

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**(Séance publique)****Le 19 octobre 2023 à 19 h**

<p>Réunion Microsoft Teams <a href="#">Cliquez ici pour participer à la réunion</a> OU Salle du Conseil Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON</p> <p><b>Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Corine Céline, à <a href="mailto:celinem@csviamonde.ca">celinem@csviamonde.ca</a> si vous désirez assister à la réunion</b></p>
---

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

<b>Membres du Conseil présents :</b>	
<b>M<sup>me</sup> Kristine Dandavino</b> Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	<b>M. David Paradis</b> Chatham-Kent, Elgin, Haldimand- Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
<b>M. Benoit Fortin - (Vice-président)</b> Toronto (Est)	<b>M<sup>me</sup> Emmanuelle Richez</b> Essex
<b>M. Pierre Gregory</b> Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	<b>M. Yvon Rochefort</b> Peel
<b>M. Éric Lapointe</b> Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	<b>M<sup>me</sup> Stefania Sigurdson Forbes</b> York
<b>M<sup>me</sup> Geneviève Oger - (Présidente)</b> Toronto (Ouest)	<b>M<sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski</b> Toronto (Centre)
<b>M. David O'Hara</b> Waterloo, Wellington, Middlesex, Perth et Huron	<b>M. Marcel J. Tikeng</b> Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the- Lake
<b>M<sup>lle</sup> Razan Mayeda - Élève conseillère</b>	<b>M<sup>lle</sup> Marie Lys Wabgou - Élève conseillère</b>

<b>Membres de l'administration :</b>	
<b>M. Michel Laverdière</b> Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	<b>M. Steve Lapierre</b> Directeur des communications et du marketing
<b>M<sup>me</sup> Dounia Bakiri</b> Surintendante de l'éducation	<b>M<sup>me</sup> Sonia N. Likibi</b> Directrice des ressources humaines
<b>M<sup>me</sup> Corine Céline</b> Secrétaire de séances	<b>M. Jason Rodrigue</b> Surintendant des affaires et trésorier
<b>M. Roland Desloges</b> Surintendant de l'éducation	<b>M. Olivier St-Maurice</b> Surintendant de l'éducation
<b>M. Hugues Kamga Wambo</b> Surintendant de l'éducation	<b>M<sup>me</sup> Isabelle Turcotte</b> Surintendante de l'éducation
<b>M. Miguel Ladouceur</b> Directeur du SIEP	<b>M<sup>me</sup> Tricia Verreault</b> Surintendante exécutive de l'éducation

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES**

**1.1** [Reconnaissance des territoires des peuples autochtones](#)

**2. AFFAIRES COURANTES**

**2.1** Approbation de l'ordre du jour

**2.2** Déclaration de conflit d'intérêts

**2.3** [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue le 22 septembre 2023

**2.4** Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 22 septembre 2023

**3. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)**

**4. RAPPORTS D'INFORMATION**

**4.1** Rapport de la présidence

**4.2** [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)

**4.3** Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

**4.4** [Activités des membres du Conseil](#)

**4.5** Correspondance

**5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

**5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

**5.1.1** [Suivis de la réunion du Conseil du 22 septembre 2023](#)

**5.1.2** [Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024](#)

**5.2 AFFAIRES**

Sans objet

### **5.3 ÉDUCATION**

- 5.3.1 [Plan d'action pour la réussite](#) des élèves en mathématiques - (PARM) 2023-2024
- 5.3.2 [Rapport sondage de satisfaction](#) et de climat scolaire 2022-2023
- 5.3.3 [Résultats aux tests provinciaux de l'Office](#) de la Qualité et de Responsabilité en Éducation, cycles primaire et moyen (lecture, écriture et mathématiques), mathématiques (9<sup>e</sup> année) et Compétences linguistiques pour l'année scolaire 2022-2023
- 5.3.4 [Modification de la terminologie](#) de l'enfance en difficulté et nouvel acronyme du comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)
- 5.3.5 [Nomination d'une représentante](#) de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health au CCED

### **5.4 SIEP**

Sans objet

### **5.5 RAPPORTS DES COMITÉS**

- 5.5.1 [Rapport n° 4 du Comité en Éducation](#), Équité, Diversité et Inclusion CÉÉDI du 19 septembre 2023
- 5.5.1 [Rapport n° 3 du Comité des secteurs](#) CS du 5 octobre 2023
- 5.5.3 [Rapports n° 1 et n° 2](#) du Comité consultatif pour enfance en difficulté CCED du 10 octobre 2023

### **5.6 RÉVISION DES POLITIQUES**

#### **Pour approbation**

- 5.6.1 [Politique 3,101](#) – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage
- 5.6.2 [Politique 2,104](#) – Mesures antifraudes
- 5.6.3 [Politique 2,300](#) – Placements
- 5.6.4 [Politique 2,305](#) – Dépenses auxiliaires admissibles
- 5.6.5 [Politique 2,401](#) – Gestion des systèmes de vidéosurveillance

## 6. AVIS DE MOTION

## 7. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOC DU 19 OCTOBRE 2023

- 4.1 Rapport de la présidence
- 4.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- 4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 5.3.1 Plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques
- 5.3.2 Rapport sondage de satisfaction et de climat scolaire
- 5.3.3 Résultats aux tests provinciaux de l'OQRE ...
- 5.3.5 Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health au CCED
- 5.5.1 Rapport n° 4 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion CÉÉDI du 19 septembre 2023
- 5.5.2 Rapport n° 3 du Comité des secteurs CS du 5 octobre 2023
- 5.5.3 Rapports n° 1 et n° 2 du Comité consultatif pour enfance en difficulté CCED du 10 octobre 2023

## 8. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Point 11.1 - Changements au sein du personnel –  
(10 septembre au 7 octobre 2023)

Point 7.1 **Mise en disponibilité des propriétés :**  
7.1.1 - Kawartha Pine Ridge (KPRDSB) - 2226 Maple Grove Road  
7.1.2 - Kawartha Pine Ridge (KPRDSB) - 687 Burwash Street et  
699 Westwood Drive, Cobourg  
7.1.3 - Kawartha Pine Ridge (KPRDSB) - 39 Ermatinger Street,  
Lakefield

## 9. AUTOÉVALUATION

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève?*

## 10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

# Reconnaissance des Territoires

## Siège social du Conseil scolaire Viamonde

Nous, au siège social du Conseil scolaire Viamonde, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne de l'alliance.

Nous reconnaissons aussi que notre école se trouve sur une terre visée par le traité 13, terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | [La terre de quels aïeux?](http://La terre de quels aïeux?)

[Carte des traités et des réserves en Ontario](http://Ontario.ca) | [Ontario.ca](http://Ontario.ca)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE)**

**Le 22 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h 08 à 20 h 45** à l'École élémentaire Dyane-Adam située au 500 Cedar Hedge, Rd, Milton, ON L9T 6J4 – Réunion hybride.

<b>Membres du Conseil présents :</b>	
<b>M<sup>me</sup> Kristine Dandavino</b> (en ligne) Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	<b>M. David O'Hara</b> Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron
<b>M. Benoit Fortin - (Vice-président)</b> Toronto (Est)	<b>M. David Paradis</b> Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
<b>M. Pierre Gregory</b> Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	<b>M<sup>me</sup> Emmanuelle Richez</b> Essex
<b>M. Éric Lapointe</b> Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	<b>M<sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski</b> Toronto (Centre)
<b>M<sup>me</sup> Geneviève Oger - (Présidente)</b> Toronto (Ouest)	<b>M. Marcel J. Tikeng</b> Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
<b>M<sup>lle</sup> Marie Lys Wabgou</b> - Élève conseillère	<b>M<sup>lle</sup> Razan Mayeda</b> – Élève conseillère

<b>Membres du conseil absents :</b>	
<b>M. Yvon Rochefort</b> Peel	<b>M<sup>me</sup> Stefania Sigurdson Forbes</b> York

<b>Membres de l'administration :</b>	
<b>M. Michel Laverdière</b> Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	<b>M. Steve Lapierre</b> Directeur des communications et du marketing
<b>M<sup>me</sup> Dounia Bakiri</b> Surintendante de l'éducation	<b>M<sup>me</sup> Sonia N. Likibi</b> Directrice des ressources humaines
<b>M<sup>me</sup> Corine Céline</b> Secrétaire de séances	<b>M. Jason Rodrigue</b> Surintendant des affaires et trésorier
<b>M. Roland Desloges</b> Surintendant de l'éducation	<b>M. Olivier St-Maurice</b> Surintendant de l'éducation
<b>M. Hugues Kamga Wambo</b> Surintendant de l'éducation	<b>M<sup>me</sup> Isabelle Turcotte</b> (absente) Surintendante de l'éducation
<b>M. Miguel Ladouceur</b> Directeur du SIEP	<b>M<sup>me</sup> Tricia Verreault</b> Surintendante exécutive de l'éducation

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES**

**1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Le Conseiller Fortin fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

**2. AFFAIRES COURANTES**

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conseiller Gregory, appuyé par conseiller Fortin, propose :

*QUE l'Ordre du jour soit adopté.*

**ADOPTÉE**

**2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

**2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE TENUE LE 23 JUIN 2023**

Après une petite correction, conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Fortin, propose :

*QUE le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 23 juin 2023 soit adopté tel que modifié.*

**ADOPTÉE**

**2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL TENU LE 23 JUIN 2023**

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 23 juin 2023.

**3. DÉLÉGATION**

Il n'y a aucune délégation.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**4. RAPPORTS D'INFORMATION**

**4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

**Mot de la présidence – Réunion publique 22 septembre 2023**

Bonsoir à tous. Merci de vous joindre à nous pour cette réunion publique du Conseil ici à la nouvelle école Dyane-Adam. Je souhaite la bienvenue au public, à tous les conseillers et aux membres de l'administration présents en personne ou encore en ligne.

Nous avons procédé à l'inauguration officielle de cette belle école cet après-midi ouverte depuis septembre 2019. Nous avons eu droit à la visite en personne de M<sup>me</sup> Adam, du ministre de l'Éducation, Steven Lecce, ainsi que de plusieurs membres de la communauté scolaire avec qui nous avons pu partager un sympathique barbecue. Cela a été une très belle fête!

Je voudrais revenir un instant sur la rentrée scolaire qui a eu lieu sans encombre et sans problèmes majeurs. Quand tout se passe comme sur des roulettes, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat du travail d'équipes entières, qui collaborent étroitement pour que tout se passe au mieux. Je parle ici des équipes de conciergeries, des aides-éducateurs, des directions d'écoles, des professeurs, des travailleurs sociaux, des professionnels en santé mentale, ainsi que tous ceux qui œuvrent au sein de l'administration du Conseil pour que ceux qui sont en première ligne puissent travailler dans les meilleures conditions. Notre budget fait 258 millions de dollars, mais notre plus grande richesse reste nos écoles et notre personnel. Notre cœur de métier, c'est l'humain. Je parle évidemment des enfants, mais aussi des adultes qui travaillent avec eux quotidiennement, et de tous ceux qui soutiennent ces équipes éducatives, quelle que soit leur place dans la hiérarchie. J'aimerais ce soir leur lever mon chapeau, car ce qu'ils font relève parfois de l'exploit. Je leur dis merci et je crois qu'on ne peut jamais le dire assez.

Notre Conseil comporte maintenant 57 écoles suite à l'ouverture de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin dans l'est de Toronto le 5 septembre. Elle a ouvert en proposant les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années. Chaque rentrée, le Conseil ajoutera un niveau jusqu'à ce que les grands de 9<sup>e</sup> arrivent en 12<sup>e</sup>. Notre directeur de l'Éducation vous a fait parvenir quelques photos. Malgré tous les défis de construction, l'école a ouvert à temps. C'est formidable! J'espère que nous pourrons tous aller inaugurer officiellement l'école en 2024.

Nous avons maintenant une nouvelle personne de la table. Je souhaite la bienvenue à Razan Mayeda, notre nouvelle conseillère étudiante, aux côtés de Marie Lys. Razan est élève de 11<sup>e</sup> du Collège français au centre de Toronto.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

J'estime que les conseillers étudiants qui siègent avec nous ont énormément à nous apporter. Ils ne votent pas, mais je les encourage vivement à participer à nos débats et surtout, de ne pas se gêner.

Grâce à elles, nous pouvons mieux comprendre les perspectives de nos jeunes et en apprendre plus sur ce qui se passe dans les écoles. Je termine en invitant Razan à prendre la parole quelques minutes si elle le souhaite, pour se présenter. J'ai hâte de faire plus amplement connaissance avec elle.

Merci de votre attention. Je laisse la parole à Razan.

Mme Geneviève Oger  
Présidente du Conseil

Par la suite, Razan, prononce un petit discours pour remercier la table de leur accueil. Elle est très heureuse de représenter la voix des étudiants en compagnie de Marie Lys.

**4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du Directeur de l'éducation par intérim.

**QUE** le *Rapport du Directeur de l'éducation par intérim* soit reçu.

**4.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES**

Chères élèves, conseillers, membres de l'administration et parents,

Nous espérons que vous avez passé un excellent été. Le temps a filé très rapidement pour tout le monde. Nous souhaitons une excellente rentrée 2023 à tous les élèves et membres du personnel. Toutes les écoles de Viamonde ont commencé leur première journée d'école le 5 septembre. Au nom des élèves du Conseil scolaire Viamonde, nous voulons dire un grand merci à tout le monde qui a aidé avec la planification de cette nouvelle année scolaire.

Cette année, la nouvelle école de Viamonde, l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin, a ouvert ses portes, accueillant la première cohorte des élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années. Nous aimerions aussi souhaiter la bienvenue aux élèves qui débutent leur année avec Viamonde. Un grand merci à tous les parents qui sont là pour leurs enfants durant ces premiers jours.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

Nous espérons que cette année sera remplie d'excitation et de bonheur pour tous, et nous avons très hâte de travailler avec tous les conseillers à la table cette année et d'être la voix des élèves.

En vu que la santé mentale devient un sujet de moins en moins tabou, il est important pour nous de continuer de sensibiliser tout le monde. Le 10 septembre est la journée mondiale de la prévention du suicide. Il est très important de reconnaître que le suicide est un phénomène qui affecte plusieurs individus autour du monde entier. Il ne touche pas seulement un genre, une orientation sexuelle, un âge, une race ou une réalité sociale. On vous prie donc, d'appeler le Parlons suicide Canada au 1-833-456-4566 si vous ressentez le besoin. Le 25 septembre marquera une journée très importante pour tous les Franco-ontariens et Franco-ontariennes. Ce jour permettra de célébrer, en écoutant de la musique et participant à diverses activités, notre belle culture, pleine d'histoire et de fierté. Le vert et le blanc seront portés avec fierté lors de tous les rassemblements devant « Notre beau drapeau ». La langue et la culture francophone garderont leur place prioritaire au sein des élèves de Viamonde.

La journée de la Vérité et de la Réconciliation aura lieu le 30 septembre. Elle servira de reconnaître et commémorer les expériences des peuples autochtones du Canada, en particulier ceux qui ont été touchés par le système des pensionnats indiens. Nous voulions continuer d'encourager l'éducation sur l'histoire des peuples autochtones tout au long de l'année scolaire. Nous souhaitons à tous de porter la couleur orange en guise de soutien et de promouvoir ce processus qui a comme but de reconnaître les injustices du passé et créer ensemble un meilleur avenir en écoutant les voix des communautés de Premières Nations, Métis et Inuit.

C'est avec grand plaisir que nous annonçons la date du Forum des jeunes qui se tiendra du 27 au 29 septembre et durant laquelle nous aurons l'occasion de rencontrer tous les conseils des élèves des écoles secondaires de Viamonde.

C'est une belle opportunité de se faire des amis, de partager des idées et de se préparer pour l'année scolaire, tout en s'amusant dans la forêt lors d'un voyage de camping avec notre communauté scolaire. Nous avons également très hâte de rencontrer les élèves du CPÉ (Comité Participatif des Élèves) de chaque école avec lesquels nous aurons à collaborer tout au long de l'année scolaire. Nous avons aussi bien hâte de revoir les animateurs culturels qui sont toujours là pour nous aider dans nos initiatives.

Ensemble nous pourrons continuer à faire avancer notre projet lancé l'année dernière, qui mettra l'accent sur les défis auxquels font face les jeunes de chaque école.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

Nous avons hâte de participer aux projets de cette année et de contribuer à créer un environnement scolaire stimulant et inclusif. Si vous souhaitez nous contacter, nous sommes toujours prêtes à vous écouter alors, on est toujours disponible par courriel ou par le biais de notre compte Instagram : ec\_csviamonde.

Bonne chance à tous et bon retour !

Sincèrement,

Vos élèves conseillères,

**Marie Lys Wabgou et Razan Mayeda**

**QUE** le rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

**4.4 ACTIVITÉS DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les activités des autres membres du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023.

**QUE** le rapport sur *Les activités des autres membres du Conseil* soit reçu.

**4.5 CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

Après une période de discussion, il est recommandé par quelques membres du Conseil, que la présidente envoie une réponse favorable à la conseillère de la ville de Guelph.

Conseillère Richez, appuyée par conseiller Gregory, propose :

Trois conseillers sont contre : O'Hara, Paradis et Dandavino.

**QUE** la *Correspondance* soit reçue.

**QUE** le Conseil mandate la présidence de répondre à la lettre en date du 11 septembre 2023 de la conseillère Dominique Rourke de la ville de Guelph, afin de communiquer un avis favorable à la proposition d'amendement.

**ADOPTÉES**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

**5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

**5.1.1 33<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de la 33<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) qui aura lieu le **du 26 au 28 octobre 2023** à Sudbury.

Les membres sélectionnés au droit de vote à la réunion FNCSF sont : conseillers Fortin, Lapointe et Paradis, ainsi que l'élève conseillère Marie Lys Wabgou. Dépendant de son horaire, Marie Lys confirmera sa participation auprès de la secrétaire de séances.

Conseiller Tikeng, appuyé par conseiller Gregory, propose :

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *33<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la participation des trois membres suivants : conseillers **Fortin, Lapointe** et **Paradis** en date du 22 septembre 2023, et que l'administration achemine le formulaire de délégation à la FNCSF avant le 28 septembre 2023.

**ADOPTÉES**

**5.1.2 4<sup>e</sup> Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur le 4<sup>e</sup> Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025.

Ce quatrième bilan trimestriel couvre les activités pour la période d'avril à juin 2023 et est affiché sur le site web.

**Que** le rapport sur le *4<sup>e</sup> Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**5.1.3 Tableau récapitulatif des résolutions adoptées en 2022-2023**

Les membres du Conseil passent en revue le rapport du tableau de récapitulatif des résolutions adoptées en 2022-2023. Ce nouveau tableau vise à faciliter le travail pour une gouvernance responsable par les membres.

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *Tableau récapitulatif des résolutions adoptées en 2022-2023* soit reçu.

**5.2 AFFAIRES**

**5.2.1 Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (Septembre 2022 à mai 2023)**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport financier trimestriel des trois premiers trimestres de septembre 2022 à mai 2023.

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (septembre 2022 à mai 2023)* soit reçu.

**5.2.2 ACÉPO – Frais annuels 2023-2024**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'ACÉPO sur les frais annuels 2023-2024. La présidente du Conseil, Mme Oger, explique aux membres le partenariat entre le Conseil et l'ACÉPO. Elle informe aussi les membres qu'elle reste l'unique porte-parole.

Une période de questions s'ensuit entre les membres.

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *ACÉPO – Frais annuels pour 2023-2024* soit reçu.

**QUE** le Conseil verse les frais de cotisation à l'ACÉPO au montant de 96 403,42 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2023-2024.

**QUE** le Conseil verse à l'ACEPO les frais reliés au partenariat avec l'OPSBA d'un montant de 9 989,20 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2023-2024.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**5.3 ÉDUCATION**

**5.3.1 Programmes offerts aux élèves durant l'été 2023**

M. Laverdière donne une mise à jour du rapport sur les programmes offerts aux élèves durant l'été 2023 aux membres du Conseil.

Les élèves ont bénéficié, pendant l'été, des divers programmes leur permettant une continuité dans leur apprentissage. Il y a eu des ateliers adaptés aux niveaux élémentaire et secondaire pour leur développement social et leurs relations interpersonnelles.

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *Programmes offerts aux élèves durant l'été 2023* soit reçu.

**5.3.2 Compte-rendu du projet pilote – Programme de la relève à la direction**

M. Laverdière présente le rapport du compte-rendu du projet pilote, *Programme de la relève à la direction*. Ce programme consiste en une série de formations destinée au personnel enseignant afin qu'il puisse éventuellement assurer un poste de direction au sein de nos écoles.

M. Laverdière mentionne que les résultats sont satisfaisants et que le programme sera offert sur un cycle de deux ans.

Une période de questions s'ensuit entre les membres.

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 portant sur le *Compte-rendu du projet pilote – Programme de relève à la direction* soit reçu.

**5.4 RAPPORTS DES COMITÉS**

**5.4.1 Rapport n° 3 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du 19 juin 2023**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la première réunion extraordinaire du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du 19 juin 2023.

**QUE** le rapport n° 3 en date du 22 septembre 2023 intitulé *Rapport n° 3 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion (2022-2023)* soit reçu.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**5.4.2 Rapport n° 1 du Comité de Vérification - PUB du 12 septembre 2023**

Les membres du Conseil examinent le rapport n° 1 du Comité de Vérification en séance publique du 12 septembre 2023.

Le comité recommande à la table d'approuver la charte du Comité de vérification.

Conseiller O'Hara, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *Rapport n° 1 (2023-2024) du Comité de vérification en séance publique* du soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la Charte du Comité de vérification tel que recommandé par le Comité de vérification.

**ADOPTÉES**

**5.5 RÉVISION DES POLITIQUES**

**5.5.1 Abrogation de la politique et des directives administratives 4,102 – Comité de participation des parents**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur l'abrogation de la politique et des directives administratives n° 4,102 – Comité de participation des parents.

Après une période d'explication, conseiller Gregory, appuyé par conseillère Richez, propose :

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 portant sur l'abrogation de la politique et de ses directives administratives 4,102 - *Comité de participation des parents* soit reçu.

**QUE** le Conseil procède à abroger la politique et ses directives administratives 4,102.

**ADOPTÉES**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**Pour approbation**

**5.5.2 Politique n° 2,103 – *Signataires autorisés***

Les membres du Conseil examinent la politique n° 2,103 – *Signataires autorisés*.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2022 intitulé Politique n°2,103 – *Signataires autorisés* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la Politique n°2,103 – *Signataires autorisés* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**ADOPTÉES**

**5.5.3 Politique n° 3,104 - *Tenue vestimentaire***

Les membres du Conseil passent en revue la politique n° 3,104 - *Tenue vestimentaire*.

Il est souhaité par les membres du Conseil qu'à l'avenir, l'on précise d'où proviennent les commentaires lors d'une consultation publique sur une politique.

Conseiller Tikeng, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *Politique n° - 3,104 - Tenue vestimentaire* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° - 3,104 - Tenue vestimentaire* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**ADOPTÉES**

**5.5.4 Politique n° 3,405 – *Équité et éducation inclusive***

Les membres du Conseil prennent connaissance la politique n° 3,405 – *Équité et éducation inclusive*

**QUE** le rapport en date du 22 septembre 2023 intitulé *Politique n° 3,405 – Équité et éducation inclusive* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la Politique no 3,405 – *Équité et éducation inclusive* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**ADOPTÉES**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**6. AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion

**7. RÉCEPTION EN BLOC DES RAPPORTS D'INFORMATION DU  
22 SEPTEMBRE 2023**

Conseiller Lapointe, appuyé par Conseiller Gregory, propose :

**QUE** le Conseil reçoive en bloc les documents présentés en réunion publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement.

- 4.1 Rapport de la présidence
- 4.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- 4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 5.1.2 4<sup>e</sup> Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025
- 5.1.3 Tableau récapitulatif des résolutions adoptées en 2022-2023
- 5.2.1 Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres  
(Septembre 2022 à mai 2023)
- 5.2.2 ACÉPO – Frais annuels 2023-2024
- 5.3.1 Programmes offerts aux élèves durant l'été 2023
- 5.3.2 Compte-rendu du projet pilote – *Programme de la relève à la direction*
- 5.4.1 Rapport n° 3 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du  
19 juin 2023

**ADOPTÉES**

**8. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE  
PUBLIQUE**

Conseiller Ruszkowski, appuyé par Conseiller Gregory, propose :

**QUE** les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

- Point 10.1 - Changements au sein du personnel  
(9 juin au 9 septembre 2023)
- Point 5.1 - Sommaire des contrats octroyés de plus de 100 000\$ -  
Annexe B

**ADOPTÉES**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 22 septembre 2023**

**9. AUTOÉVALUATION**

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent-elles la réussite et le bien-être de chaque élève en salle de classe?*

Conseillère Richez trouve que les politiques adoptées : n° 3,104 - *Tenue vestimentaire* et n° 3,405 – *Équité et éducation inclusive* sont importantes pour nos élèves et elle remercie l'administration de leur beau travail et de leur patience. Avec la participation de tous, cela démontre que Viamonde fait la promotion de nos valeurs et de diversité. Mme Oger partage aussi ce point de vue.

Conseiller Fortin trouve que la table a un niveau de maturité avec des discussions respectueuses et des visions de collaboration pour accepter les votes de chaque personne. Un beau travail d'équipe!

Conseiller Fortin et les autres membres ont également apprécié le leadership, exact de la présidente, Mme Oger aux réunions du Conseil.

Mme Oger est impressionnée par les rapports sur les programmes d'été avec des activités novatrices pour le bien-être des élèves et les efforts de l'administration pour préparer la succession, afin de faire émerger les gens qui démontrent un leadership très prometteur.

Conseillère Dandavino trouve qu'il règne un grand respect autour de la table lors de nos réunions.

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL**

Les points à l'ordre du jour de la réunion ordinaire publique du Conseil étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 45.

Conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

**QUE** la réunion publique du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

**Le directeur de l'éducation  
et secrétaire par intérim,**

**Michel Laverdière**

**La présidente du Conseil,**

**Geneviève Oger**

**Le 19 octobre 2023**

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Rapport de la direction de l'éducation au Conseil - octobre 2023**

---

Même si les couleurs de l'automne canadien ont de quoi nous émerveiller, reste que la saison est plutôt sombre en raison du conflit israélo-palestinien qui entraîne des répercussions jusqu'ici et qui affecte plusieurs familles et membres du personnel de la communauté Viamonde. Nos pensées vont vers celles et ceux qui vivent des moments difficiles en raison de cette situation. À Viamonde, nous valorisons le dialogue et nous nous rangeons du côté de la paix. Nous sommes aussi engagés à offrir du soutien à celles et ceux qui en ressentent le besoin en ces temps de grands bouleversements. À cet effet, nous avons d'ailleurs acheminé récemment, [une lettre à toutes les familles du Conseil](#).

Parmi les choses qui méritent d'être soulignées ce mois-ci, je suis heureux de partager qu'aux tests provinciaux de l'OQRE (EQAO), les taux de réussite des écoles Viamonde dépassent la moyenne provinciale dans toutes les matières évaluées en 2022-2023. Je félicite bien sûr les élèves pour leurs efforts soutenus et leur engagement dans leur apprentissage, mais je remercie surtout le personnel enseignant qui veille à ce que les élèves acquièrent les connaissances, développent les compétences et atteignent les résultats d'apprentissage attendus dans le Curriculum de l'Ontario. D'ailleurs, la journée du 5 octobre, à chaque année, leur est entièrement dédiée à travers le monde. Cette année, le thème de la journée, décrété par l'UNESCO était : « Les enseignants dont nous avons besoin pour l'éducation que nous souhaitons : l'impératif mondial de remédier à la pénurie d'enseignants. » L'édition 2023 avait pour principal objectif de mettre au premier plan de l'agenda mondial l'importance de stopper le déclin du nombre d'enseignants, alors que le recrutement de ce personnel est un défi qui va bien au-delà des frontières de l'Ontario, du Canada et même de la francophonie.

Autre grande nouvelle : Viamonde a lancé, le 25 septembre dernier, la toute première webradio francophone propulsée par un conseil scolaire francophone au Canada. Accessible depuis le site Internet du Conseil, [Viamonde radio](#) propose une programmation musicale en français, diffusée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il s'agit d'un projet qui vient faciliter la vie des écoles qui faisaient régulièrement de la recherche musicale pour diffuser dans leurs enceintes au quotidien. La radio proposera graduellement des contenus parlés en collaboration avec les membres du personnel du Conseil, les élèves et des partenaires communautaires. Cette

initiative est d'autant plus excitante alors que les conseils scolaires publics de langue française célèbrent cette année, le 25<sup>e</sup> anniversaire de leur fondation.

À cet effet, j'ai d'ailleurs pris part à une célébration en l'honneur des 25 ans de la création des conseils francophones organisée par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, le 13 octobre. Lors de cet événement, la faculté a présenté des projets de recherche réalisés au sein des conseils scolaires et a souligné de manière remarquable les contributions des conseils au développement de l'école de langue française et au fait français en Ontario.

La veille, j'ai eu le privilège de participer avec notre agente en équité et droits de la personne, Mme Shondra Mings, au Symposium sur l'amélioration de l'équité dans l'enseignement élémentaire en Ontario, à la *Toronto Metropolitan University* (TMU), regroupant des experts du milieu de l'éducation et des droits de la personne. Pendant deux jours, nous avons partagé des pratiques prometteuses autour d'initiatives fondées sur l'équité, puis réfléchi collectivement à la mise en place de mesures visant à renforcer l'action en faveur d'une plus grande équité pour les élèves des écoles élémentaires. Ce fut une expérience très enrichissante et le fruit des discussions et des présentations nourrira nos réflexions au niveau du Conseil sur ces questions prioritaires.

Je termine en souhaitant à toutes et à tous un beau mois d'octobre, qui est aussi une occasion de souligner le Mois du patrimoine latino-américain, le Mois canadien de l'histoire islamique et le Mois de l'histoire des femmes.

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

**ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2023**

<b>Membres</b>	<b>Date</b>	<b>Activités</b>
Conseillère Oger (Présidente)		
Conseiller Fortin (Vice-président)	25 septembre 2023	Levée du drapeau franco-ontarien – Hôtel de ville de Toronto.
Conseillère Dandavino		
Conseiller Gregory	25 septembre 2023	Levée du drapeau franco-ontarien – Oakville.
Conseiller Lapointe		
Conseiller O'Hara	24 septembre 2023	Levée du drapeau franco-ontarien - Centre communautaire francophone de Cambridge (CCFC) en collaboration avec l'AFKW.
Conseiller Paradis		
Conseiller Rochefort		
Conseillère Richez	25 septembre 2023	Levée du drapeau franco-ontarien à l'occasion de la cérémonie organisée par l'ACFO-WECK à l'hôtel de ville de Windsor.
Conseiller Sigmund Forbes		
Conseillère Ruszkowski		
Conseiller Tikeng	25 septembre 2023	Levée du drapeau franco-ontarien – Niagara.

**Suivis** - Réunion du Conseil du vendredi 22 septembre 2022

**Publique**

Point 4.5.1 Correspondance – Résolution de la ville de Guelph	Loi sur les élections municipales : protections de la vie privée en ligne des donateurs à une campagne	Mme Oger : en cours
Point 5.1.1 Congrès annuel de la FNCSF	Revoir le nombre de membres participants au congrès annuel de la FNCSF	M. Laverdière : en cours
Point 5.3.1 Programme offerts aux élèves durant l'été 2023	Pourcentage de placement COOP chez les franco-dominants  Ajout des données sur le personnel qui participent à la réalisation de ces programmes	M. St-Maurice : Fait  L'équipe des surintendants : Septembre 2024
5.5. Révision des politiques	Le tableau des commentaires reçus lors d'une consultation publique inclus une colonne « <i>Je réponds au nom de...</i> »	Tous les membres de l'administration : Fait



**PUBLIC**

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024**

---

Le calendrier des réunions comprenant les dates suggérées pour l'année 2024 se trouve à l'annexe A. Les rencontres se tiendront les jeudis, en virtuel, à partir du siège social et les vendredis, en présentiel, dans une école.

L'annexe B présente le Tableau récapitulatif de la tenue des réunions du Conseil dans les écoles depuis 2008.

Le calendrier est présenté au Conseil à l'état d'ébauche afin de recevoir les commentaires des membres. Le calendrier final sera présenté à la réunion d'organisation du Conseil, en novembre, pour adoption.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024* soit reçu.

**Préparé et présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p.j. 2)

**DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2024**

**ÉBAUCHE**

<b>DATES</b>	<b>SÉANCES</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>Lieu à déterminer</b>
Jeudi 18 janvier 2024	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 22 février 2024	Publique Huis clos Publique	19h00 18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
<b>Congé de mars du 14 au 18 mars 2024</b>			
Jeudi 11 avril 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	<b>En présentiel</b> Réunion TEAMS École élémentaire Louise-Charron
Vendredi 24 mai 2024	Huis clos	18h00	<b>En présentiel</b> Réunion TEAMS École secondaire Michelle-O'Bonsawin
Jeudi 20 juin 2024	Publique Huis clos Publique	19h00 18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège Social
<b>Juillet 2024–VACANCES</b>			
<b>Août 2024 - VACANCES</b>			
Jeudi 19 septembre 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	<b>En présentiel</b> Réunion TEAMS École élémentaire Patricia-Picknell
Jeudi 17 octobre 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 21 novembre 2024	Huis clos Réunion d'organisation	18h00 19h00	<b>En présentiel</b> Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 12 décembre 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires.

**POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR**



**PUBLIC  
ANNEXE B**

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES  
ÉCOLES DE 2008 À 2024**

Écoles (en fonction depuis)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024
Acad Alexandre-Dumas (2013)							avril								
Académie La Pinède (1981)									avril						
Académie de la Tamise (1998)	avril														
Académie de la Moraine (2019)			oct												
Antonine Maillet (1997)				avril											
Carrefour des jeunes (2000)											sept				
Charles-Sauriol (2013)						avril									
Chantal-Benoît (2023)														avril	
Collège français (1979)												sept			
David-Saint-Jacques (2020)														juin	
Du Chêne (2011)															
Gaétan-Gervais (2011)					fév										
Dyane-Adam (2019)														sept	
Étienne-Brûlé (1969)															
Félix-Leclerc (1988)									nov						
Franco-Jeunesse (1968)				sept				sept							
Franco-Niagara (2019)						oct							fév		
Gabrielle-Roy (1975)										oct					
Gaétan-Gervais (2017)								avril			mai				
Georges-P.-Vanier (1974)									mai						
Gabriel-Dumont (1969)					oct										
Horizon Jeunesse (1998)	mai														
Jeanne-Lajoie (1974)									sept						
Jeunes sans frontières (2000)							oct								
L'Héritage (1998)															
La Mosaique (2008)		mars													
La Marsh (1991)		sept	nov		sept										
L'Envolée (1998)		avril		oct											
La Source (1993)										sept					
Le Caron (1980)							sept								
La Fontaine (1998)															
Le Flambeau (2017)											avril				
Laure-Rièse (1991)															
L'Harmonie (2002)									oct						
L'Odyssée (2000)												fév			
La Pommeraie (2016)										mai					
Les Rapides (1991)															
Louise-Charron (2014)															avril
Mathieu-Da-Costa (1990)															
Marie-Curie (1972)								mai							
Michelle O'Bonsawin (2023)															mai
De Lamothe-Cadillac (2010)				mai		sept									
Micheline-Saint-Cyr (2017)											fév				
Norval Morisseau (2012)						fév									
Nouvel Horizon (1995)	nov														
Patricia-Picknell (1998)															sept
Pavillon de la jeunesse (2000)															
Paul Demers (2018)												avril			
Pierre-Elliott-Trudeau (2000)															
Quatre Rivières (2008)		fév													
Renaissance (1998)			fév												
Roméo-Dallaire (2009)			mai												
Ronald-Marion (2013)							juin								
Toronto Ouest (2012)											oct				
Viola-Léger (2018)												mai			

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2023-2024  
- Viamonde**

---

**PRÉAMBULE**

Le 16 juin 2023, le ministère de l'Éducation (le Ministère) a émis une note de service (NDS) portant sur le plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2023-2024.

Cette NDS exige des conseils scolaires d'élaborer et de mettre en œuvre un PARM en se basant sur les exigences fournies par le Ministère. Le PARM vise l'amélioration et la réussite des élèves en mathématiques. De plus, la NDS exige que le PARM du Conseil soit validé par la direction de l'éducation, les conseillères et conseillers scolaires puis soumis au Ministère.

**SITUATION ACTUELLE**

En se basant sur la ressource *Passer à l'action en mathématiques* prescrite par le Ministère, le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) à identifier pour chacun des domaines prioritaires définis, des stratégies qui seront mises en œuvre non seulement au niveau du Conseil, mais également au niveau de l'école et de la salle de classe pour améliorer la réussite des élèves en mathématiques.

Ces stratégies visent l'atteinte des trois priorités énoncées par le Ministère soit :

1. assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre;
2. poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématiques pour l'enseignement;
3. connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens mathématiques soient pertinents et bien adaptés.

Afin de monitorer l'atteinte des objectifs visés, des indicateurs de rendement clé applicables au niveau du Conseil et des écoles ont été également définis soient :

- le pourcentage d'élèves qui ont réalisé des progrès dans leur niveau de rendement en mathématiques selon les bulletins scolaires;
- le pourcentage d'élèves dont le taux d'assiduité est égal ou supérieur à 90%;
- le pourcentage d'élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année faisant état d'une rétroaction positive en ce qui a trait à leur attitude et leur niveau de confiance en mathématiques;

**PUBLIC**

- le pourcentage des membres du personnel enseignant accompagnés qui disent que l'appui reçu de la part du personnel d'accompagnement leur a permis d'accroître leur capacité à planifier et enseigner selon une approche spiralée,
- le pourcentage des élèves des écoles prioritaires qui atteignent ou dépassent la norme provinciale aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en mathématiques, 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année.

Le PARM s'adresse à toutes les écoles du Conseil. Cependant, les écoles élémentaires Franco-Niagara, l'Envolée, Antonine-Maillet, Mathieu Da-Costa et l'École publique Saint-Joseph ont été désignées par le Ministère comme étant prioritaires. La désignation de ces écoles se fonde sur l'analyse des données des résultats en mathématiques de l'OQRE. Les écoles prioritaires reçoivent un soutien intensif des services du secteur de l'éducation afin de leur permettre d'atteindre les objectifs visés par le PARM.

Vous trouverez à l'annexe A de ce rapport le PARM 2023-2024 du Conseil scolaire Viamonde.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2023-2024 – Viamonde* soit reçu.

**Préparé par :**

Surintendant de l'éducation,  
Hugues Kamga Wambo

**Présenté par :**

Directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. Annexe A - PARM 2023-2024 – Viamonde

## PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2023-2024 VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
<p><b>Domaines où des besoins ont été relevés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement entre l'enseignement et les contenus d'apprentissage essentiels des programmes cadre de mathématiques aux cycles primaires et moyens.</li> <li>• Planification de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques en intégrant explicitement les habiletés de codage.</li> <li>• Accroître la capacité dans la planification et l'animation des communautés d'apprentissage professionnel axées sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Maintien des attentes élevées en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse collaborative et utilisation des données issues de diverses sources pour améliorer l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques.</li> <li>• Assurer une orientation pédagogique cohérente en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Mise en œuvre des stratégies à fort impact (par exemple : différenciation pédagogique, évaluation au service de l'apprentissage, une pédagogie sensible et adaptée à la culture).</li> <li>• Améliorer l'apprentissage et la réussite en mathématiques des élèves historiquement marginalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser les processus organisationnels axés sur l'amélioration de l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques.</li> <li>• Utilisation des données pour créer une culture d'attentes élevées et assurer le suivi des conditions qui favorisent l'engagement intellectuel des élèves envers l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Favoriser une culture de collaboration avec les différents intervenants du secteur de l'éducation pour avoir une pratique réflexive sur les besoins des élèves auto-identifiés autochtones et ceux ayant les besoins particuliers.</li> </ul>

**POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

<p><b>Conseil scolaire Viamonde</b></p>	<p><b>Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre</b></p>	<p><b>Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement</b></p>	<p><b>Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés</b></p>
<p><b>Stratégies au niveau du conseil</b></p>	<p>mathématiques pour les élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des directives en lien avec le profil des membres du personnel à affecter dans les classes de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, dans les cours de mathématiques au niveau intermédiaire et supérieur ainsi que sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Développer la capacité des leaders scolaires à monitorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Fournir les directives et du soutien portant sur l'utilisation des outils numériques pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Outiller les leaders scolaires à assurer une adéquation entre les plans à long et court termes avec le programme cadre de mathématiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des ressources soutenant l'analyse des données de rendement des élèves, l'utilisation des outils numériques et de pistage des élèves mal desservi.es.</li> <li>• Développer la capacité des membres du personnel à utiliser les données primaires et secondaires pour planifier l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Offrir des opportunités de développement professionnel aux membres du personnel sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Offrir des opportunités de développement professionnel et un accompagnement spécifique aux membres du personnel sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir des données portant sur le sentiment d'efficacité personnelle des élèves à l'égard des mathématiques.</li> <li>• Assurer un alignement des indicateurs de rendement clés (IRC) et les indicateurs du plan pour la réussite des élèves.</li> <li>• Développer la capacité des leaders scolaires à utiliser les données des tâches élaborées au niveau central pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Outiller les membres du personnel dans l'analyse des données provenant des outils numériques qui appuient l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques (Zorbit's maths (1<sup>er</sup> à 3<sup>e</sup> année), Mathstoria (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>) et Knowledgehook (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année).</li> </ul>

<p><b>Conseil scolaire Viamonde</b></p>	<p><b>Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre</b></p>	<p><b>Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement</b></p>	<p><b>Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés</b></p>
<p><b>Stratégies au niveau de l'école</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les directives du Conseil en lien avec le profil des membres du personnel à affecter dans les classes de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, dans les cours de mathématiques au niveau intermédiaire et supérieur ainsi que sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• S'assurer que les enseignantes et les enseignants planifient en tenant compte des attentes du programme cadre et les facteurs qui favorisent un milieu inclusif dans lequel tous les élèves peuvent maximiser leur apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Impliquer le conseil d'école dans la planification des activités promouvant l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et animer des rencontres en communauté d'apprentissage professionnel pour analyser les preuves d'apprentissage et discuter des interventions à mettre en place pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Encourager le personnel enseignant à prendre les cours de qualification additionnels en mathématiques et à participer aux activités de développement professionnel organisées au conseil.</li> <li>• Planifier des opportunités d'apprentissage axées sur les mathématiques qui impliquent les membres de la communauté et outiller les familles à utiliser les ressources disponibles pour encourager leur enfant dans l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Monitorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li> <li>• Monitorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et faire un suivi continu de la progression des élèves historiquement marginalisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les enseignants planifient l'enseignement de façon spiralee et en tenant compte des constats issus de l'analyse des preuves d'apprentissages, des données de l'OQRE, y compris les résultats portant sur les domaines et les compétences.</li> <li>• S'assurer que le personnel enseignant travaille en collaboration avec le personnel de l'éducation de l'enfance en difficulté pour mettre en œuvre le plan d'enseignement individualisé (PEI) des élèves dans les classes de mathématiques.</li> <li>• Veiller au suivi continu de l'assiduité conformément à la procédure d'assiduité du Conseil.</li> <li>• Élaborer les horaires d'interventions du personnel l'enseignant ressource dans les classes de mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et planifier aux 2 semaines des rencontres avec le personnel de soutien ou du personnel enseignant ressource</li> </ul>

**POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

<p><b>Conseil scolaire Viamonde</b></p>	<p><b>Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre</b></p>	<p><b>Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier aux 2 semaines des rencontres d'objectivation avec l'accompagnateur ou l'accompagnatrice.</li> </ul>	<p><b>Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés</b></p> <p>pour discuter de la progression des élèves ayant les besoins particuliers et ceux dont les besoins ne sont pas encore satisfaits en ce qui concerne l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques.</p>
<p><b>Stratégies au niveau de la salle de classe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et enseigner en se référant aux attentes du programme cadre tout en s'assurant de couvrir tous les contenus essentiels.</li> <li>• Collecter par triangulation les preuves d'apprentissage qui justifient la compréhension par les élèves des attentes du programme cadre.</li> <li>• Mettre en œuvre les recommandations et les suggestions issues des rencontres de collaboration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une mentalité de croissance et garder les attentes élevées pour tous les élèves.</li> <li>• Favoriser l'enseignement par petit groupe et encourager les conversations mathématiques en questionnant davantage les élèves et en leur offrant les occasions d'apprentissage variées (questions ouvertes, conjectures mathématiques).</li> <li>• Favoriser l'approche pour la résolution de problème et enseigner explicitement aux élèves le processus de résolution de problème tout en les encourageant à justifier leur raisonnement et à faire les liens entre d'autres domaines d'études et matières.</li> <li>• Utiliser des outils, des ressources et des approches pédagogiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier les interventions pédagogiques en tenant compte des constats issus de l'analyse des preuves d'apprentissages provenant de sources variées collectées par triangulation.</li> <li>• Utiliser les outils de représentation pour donner diverses occasions aux élèves de démontrer une compréhension conceptuelle des mathématiques tout en respectant les adaptations ou les modifications telles qu'énoncées dans le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève.</li> <li>• Spiraler son enseignement de façon à donner plusieurs occasions d'apprentissage des contenus essentiels du cours aux élèves.</li> </ul>

## POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

<b>Conseil scolaire Viamonde</b>	<b>Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre</b>	<b>Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement</b>	<b>Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés</b>
		<p>fondées sur la recherche pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler en collaboration avec les différents intervenants pour répondre aux besoins des élèves en mathématiques.</li><li>• Procéder en collaboration avec le personnel d'accompagnement à une pratique réflexive continue sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enseigner explicitement les habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT) et développer la motivation intrinsèque de l'élève et établir continuellement les liens entre les connaissances, concepts et habiletés mathématiques et les métiers du domaine des STIM.</li><li>• Créer une culture de célébration et de ludification des mathématiques à travers la participation aux activités de la semaine des mathématiques et aux divers concours provinciaux et nationaux de mathématiques.</li><li>• Collaborer avec le personnel de soutien, le personnel enseignant ressource et les autres intervenants du secteur de l'éducation pour planifier les interventions qui répondent aux besoins de tous les sous-groupes d'élèves.</li></ul>

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : Sondage de satisfaction et de climat scolaire 2022-2023**

---

**PRÉAMBULE**

Conformément à la Note Politique/Programmes n° 145, tous les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus d'administrer au moins tous les deux ans un sondage anonyme sur le climat scolaire auprès des élèves, des membres du personnel et des parents, tutrices et tuteurs.

Ce sondage fournit des données essentielles aux écoles pour l'élaboration des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, de harcèlement et facilite la sélection de programmes et de ressources appropriés afin de maintenir un climat scolaire positif.

***SITUATION ACTUELLE***

À la suite d'un appel d'offres, le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) a confié au Centre de Leadership et d'Évaluation (le CLÉ) le mandat de collecter et d'analyser de façon confidentielle et anonyme le sondage de climat scolaire et de satisfaction auprès des élèves, des membres du personnel et des parents, tuteurs et tutrices.

Du 24 mai au 03 juin 2023 la communauté scolaire a été invitée à participer au sondage en ligne de satisfaction et de climat scolaire.

Une version papier du sondage était disponible aux membres de la communauté scolaire qui ne pouvaient pas répondre au questionnaire en ligne.

Durant la période d'administration, des rappels ont été envoyés à la communauté afin d'accroître le taux de participation.

Afin de permettre aux élèves de bien comprendre les questions posées ainsi que l'importance de leur participation du temps a été alloué pendant la journée scolaire pour leur permettre de fournir leur rétroaction.

La participation au sondage est entièrement volontaire et le Conseil n'a pas accès aux données individuelles mais uniquement à un rapport d'analyse des réponses Vous trouverez à l'annexe A le rapport soumis au Conseil par le CLÉ.

Les écoles reçoivent également un rapport individuel afin de leur permettre d'analyser leurs propres données et de planifier des actions proactives ou réactives répondantes aux besoins identifiés de leur milieu.

**IL EST RECOMMANDÉ**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Sondage de satisfaction et de climat scolaire 2022-2023* soit reçu.

**Préparé par :**

Le surintendant de l'éducation,  
Hugues Kamga Wambo

**Présenté par :**

La direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p,j (1)

## Rapport d'analyse

Résultats des sondages de climat scolaire et de satisfaction 2023

(Élèves, parents et personnel)

---

**RAPPORT PRÉSENTÉ AU: CONSEIL SCOLAIRE  
VIAMONDE**

Le 19 septembre 2023

2445, boulevard St-Laurent  
Bureau B-135  
Ottawa (Ontario) K1G 6C3

Téléphone : 613 747-7021  
Sans frais : 1 800 372-5508

**lecle.com**

## Table des matières

Remerciements.....	4
1. Introduction .....	5
Contexte et objectifs de l'étude .....	5
Méthodologie.....	6
Populations visées par le sondage.....	7
Présentation des constats .....	7
2. Résultats du sondage de climat scolaire auprès des élèves.....	9
Profil des élèves .....	9
Orientation 1 - Élèves épanouis et engagés.....	13
Orientation 2 - Une organisation à l'écoute, performante et innovante.....	15
Orientation 3 - Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés .	15
Orientation 4 - Une gouvernance responsable .....	22
Commentaires des élèves .....	25
3. Résultats du sondage de climat scolaire auprès des parents.....	27
Profil des parents.....	27
Orientation 1 - Élèves épanouis et engagés.....	29
Orientation 2 - Une organisation à l'écoute, performante et innovante.....	31
Orientation 3 - Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés .	31
Orientation 4 - Une gouvernance responsable .....	38
Commentaires des parents .....	40
4. Résultats du sondage de climat scolaire auprès du personnel .....	42
Profil du personnel .....	42
Orientation 1 - Des élèves épanouis et engagés.....	42
Orientation 3 - Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés .	44

Orientation 4 - Une gouvernance responsable .....	52
Commentaires du personnel.....	53
5. Résultats du sondage de climat de travail auprès du personnel.....	55
Profil du personnel .....	55
Orientation 2 – Une organisation à l’écoute, performante et innovante .....	57
Orientation 3 – Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés.	61
Orientation 4 - Une gouvernance responsable .....	63
Satisfaction du personnel .....	68
Commentaires du personnel.....	69
6. Conclusion et recommandations .....	70
7. ANNEXE 1 : Taux de participation des élèves et des parents par école .....	74
8. ANNEXE 2 : Liste des tableaux et graphiques .....	79

## **Remerciements**

L'équipe du CLÉ tient à remercier les répondantes et les répondants aux sondages pour la richesse des informations fournies et pour la générosité dont ils ont fait preuve en acceptant de se prêter à cet exercice.

L'équipe tient également à souligner l'appui fourni par le Conseil scolaire Viamonde dans le but de permettre de dégager un portrait fidèle à la réalité de son climat scolaire.

## 1. Introduction

### Contexte et objectifs de l'étude

Chaque année, le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) pose un regard critique sur ses activités et son fonctionnement, en vue d'accroître son efficacité et d'assurer la réussite et le bien-être de chaque élève et de chaque membre du personnel. Il lui importe de pouvoir proposer continuellement une plus grande qualité de services et de faire en sorte que ses écoles soient garantes d'un environnement sain, sécuritaire et inclusif conformément à la [politique n°3,15 : Équité et éducation inclusive](#).

Pour cela, la rétroaction de la communauté scolaire est indispensable. En utilisant diverses sources de renseignements, notamment un sondage incluant des questions de satisfaction, le conseil scolaire fait le point sur la situation actuelle, sur la perception du climat scolaire (p. ex., sécurité, équité, respect des différents groupes, situation d'intimidation ou de harcèlement), les ressources à disposition, les activités et les programmes, et les services offerts aux élèves. Dans cette optique, les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, les parents et les membres du personnel du conseil scolaire ont participé à un sondage de satisfaction et de climat scolaire.

Pour toute la durée du [plan stratégique 2021-2025](#), le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ) a le mandat d'appuyer le Conseil dans :

- La gestion du sondage ;
- La compilation des résultats par groupe de répondantes et de répondants ;
- La restitution des résultats sous la forme d'un tableau de bord interactif et de fiches-écoles sous format Power BI, ainsi que sous la forme d'un rapport présentant les constats et les tendances qui se dégagent de l'analyse des résultats.

L'objectif de la démarche est de déterminer les conditions liées, entre autres, à l'environnement d'apprentissage, au bien-être, à la liberté d'expression, à la sécurité, à l'équité et l'inclusion des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ainsi qu'à l'appui fourni pour leur développement personnel et pour leur permettre de développer une plus grande confiance en eux. La démarche permet également au Conseil d'évaluer le niveau d'appréciation du personnel du climat organisationnel ou de la satisfaction au travail en considérant leurs perceptions relatives, plus particulièrement, à leur environnement de travail, à leur bien-être, à leur sécurité ainsi qu'à l'équité et au perfectionnement professionnel.

Comme pour la première année, ce rapport présente les résultats dudit sondage et vise à identifier les points d'amélioration aux prestations du Conseil et aux stratégies en place. Il propose également des pistes de réflexion en vue d'améliorer le climat dans ses écoles pour continuer à offrir un milieu accueillant, sécuritaire et inclusif aux élèves et des conditions de travail satisfaisantes au personnel scolaire.

## **Méthodologie**

En 2021-2022, les sondages ont été élaborés en collaboration avec le Conseil. Les mêmes sondages ont été utilisés pour la collecte de données de l'année scolaire 2022-2023.

À titre de rappel, les questions ont été ciblées sur des thèmes préalablement validés par l'équipe responsable du dossier au Conseil (p. ex., équité et éducation inclusive, santé mentale et bien-être). Le contenu des outils de collecte de données a été commenté et approuvé par le Conseil. Après validation, les sondages ont été transcrits sous format JSON et ils ont été programmés sur une base de données Postgres. La plateforme de sondage du CLÉ a été utilisée pour réaliser la collecte de données. Comme l'an dernier, un lien personnalisé a été envoyé à chaque répondante et répondant à partir de la liste de courriels fournie par le conseil scolaire. La plateforme du CLÉ a aussi permis d'envoyer des messages de rappel ciblés aux personnes invitées qui n'avaient pas commencé à remplir le formulaire.

La collecte de données s'est déroulée durant la période allant du 15 mai au 2 juin 2023. Afin de respecter la confidentialité des réponses, le CLÉ a assuré la gestion du sondage. Le Conseil a fourni son appui pour la prise de contact et les relances auprès des groupes ciblés, afin d'obtenir un niveau de participation élevé. Le CLÉ a fait des suivis réguliers auprès du Conseil pour indiquer le niveau de participation.

À la fin de la collecte de données, le CLÉ a procédé, sur la plateforme Power BI, à la compilation des données quantitatives dans un tableau de bord interactif pour les regroupements suivants :

- Les élèves (paliers élémentaire et secondaire) au niveau du Conseil et par école ;
- Les parents (paliers élémentaire et secondaire) au niveau du Conseil et par école ;
- Le personnel au niveau du Conseil et par service.

Une mise à jour de la plateforme Power BI conçue l'an dernier a donné l'occasion de revoir certaines représentations graphiques et permet maintenant de comparer les données collectées à travers le temps.

Ce rapport accompagne le tableau de bord qui présente les résultats détaillés des données quantitatives collectées dans le sondage. Les résultats du sondage sont présentés selon la structure des outils mobilisés pour déterminer le climat scolaire. En tenant compte de la représentativité statistique des résultats pour les différents groupes et sous-groupes, seuls les graphiques des résultats globaux sont présentés dans ce rapport pour les trois groupes de répondantes et de répondants. Pour les élèves et les parents, il est précisé si les données pour chaque sous-groupe présentent les mêmes tendances que dans les résultats globaux ou si elles diffèrent de manière significative<sup>1</sup>. Les données recueillies auprès des membres du personnel permettent de présenter de manière séparée les résultats sur le climat scolaire et sur le climat de

---

<sup>1</sup> On considère qu'il y a une différence de tendances significative si l'attribution à utiliser en termes d'échelle (quasi-totalité, grande majorité, majorité, ...) lors du constat doit changer pour un sous-groupe.

travail. En outre, les données pour les questions ouvertes du sondage ont été synthétisées en soulignant les thèmes les plus fréquemment cités et le nombre de fois cité.

### Populations visées par le sondage

Pour choisir les populations visées par le sondage, une consultation auprès de l'équipe du Conseil a été effectuée. C'est à la suite de cette consultation que trois groupes de répondantes et de répondants ont été ciblés :

- Les élèves (de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) ;
- Les membres du personnel du Conseil ;
- Les parents d'élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Les listes des répondantes et répondants pour chacun des groupes identifiés ont été fournies par le Conseil.

Le tableau qui suit présente les taux de participation à la collecte de données.

Tableau 1 : Taux de participation

Groupes de répondantes et répondants	Sondages			
	Nombre d'invitations	Nombre de réponses	Taux de participation	Marge d'erreur <sup>2</sup>
Élèves	7 405	5 127	69 %	± < 1 %
Personnel scolaire	2 015	983	49 %	± 2 %
Parents d'élèves	13 029	2 512	19 %	± 2 %

Le niveau de confiance pour tous les groupes est de 95% et la marge d'erreur varie entre ± < 1 % et 2 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très fiables.

### Présentation des constats

Les constats sont regroupés selon les axes des outils de collecte de données.

Les données provenant des questions du sondage sont présentées sous forme de graphiques ou de tableaux, en indiquant le groupe et le nombre de répondantes et de répondants. Le nombre de réponses indiqué sous chaque graphique peut varier d'une question à l'autre, étant donné qu'il y avait des questions non obligatoires et que certaines répondantes ou certains répondants ont arrêté de répondre avant la fin du sondage. De plus, le fait pour un élève ou un parent de ne pas répondre à la question sur le niveau d'études peut occasionner une différence entre le nombre

<sup>2</sup> La marge d'erreur indique dans quelle mesure les résultats d'un sondage sont susceptibles de refléter l'opinion de la population globale. Par exemple, une réponse obtenant 60% de « Oui » avec une marge d'erreur de 5% signifie qu'entre 55 et 65% de la population globale pense que la réponse est « Oui ».

total de réponses pour une question et la somme de réponses pour le cycle élémentaire et secondaire. Rappelons également que les branchements conditionnels appliqués dans la structure du sondage impliquent que le nombre de réponses peut considérablement diminuer d'une question à l'autre.

Afin de quantifier les constats qui se dégagent des données, les termes suivants sont utilisés dans le présent rapport :

- la totalité, l'ensemble, tout (100 %)
- la quasi-totalité (95 % - 99 %)
- la grande majorité (80 % - 94 %)
- la majorité (de 60 % à 79 %)
- un peu plus de la moitié (51 % - 59 %)
- la moitié (50 %)
- un peu moins de la moitié (40 % - 49 %)
- certains (39 % ou moins)

Lorsque plus de 50 personnes ont répondu à une question ouverte, les commentaires sont présentés de façon synthétique<sup>3</sup> sous forme de tendances, de façon à faire apparaître les idées les plus fréquemment citées :

- **Tendance significative (en vert foncé)** : plus de 20 % des répondantes et répondants partagent la même opinion ;
- **Tendance faible (en vert pâle)** : entre 10 % et 20 %, des répondantes et répondants partagent la même opinion.

Les thèmes cités par moins de 10 % des répondantes et répondants ne sont pas des tendances, mais ils sont présentés pour fournir le plus d'informations possible. Lorsque le nombre de répondantes et répondants à une question ouverte est plus petit que 50, les thèmes sont présentés sous forme de liste, en précisant le nombre de fois que chaque thème a été cité.

Les réponses hors sujet ont été retirées de l'analyse. Par ailleurs, les commentaires anecdotiques et ceux qui sont partagés par moins de 5 % des répondantes et répondants n'ont pas été présentés dans les tableaux synthétiques (sauf ceux qui apportent des pistes d'amélioration). Enfin, il est important de souligner qu'un commentaire peut porter sur plusieurs thèmes. Il faut donc considérer que la somme des pourcentages ne sera pas toujours égale à 100 %.

---

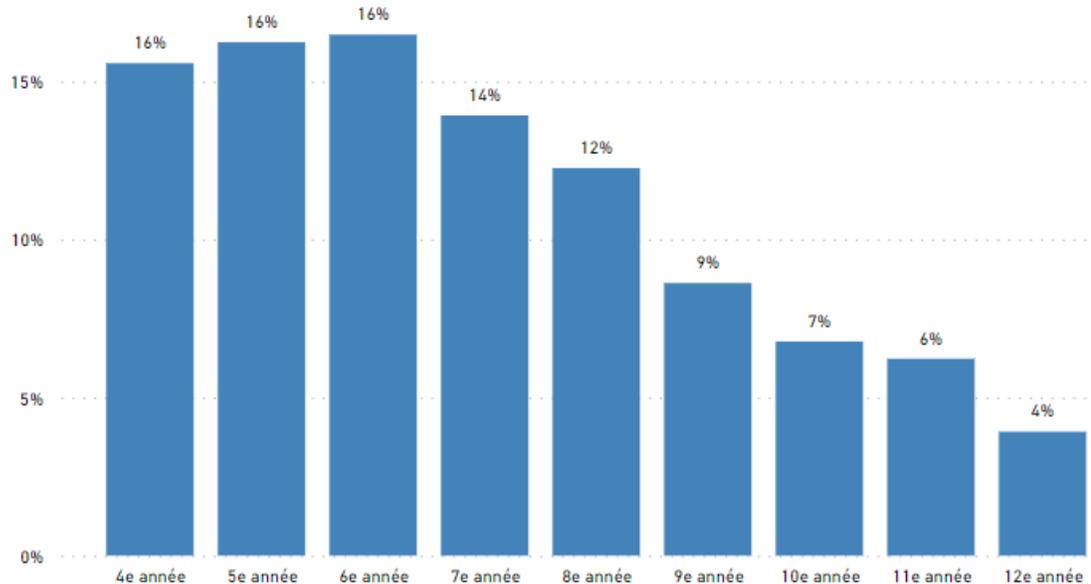
<sup>3</sup> Pour chaque question ouverte, les commentaires recueillis sont catégorisés selon des thèmes qui permettent de résumer les grandes idées formulées par les répondantes et les répondants. Chaque commentaire est donc rattaché à un ou plusieurs thèmes, selon les cas. Le poids de chaque thème est ensuite calculé en divisant le nombre de fois que ce thème apparaît dans les commentaires avec le nombre total de réponses obtenues pour la question traitée (excluant les réponses hors sujet).

## 2. Résultats du sondage de climat scolaire auprès des élèves

### Profil des élèves

Graphique 1 : Répartition des élèves selon l'année d'étude

En quelle année es-tu?



Total de 4 977 réponses

La majorité des élèves qui ont répondu au sondage (74 %) sont au palier élémentaire. L'année scolaire qui regroupe le plus grand nombre des répondants <sup>4</sup> est la 6<sup>e</sup> (16,45 %) suivie de la 5<sup>e</sup> et de la 4<sup>e</sup> (respectivement 16,23 % et 15,57 %).

Parmi les 4 966 élèves qui ont identifié leur école, l'école secondaire *Jeunes sans frontières* a le plus grand nombre de répondants (5,46 %) suivi du *Collège français* (5,26 %) et de l'école secondaire *Toronto Ouest* (5,16 %). Le taux de participation des élèves par école se trouve à l'annexe 1 de ce document.

Tableau 2 : Répartition des élèves selon l'identité de genre

Genre	Occurrences	Pourcentage
Fille	541	45,39 %
Garçon	531	44,55 %
En questionnement	22	1,85 %
Autre	19	1,59 %
Androgyne	16	1,34 %
Garçon trans	13	1,09 %

<sup>4</sup> Dans ce document, à partir d'ici, nous utilisons le terme « répondants » au masculin dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

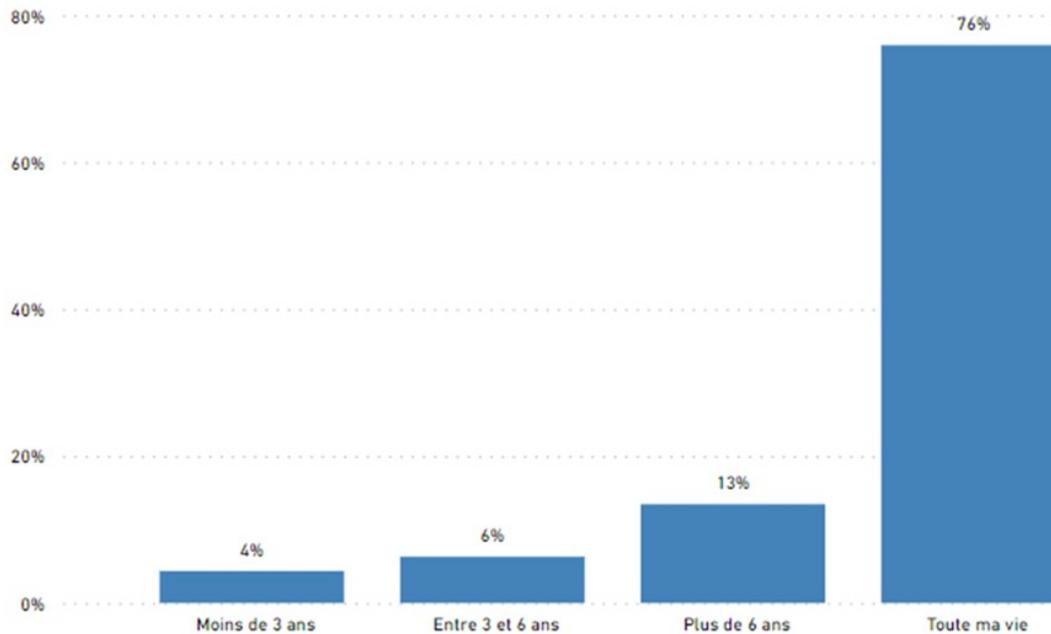
Non-binaire	11	0,92 %
Bigenre	10	0,84 %
Bispirituelle	7	0,59 %
Agenre	6	0,50 %
Genre fluide	6	0,50 %
Fille trans	4	0,34 %
Queer	4	0,34 %
Neutrois	2	0,17 %
Pangenre	0	0 %

Total de 1 192 réponses

Sur les 1 192 élèves<sup>5</sup> qui ont répondu à la question sur l'identité de genre, un peu moins de la moitié (45,39 %) s'identifie comme fille et à peu près la même proportion comme garçon (44,55 %). Environ 10% se sont identifiés autrement, incluant celles et ceux en questionnement (1,85 %).

Graphique 2 : Répartition des élèves selon la date d'arrivée au Canada

**Depuis combien de temps vis-tu au Canada? (question optionnelle)**



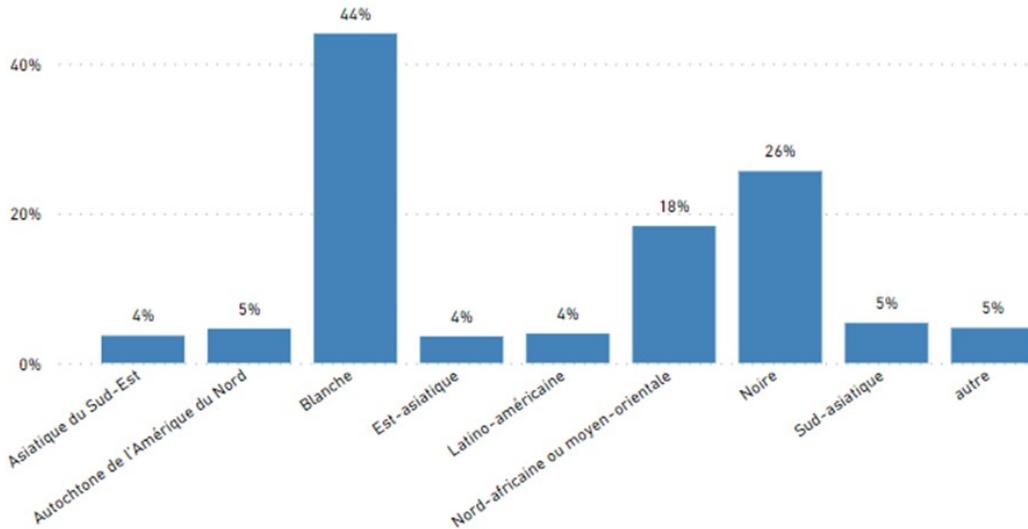
Total de 4 912 réponses

La majorité des élèves qui a répondu au sondage vit au Canada depuis la naissance (76 %).

<sup>5</sup> Selon la structure du sondage, uniquement les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pouvaient répondre à cette question.

Graphique 3 : Répartition des élèves selon l'origine raciale

Quelle catégorie raciale te décrit le mieux ? Choisis toutes celles qui s'appliquent à toi. (question optionnelle)

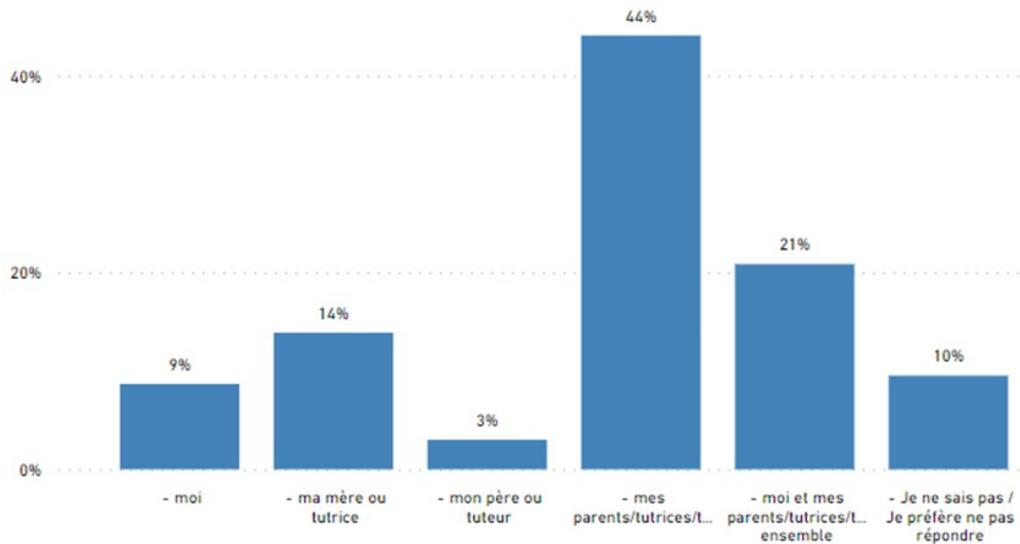


Total de 1 065 réponses

Parmi les 1 065 élèves qui ont répondu à la question sur la catégorie raciale<sup>6</sup>, un peu moins que la moitié (44 %) se décrit comme blanc, alors que certains s'identifient comme noirs et comme nord-africains ou moyen-orientaux (respectivement 26 % et 18 %).

Graphique 4 : Répartition des personnes procédant au choix de l'école des élèves

Qui a choisi ton école?



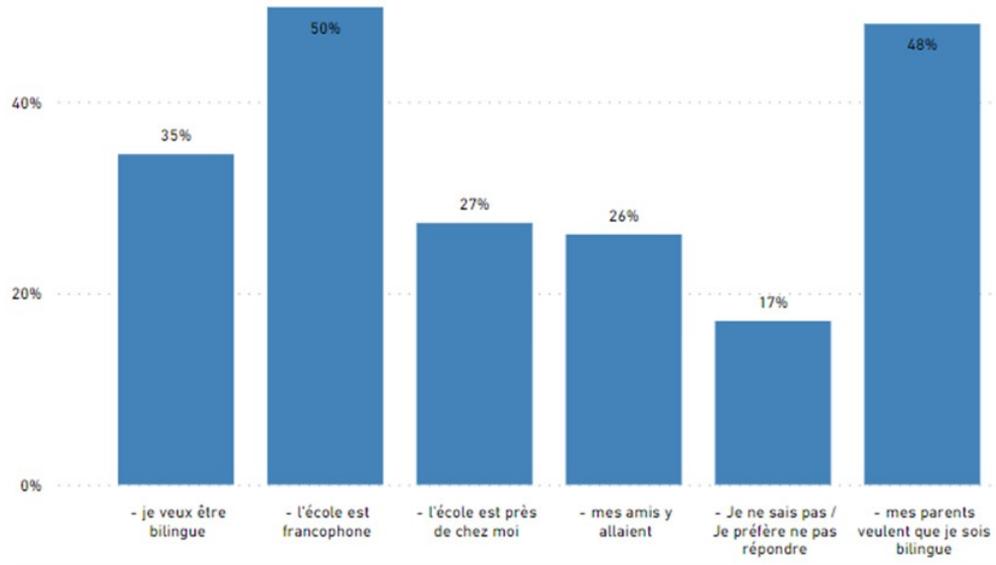
Total de 4 959 réponses

<sup>6</sup> Selon la structure du sondage, uniquement les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pouvaient répondre à cette question.

Parmi les 4 959 élèves qui ont répondu à la question sur la personne qui a choisi l'école, un peu moins que la moitié affirme que ce sont les deux parents/tutrices/tuteurs (44 %) alors que certains précisent que c'étaient eux-mêmes et leurs parents/tutrices/tuteurs (21 %) ou la mère/tutrice ou le père/tuteur (14 %).

Graphique 5 : Répartition des facteurs influençant le choix de l'école

Quels facteurs ont influencé le choix d'école? Choisis tous ceux qui sont appropriés.



Total de 4 809 réponses

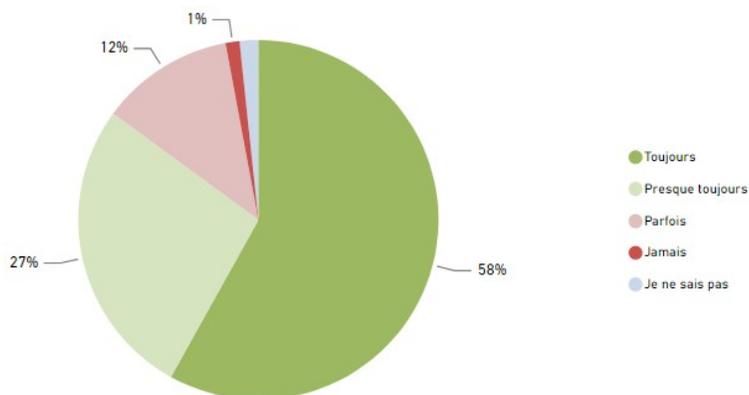
Selon les 4 809 élèves ayant répondu à la question sur les facteurs influençant le choix d'école, le motif le plus fréquent est que l'école est francophone (50 %) suivi du fait que les parents souhaitent que leur(s) enfant(s) soient bilingues (48 %) ou que l'élève lui-même souhaite être bilingue (35 %).

**Orientation 1 - Élèves épanouis et engagés**

La grande majorité des élèves (85 %) se dit être toujours ou presque toujours à l'aise d'utiliser la technologie dans les activités d'apprentissage.

La tendance est semblable pour le palier élémentaire (84 %) et pour celui du secondaire (90 %) représentant respectivement 3 106 / 3 706 réponses et 1 141 / 1 271 réponses.

*Graphique 6 : Répartition des élèves selon leur aisance à utiliser la technologie*  
**Je me sens à l'aise d'utiliser la technologie dans mes activités d'apprentissage.**

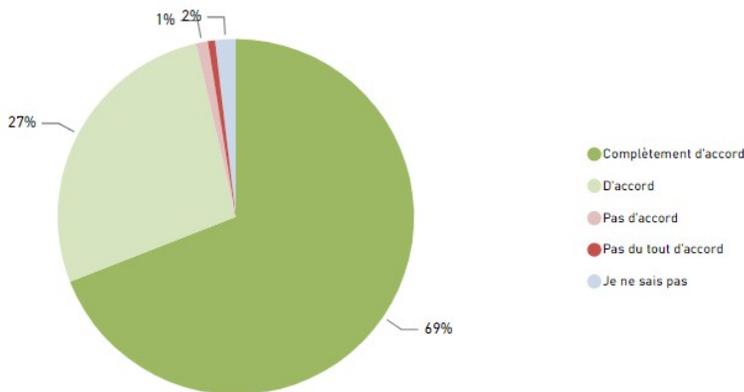


Total de 5 127 réponses

La quasi-totalité (96 %) des élèves est complètement d'accord ou d'accord qu'elle respecte les autres lorsqu'elle utilise la technologie.

La tendance est la même (96 %) pour le palier élémentaire et pour celui du secondaire représentant respectivement 3 579 / 3 706 et 1 226 / 1 271 réponses.

*Graphique 7 : Répartition des élèves selon leur respect aux autres lors d'utilisation de technologie*  
**Je respecte les autres lorsque j'utilise la technologie.**

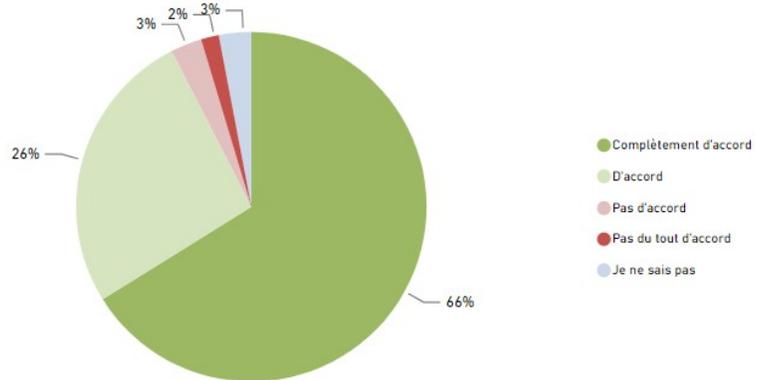


Total de 5 119 réponses

La grande majorité des élèves (92 %) indique avoir un ou plusieurs bons amis.

La tendance est semblable pour le palier élémentaire (94 %) et pour celui du secondaire (89%) représentant respectivement 3 472 / 3 706 et 1 138 / 1 271 réponses.

Graphique 8 : Répartition des élèves selon leur capacité à se faire des amis  
J'ai un ou plusieurs bons amis.

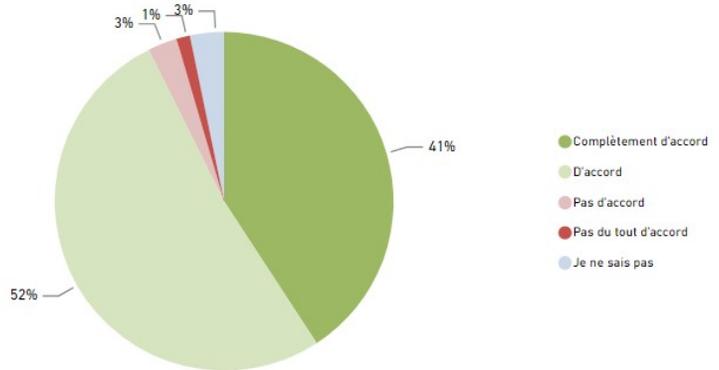


Total de 5 115 réponses

La grande majorité (93 %) des élèves affirme aider les autres quand ils en ont besoin.

La même tendance (93 %) pour le palier élémentaire et semblable pour celui du secondaire (92 %) représentant respectivement 3 448 / 3 706 et 1 173 / 1 271 réponses.

Graphique 9 : Répartition des élèves selon leur empathie  
J'aide les autres quand ils en ont besoin.

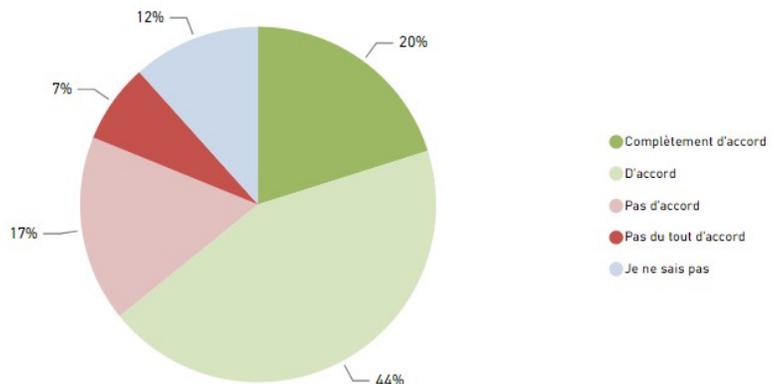


Total de 5 112 réponses

La majorité (64 %) des élèves soutient qu'elle sait comment gérer son stress.

La tendance est la même pour le palier élémentaire et pour celui du secondaire (64 %) représentant respectivement 2 385 / 3 706 et 810 / 1 271 réponses.

Graphique 10 : Répartition des élèves selon leur capacité à gérer le stress  
Je sais comment gérer mon stress.

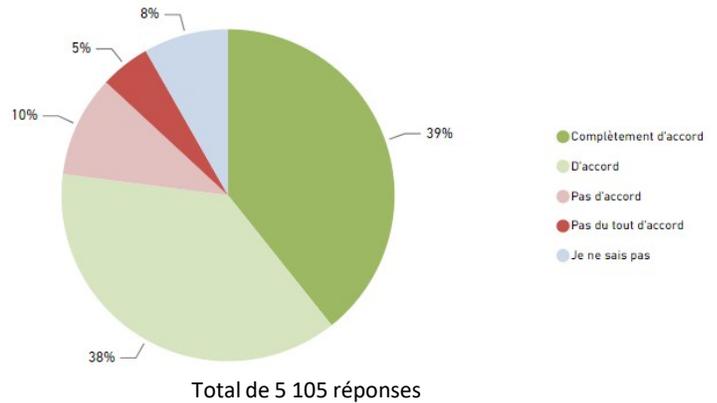


Total de 5 110 réponses

**Orientation 2 - Une organisation à l'écoute, performante et innovante**

La majorité (77 %) des élèves soutient que son école encourage le recyclage, le compostage et la réduction des déchets. Il est intéressant de signaler que ce résultat est plus mitigé pour les élèves du niveau secondaire (65 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (81 %) avec respectivement 835 / 1 271 et 3 007 / 3 706 réponses.

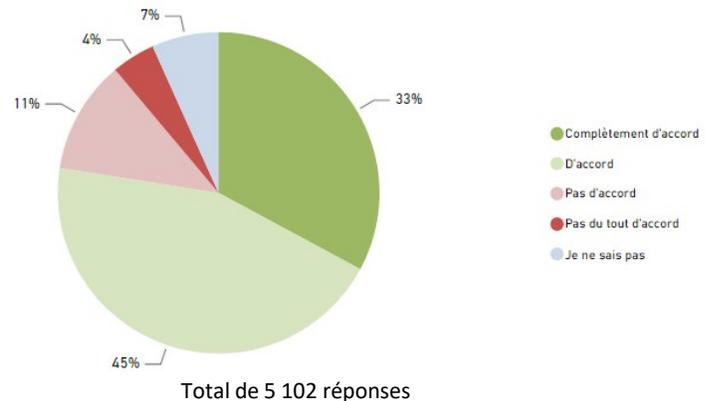
*Graphique 11 : Répartition des élèves selon l'encouragement de leurs écoles pour le recyclage, le compostage et la réduction des déchets*  
**Mon école encourage le recyclage, le compostage et la réduction des déchets.**



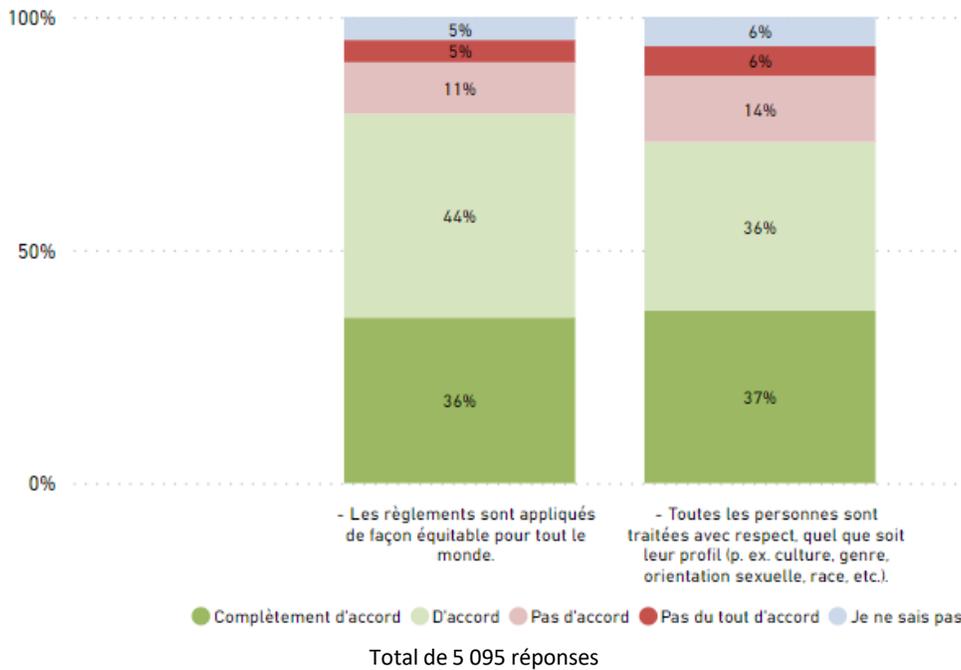
**Orientation 3 - Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés**

La majorité (78 %) des élèves affirme participer à des activités organisées par l'école pour la communauté (p. ex., levées de fonds, soupers communautaires, soirées cinéma, bénévolat et collecte de données). Il faut noter que ce résultat est plus mitigé pour les élèves du palier secondaire (70 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (80 %) avec respectivement 894 / 1 271 et 2 965 / 3 706 réponses.

*Graphique 12 : Répartition des élèves selon leur engagement à participer à des activités organisées par l'école pour la communauté*  
**Je participe à des activités organisées par l'école pour la communauté (p. ex., levées de fonds, soupers communautaires, soirées cinéma, bénévolat, collecte de denrées).**



Graphique 13 : Répartition des élèves selon leur perception d'équité et d'inclusion à l'école  
En général, à mon école ...



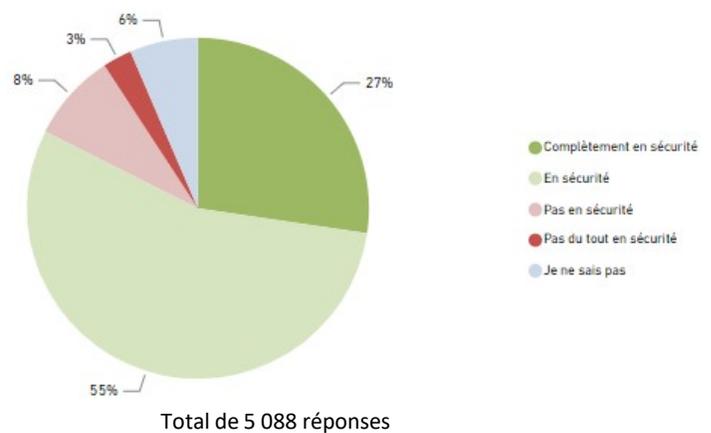
La grande majorité des élèves (80 %) estime qu'à son école les règlements sont appliqués de façon équitable pour tout le monde. La majorité (73 %) pense que toutes les personnes sont traitées avec respect, quel que soit leur profil (p. ex., culture, genre, orientation sexuelle, race, etc.).

La tendance est semblable pour les élèves du palier élémentaire (82 % et 74 %) et un peu mitigée pour ceux du niveau secondaire (73 % et 72 %) représentant respectivement 3 024 et 2 740 / 3 706 et 927 et 915 / 1 351 réponses.

La grande majorité (82 %) des élèves se sent en sécurité à l'école.

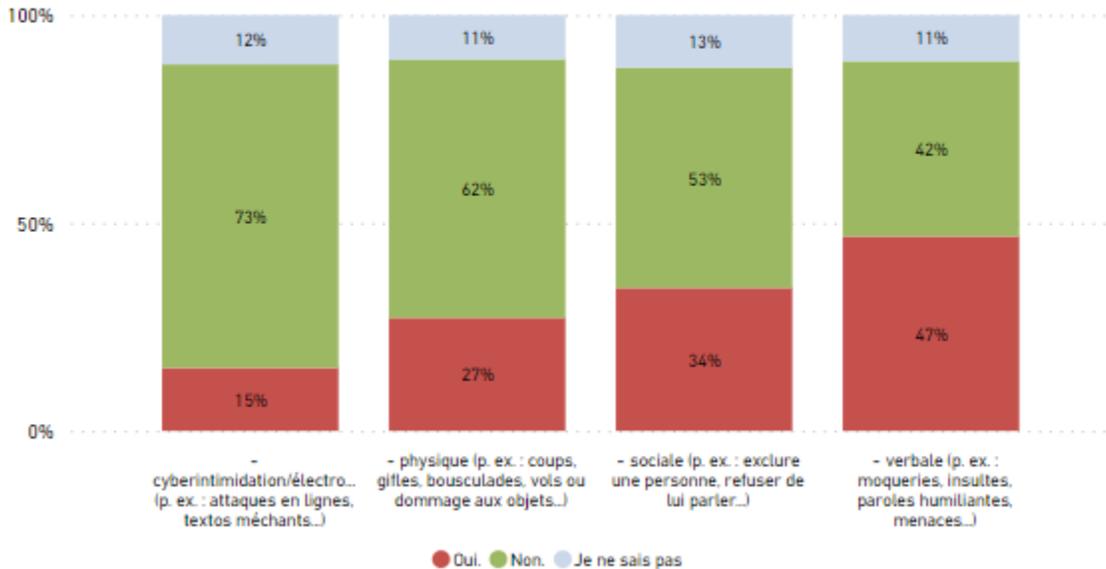
La tendance est la même pour les élèves du palier élémentaire (82 %) et semblable pour ceux du niveau secondaire (85 %) représentant respectivement 3 026 / 3 706 et 1 081 / 1 271 réponses.

Graphique 14 : Répartition des élèves selon leur sentiment de sécurité à l'école  
Dans quelle mesure te sens-tu en sécurité à l'école?



Graphique 15 : Répartition des élèves selon les types d'intimidation et de harcèlement vécus

**Au cours de l'année scolaire, as-tu vécu des comportements d'intimidation ou de harcèlement des types suivants :**



Total de 5 080 réponses<sup>7</sup>

La majorité des élèves indique qu'elle n'a pas vécu de cyberintimidation (73 %) ni d'intimidation physique (62 %).

- Concernant la cyberintimidation, la tendance est la même pour le palier élémentaire et semblable pour le niveau secondaire (respectivement 73 % et 74 %) représentant respectivement 2 718 / 3 706 et 937 / 1 271 réponses.
- Concernant l'intimidation physique, ce résultat est plus mitigé pour les élèves du palier élémentaire (57 %) par rapport à ceux du niveau secondaire (77 %) représentant respectivement 2 128 / 3 706 et 978 / 1 271 réponses.

Un peu plus de la moitié indique avoir vécu des comportements d'intimidation ou de harcèlement sociaux (53 %) et un peu moins de la moitié mentionne des abus verbaux (42 %).

- Concernant l'intimidation sociale, le résultat est plus élevé pour les élèves du niveau secondaire (64 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (50 %) représentant respectivement 810 / 1 271 et 1 837 / 3 706 réponses.
- Concernant l'intimidation verbale, le résultat est plus élevé pour les élèves du niveau secondaire (57 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (37 %) représentant respectivement 730 / 1 271 et 1 379 / 3 706 réponses.

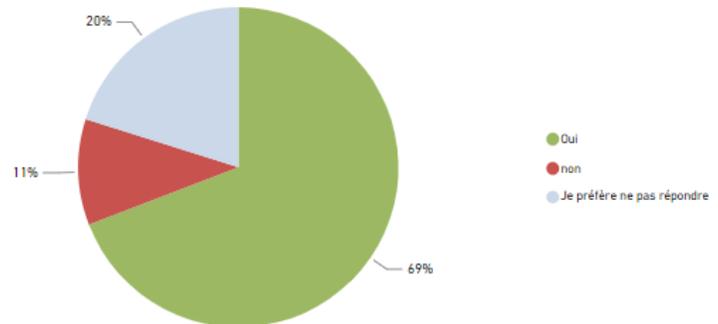
<sup>7</sup> Le branchement conditionnel pour ceux qui répondent "oui" à au moins un des quatre types d'intimidation explique pourquoi le nombre de réponses chute de manière considérable pour les deux prochaines questions.

La majorité (69 %) des élèves qui ont vécu de l'intimidation ou du harcèlement au cours de l'année scolaire affirme savoir quoi faire dans ces situations.

La tendance est la même pour le palier élémentaire (69 %) et semblable pour celui du secondaire (75 %) représentant respectivement 1 602 / 2 360 et 369 / 429 réponses.

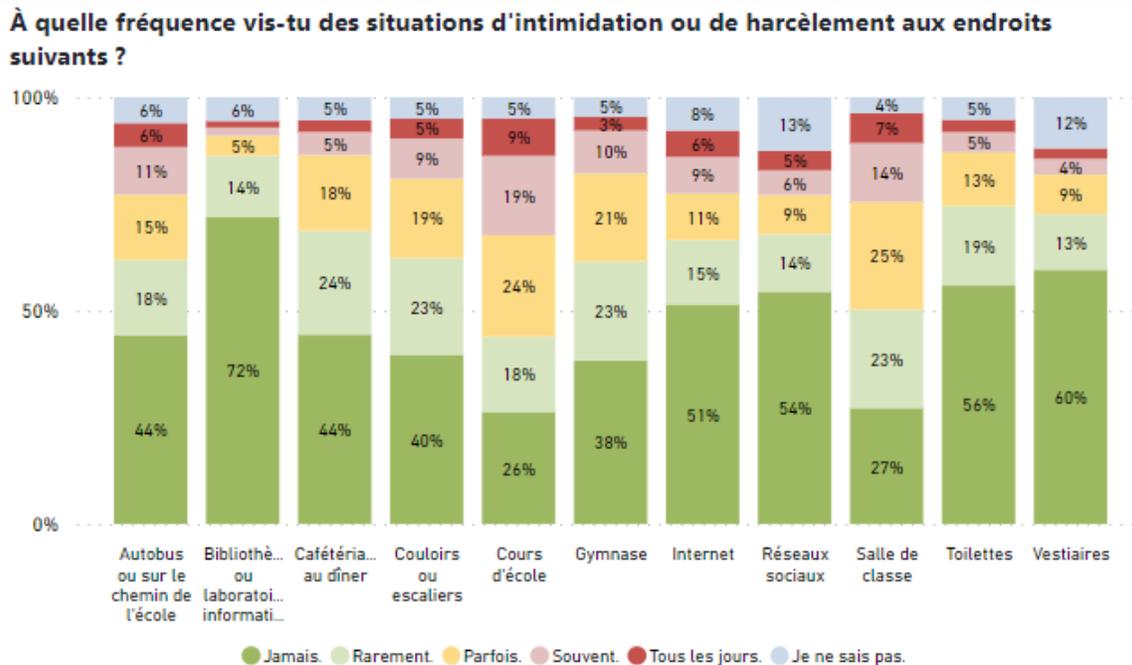
Graphique 16 : Répartition des élèves selon leur connaissance sur ce qu'il faut faire en cas de comportement d'intimidation ou de harcèlement

Sais-tu quoi faire lorsque \*\*tu vis\*\* des comportements d'intimidation ou de harcèlement?



Total de 2 919 réponses

Graphique 17 : Répartition des élèves selon la fréquence des comportements d'intimidation ou de harcèlement vécus dans différents endroits



Total de 2 884 réponses

La grande majorité des élèves (86 %) estime n'avoir jamais ou rarement vécu des situations d'intimidation ou de harcèlement à la bibliothèque ou au laboratoire informatique. Le résultat est mitigé pour le niveau élémentaire (78 %) par rapport à celui du palier élémentaire (88 %) avec respectivement 378 / 488 et 2 076 / 2 345 réponses.

La majorité des élèves (entre 61 % et 75 %) estime n'avoir jamais ou rarement vécu des situations d'intimidation ou de harcèlement dans les différents endroits suivants :

- Toilettes (75 %) ;
- Vestiaires (73 %) ;
- Cafétéria/classe ou dîner (68 %) ;
- Réseaux sociaux (68 %) ;

- Internet (66 %) ;
- Couloirs ou escaliers (63 %) ;
- Autobus ou sur le chemin de l'école (62 %) ;
- Gymnase (61 %).

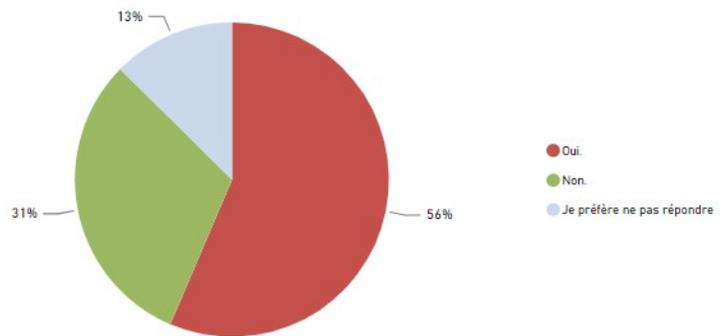
Les résultats sont mitigés pour le niveau secondaire (52 % à 66 %) par rapport à celui du palier élémentaire (63 % à 77 %) avec respectivement 253 à 322 / 488 et 1 465 à 1 798 / 2 345 réponses.

La moitié des élèves (50 %) estime n'avoir jamais ou rarement vécu des situations d'intimidation ou de harcèlement en salle de classe et un peu moins de la moitié (44 %) dans la cour d'école. Les résultats sont mitigés pour le niveau secondaire (48 % et 57 %) par rapport au palier élémentaire (51 % et 41 %) avec respectivement 234 et 275 / 488 et 1 192 et 968 / 2 345 réponses.

Un peu plus de la moitié (56 %) des élèves affirme avoir vu ou entendu parler de comportements d'intimidation ou de harcèlement entre élèves.

Il est à noter que la tendance est plus faible pour les élèves de 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année (45 %) par rapport à ceux de 4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année (60 %) représentant respectivement 570 / 1 270 et 2 224 / 3 698 réponses.

*Graphique 18 : Répartition des élèves selon qu'ils ont vu ou entendu parler de comportement d'intimidation ou de harcèlement*  
**Au cours de l'année scolaire, as-tu vu ou entendu parler de comportements d'intimidation ou de harcèlement entre élèves?**

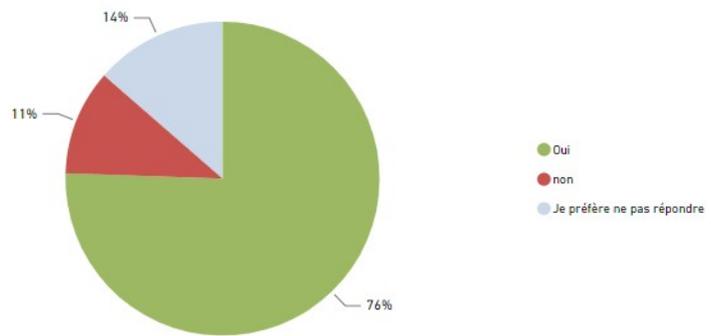


Total de 5 042 réponses<sup>8</sup>

La majorité (76 %) des élèves qui ont vu ou entendu parler d'intimidation ou de harcèlement soutient qu'elle sait quoi faire dans ces situations.

La tendance est la même pour le palier élémentaire et pour celui du secondaire (76 %) avec respectivement 1 703 / 2 252 et 436 / 576 réponses.

*Graphique 19 : Répartition des élèves selon leur connaissance sur quoi faire lorsqu'ils voient ou entendent parler d'intimidation ou de harcèlement*  
**Sais-tu quoi faire lorsque \*\*tu vois ou que tu entends parler\*\* d'intimidation ou de harcèlement?**

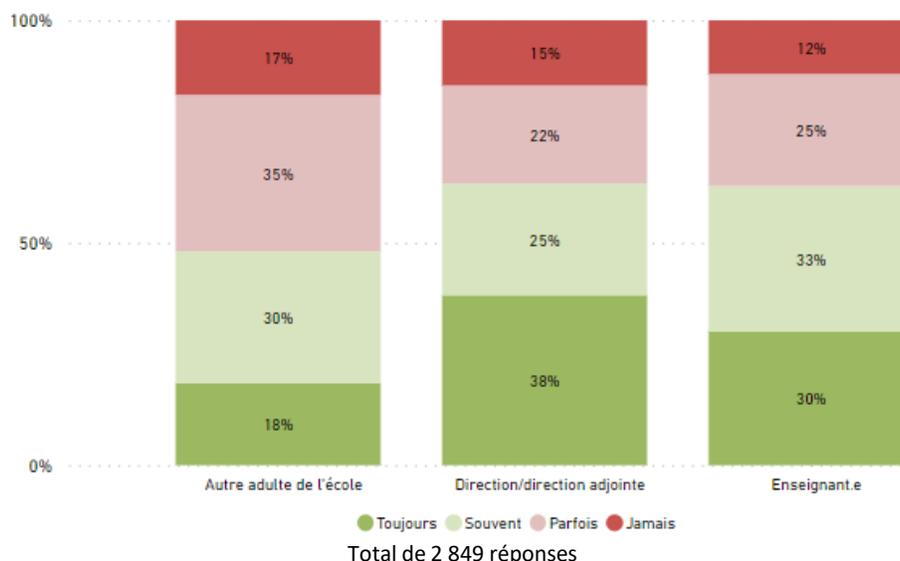


Total de 2 876 réponses

<sup>8</sup> Le branchement conditionnel pour ceux qui répondent "oui" explique pourquoi le nombre de réponses chute de manière considérable pour les deux prochaines questions.

Graphique 20 : Répartition des élèves selon leur confiance en certains adultes à l'école pour régler une situation d'intimidation ou de harcèlement

**Si j'approche la personne suivante pour parler d'une situation d'intimidation ou de harcèlement, j'ai confiance qu'elle va la régler :**



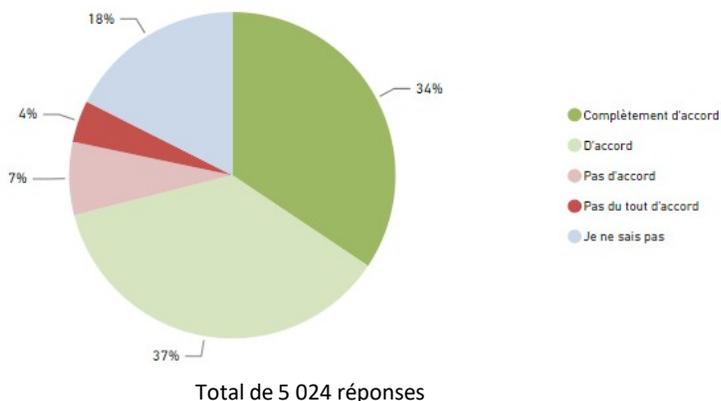
La majorité (63 %) des élèves a confiance que si elle approche la direction/direction adjointe ou un membre du personnel enseignant pour parler d'une situation d'intimidation ou de harcèlement, il va toujours ou souvent la régler. Les résultats sont mitigés pour le niveau secondaire (47 %) par rapport à celui du primaire (entre 66 % et 67 %) avec respectivement 270 / 571 et 1 484 à 1 496 / 2 231 réponses.

Un peu moins de la moitié (48 %) des élèves est du même avis par rapport aux autres adultes de l'école. Les résultats sont mitigés pour le niveau secondaire (39 %) par rapport à celui du primaire (51 %) avec respectivement 225 / 571 et 1 121 / 2 231 réponses.

La majorité (71 %) des élèves est complètement d'accord ou d'accord que les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de son identité.

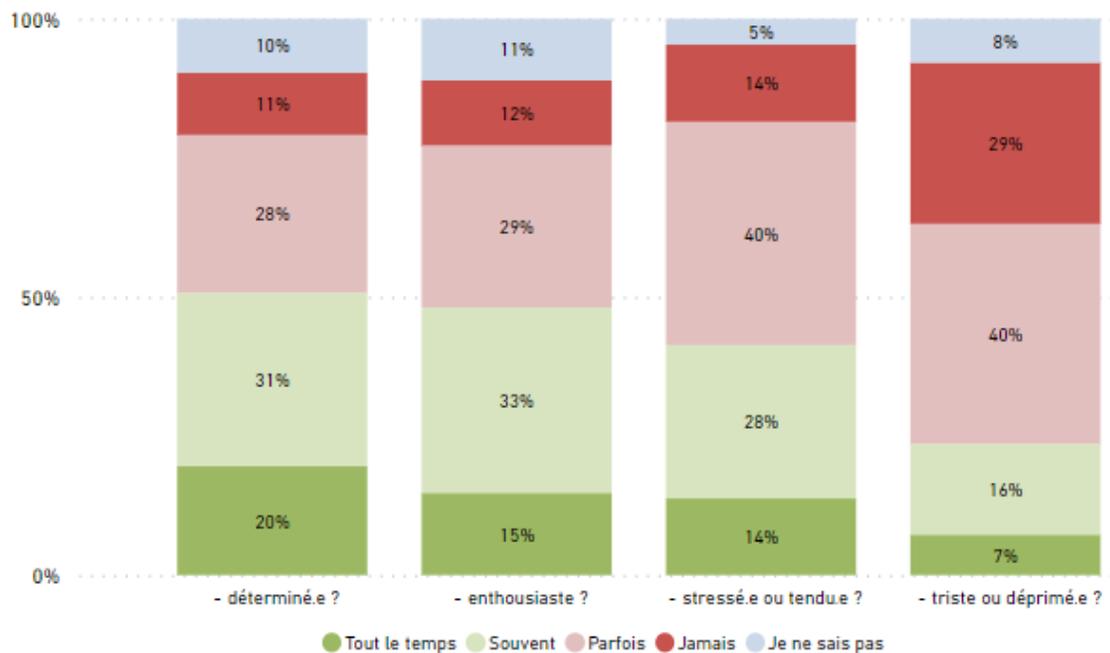
La tendance est semblable pour le palier élémentaire (72 %) et pour celui du secondaire (69 %) représentant respectivement 2 650 / 3 692 et 878 / 1 271 réponses

Graphique 21 : Répartition des élèves selon leur perception de la prise en compte de leur identité dans les activités organisées en classe ou à l'école  
Les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de mon identité (p. ex., ma culture, ma religion, mon identité de genre).



Graphique 22 : Répartition des élèves selon leur état de bien-être et de santé mentale

Depuis le début de l'année scolaire, à quelle fréquence te sens-tu ...



Total de 5 015 réponses

La majorité (69 %) des élèves se sent parfois ou ne se sent jamais triste ou déprimée. La tendance est semblable pour le palier élémentaire (71 %) et pour celui du secondaire (62 %) représentant respectivement 2 624 / 3 692 et 785 / 1 270 réponses.

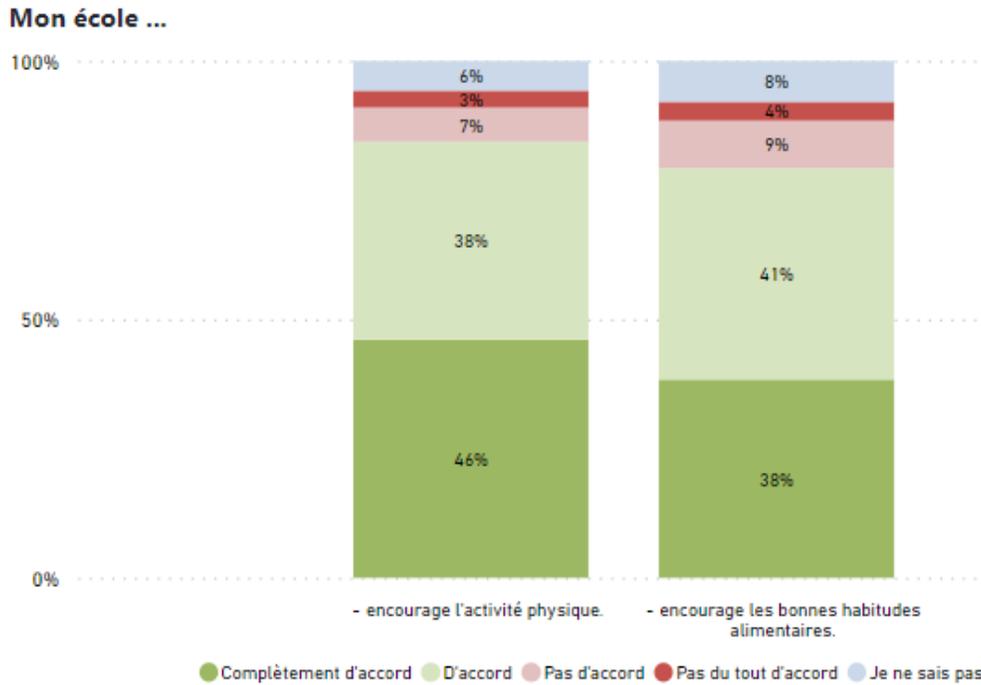
Un peu plus de la moitié (54 %) des élèves se sent parfois ou ne se sent jamais stressée ou tendue. Le résultat est mitigé pour le niveau secondaire (40 %) par rapport au palier élémentaire (59 %) avec respectivement 516 / 1 270 et 2 161 / 3 692 réponses.

Un peu plus de la moitié (51%) des élèves se sent tout le temps ou souvent déterminée. Le résultat est mitigé pour le niveau secondaire (42 %) par rapport au palier élémentaire (54 %) avec respectivement 527 / 1 270 et 1 992 / 3 692 réponses.

Un peu moins de la moitié (48 %) des élèves se sent tout le temps ou souvent enthousiaste. Le résultat est mitigé pour le niveau secondaire (38 %) par rapport au palier élémentaire (52 %) avec respectivement 486 / 1 270 et 1 897 / 3 692 réponses.

**Orientation 4 - Une gouvernance responsable**

Graphique 23 : Répartition des élèves selon leur perception de l'encouragement de leur école aux activités physiques et aux bonnes habitudes alimentaires



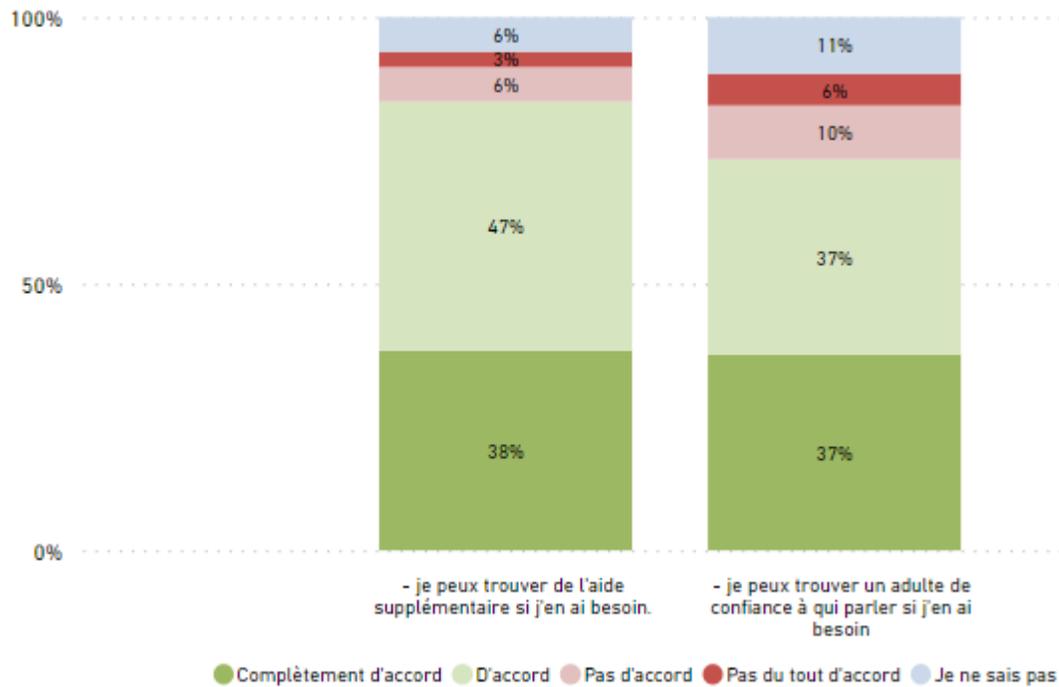
Total de 5 010 réponses

La grande majorité (84 %) des élèves estime que son école encourage l'activité physique. Le résultat est mitigé pour le niveau secondaire (74 %) par rapport au palier élémentaire (88 %) avec respectivement 940 / 1 270 et 3 252 / 3 694 réponses.

La majorité (79 %) des élèves croit que son école encourage les bonnes habitudes alimentaires. Le résultat est mitigé pour le niveau secondaire (65 %) par rapport au palier élémentaire (84 %) avec respectivement 830 / 1 270 et 3 102 / 3 694 réponses.

Graphique 24 : Répartition des élèves selon leur confiance à trouver de l'aide supplémentaire et un adulte de confiance en cas de besoin

**De façon générale ...**



Total de 5 007 réponses

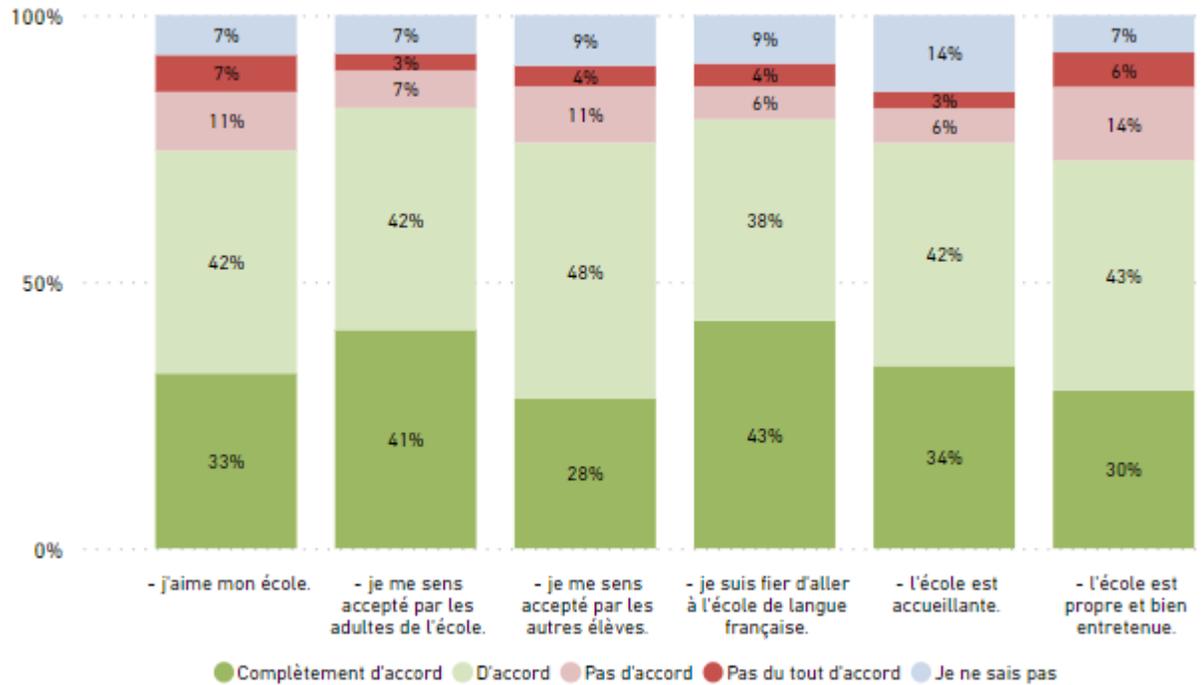
La grande majorité (85 %) des élèves estime que de façon générale elle peut trouver de l'aide supplémentaire si elle en a besoin.

La majorité (74 %) des élèves pense qu'elle peut trouver un adulte de confiance à qui parler si besoin est.

La tendance est semblable pour le palier élémentaire (75 % et 74 %) et pour celui du secondaire (81 % et 68 %) représentant respectivement 3 151 et 2 775 / 3 695 et 1 026 et 864 / 1 271 réponses.

Graphique 25 : Répartition des élèves selon leur sentiment d'appartenance et de valorisation

**En général,**



Total de 5 003 réponses

La grande majorité (entre 81 % et 83 %) des élèves est complètement d'accord ou d'accord qu'elle :

- Se sent acceptée par les adultes de l'école ;
- Est fière d'aller à l'école de langue française.

Les résultats sont mitigés pour le niveau secondaire (entre 76 % et 79 %) par rapport au palier élémentaire (entre 82 % et 84 %) avec respectivement 965 à 1 002 / 1 271 et 3 034 à 3 167 / 3 700 réponses.

La majorité (entre 73 % et 76 %) des élèves est complètement d'accord ou d'accord qu'elle :

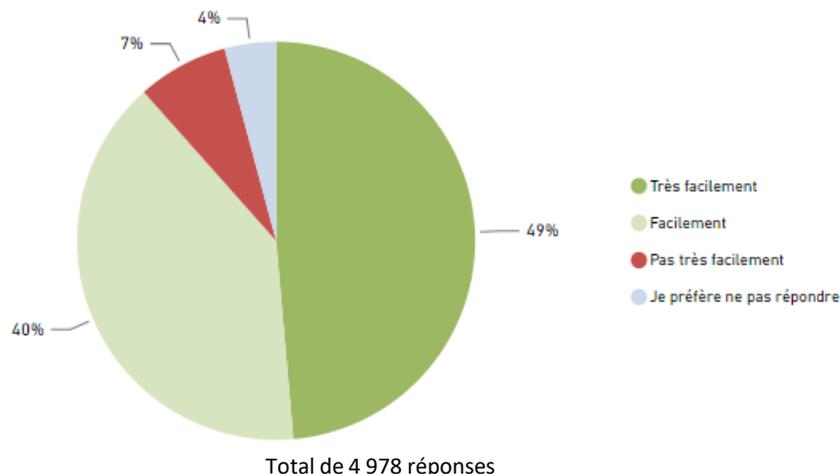
- Se sent acceptée par les autres élèves ;
- Trouve l'école accueillante ;
- Aime son école ;
- Trouve l'école propre et bien entretenue.

La tendance est semblable pour le palier élémentaire (entre 75 % et 78 %) et pour celui du secondaire (entre 65 % et 76 %) représentant respectivement 2 747 à 2 882 / 3 700 et 826 à 961 / 1 271 réponses.

La grande majorité (89 %) des élèves affirme pouvoir lire et écrire très facilement ou facilement le français.

La tendance est semblable pour le palier élémentaire (87 %) et pour celui du secondaire (93 %) représentant respectivement 3 217 / 3 698 et 1 178 / 1 271 réponses.

Graphique 26 : Répartition des élèves selon leur capacité à lire et à écrire en français  
**Est-ce que tu peux bien lire et écrire le français?**



**Commentaires des élèves**

Au total, 2 922 commentaires ont été formulés par les élèves à propos du climat scolaire dans leurs écoles. En excluant les réponses hors sujet et anecdotiques, 1 064 commentaires pertinents ont été pris en considération pour produire le tableau synthétique ci-dessous.

Tableau 3 : Commentaires et suggestions des élèves pour améliorer le climat scolaire

Thème	Nombre de fois cité	Proportion
<b>Commentaires positifs d'ordre général (enseignants accueillants, satisfaction concernant l'école, fierté d'en faire partie, etc.).</b>	<b>505</b>	<b>47 %</b>
Climat toxique au sein de l'école ou comportements inappropriés des élèves, des enseignant(e)s ou de la direction (emphase à mettre sur la communication respectueuse au sein des écoles et le bien-être psychologique des élèves).	157	15 %
Situations de conflit, d'intimidation, de harcèlement et/ou de violence dénoncées dans différents contextes avec des victimes et auteurs de profils variés.	119	11 %
Besoin de prendre en compte le favoritisme, le sexisme, le racisme, la discrimination et l'homophobie afin de travailler en faveur de l'inclusion et de l'équité (célébration de dates ou fêtes culturelles, religieuses, ateliers de sensibilisation, etc.).	113	11 %
Besoin d'accorder plus d'attention à la gestion des déchets, aux espaces verts, à la propreté et à la sécurité dans l'environnement de l'école (installation de caméras de sécurité à certains endroits).	105	10 %
Organisation d'activités parascolaires et sportives inclusives pour un climat positif, et pour une meilleure santé mentale et physique des	67	6 %

## POINT 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

2021-108(11)

élèves (p. ex., sorties éducatives, activités extérieures, robotique, échecs, codage, sport, art, musique, intelligence émotionnelle).		
Besoin d'améliorer les conditions et la qualité de l'apprentissage et de l'emploi du temps à l'école (plus de livres et de temps de lecture, plus de temps de relaxation, plus de matériel de bureau, plus de participation dans les groupes de travail, plus de jeux, etc.).	50	5 %
Renforcer les actions pour garantir le respect et la sécurité de toutes et tous (p. ex., protocole clair pour la gestion de cas d'intimidation et de harcèlement, sanctions pour les élèves qui enfreignent les règles).	49	5 %

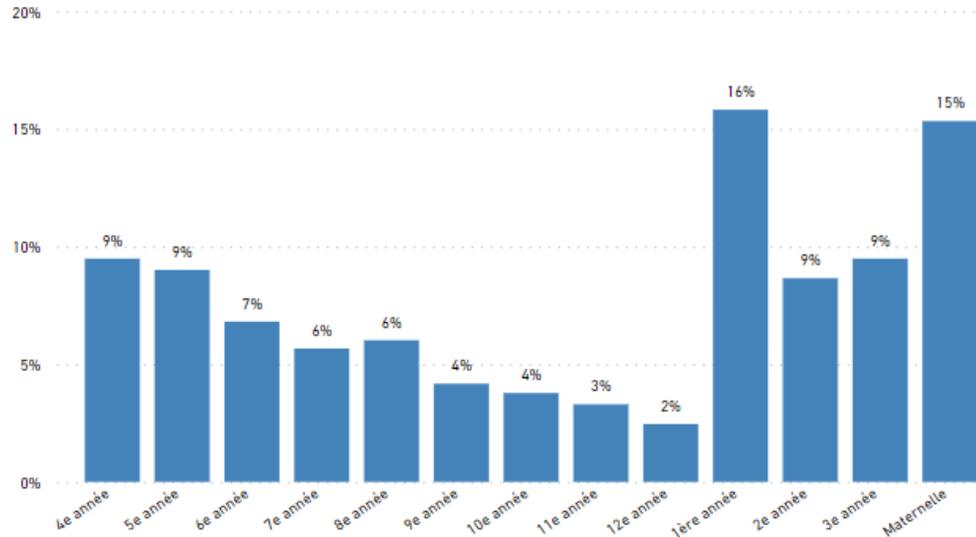
1 064 réponses

### 3. Résultats du sondage de climat scolaire auprès des parents

#### Profil des parents

Graphique 27 : Répartition des parents selon l'année d'étude de leur(s) enfant(s)

Quelle est l'année d'étude de l'enfant pour lequel vous répondez au sondage ?



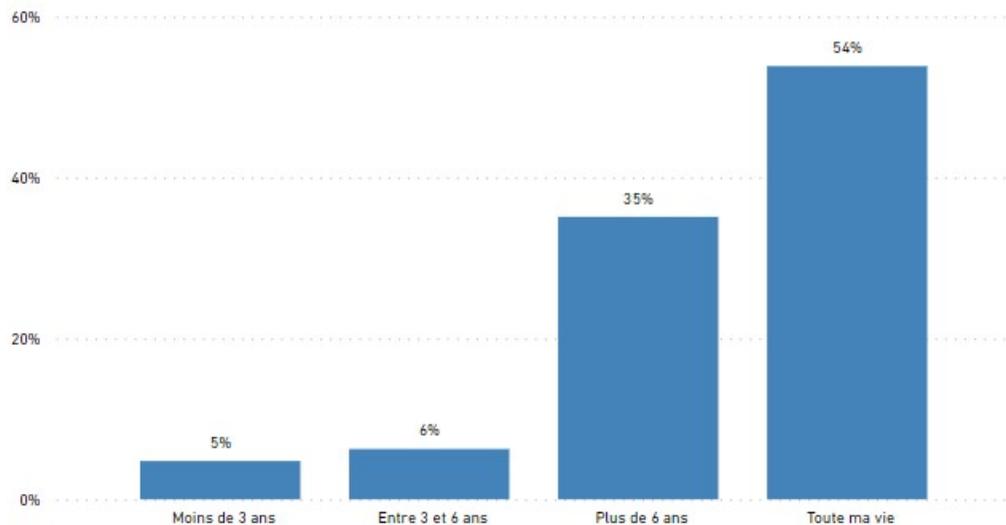
Total de 2 276 réponses

La majorité (71 %) des parents qui ont répondu au sondage a des enfants au palier élémentaire, en particulier en 1<sup>re</sup> année (16 %) et en maternelle (15 %).

Les écoles qui obtiennent le plus grand nombre de répondants sont l'école élémentaire *La Mosaique* (4,85 %) et les écoles élémentaires *Charles- Sauriol* et *Pierre-Elliott-Trudeau* (respectivement 4,21 % et 4,03 %). Le taux de participation des parents par école se trouve à l'annexe 1 de ce document.

Graphique 28 : Répartition des parents selon la date d'arrivée au Canada

Depuis combien de temps vivez-vous au Canada? Vous n'êtes pas obligé.e de répondre à cette question.

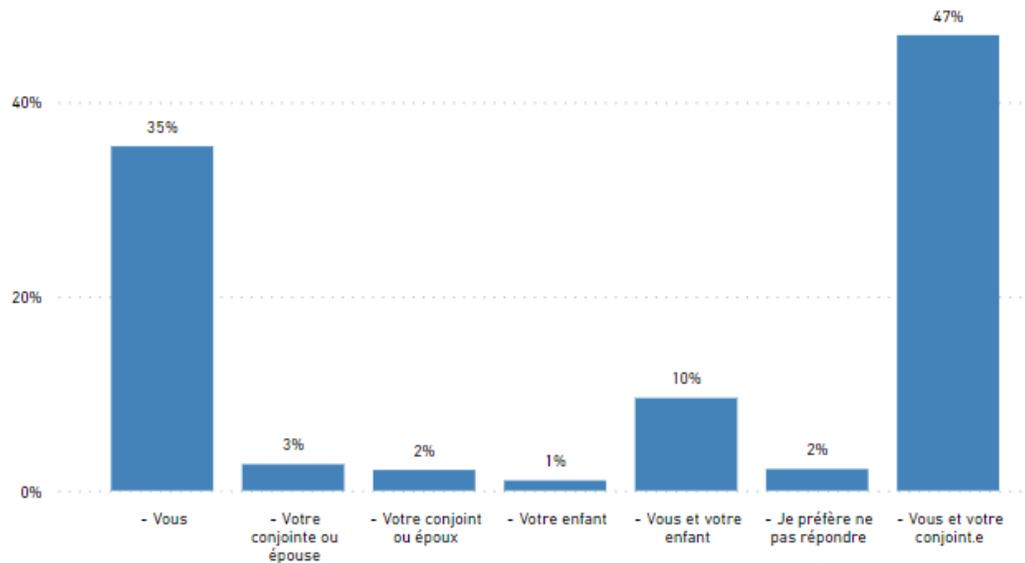


Total de 2 141 réponses

La grande majorité (89 %) des parents vit au Canada depuis plus de six ans ou depuis la naissance.

Graphique 29 : Répartition des personnes influençant le choix de l'école

Qui a choisi l'école de votre enfant?

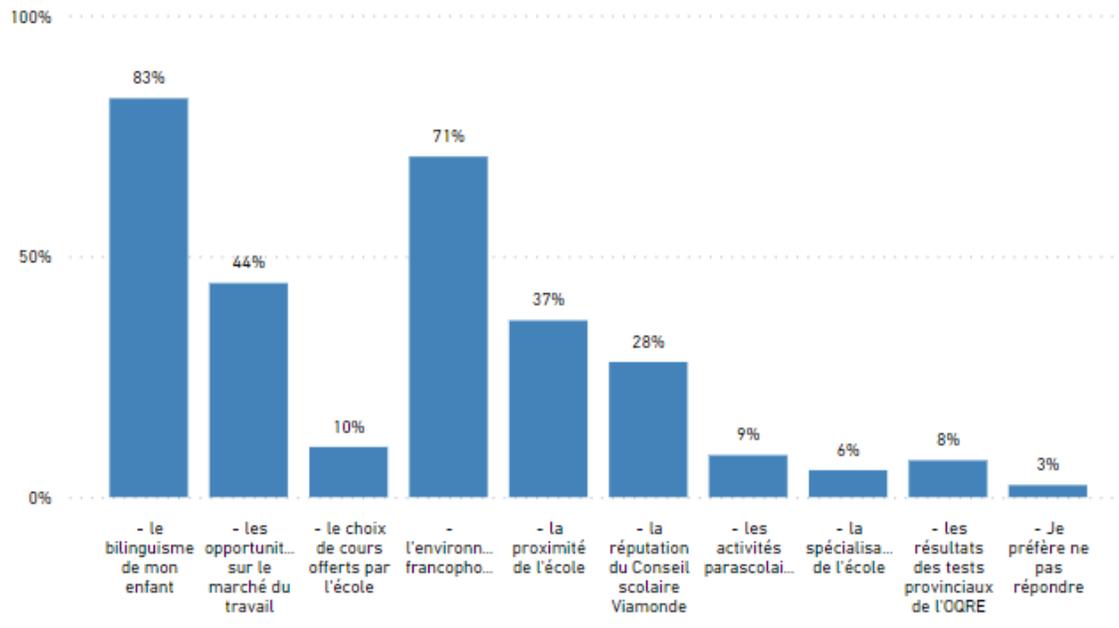


Total de 2 203 réponses

Un peu moins de la moitié (47 %) des parents affirme que ce sont les deux parents/tutrices/tuteurs qui ont choisi l'école de l'enfant, alors que certains (35 %) précisent que c'étaient eux-mêmes.

Graphique 30 : Répartition des facteurs influençant le choix de l'école

Quels facteurs ont influencé le choix de l'école? Choisissez tous ceux qui sont appropriés.



Total de 2 159 réponses

Selon les 2 159 parents ayant répondu à la question sur les facteurs influençant le choix d'école, le motif le plus fréquent est le bilinguisme de l'enfant (83 %) suivi de l'environnement francophone (71 %) et des opportunités sur le marché du travail (44 %).

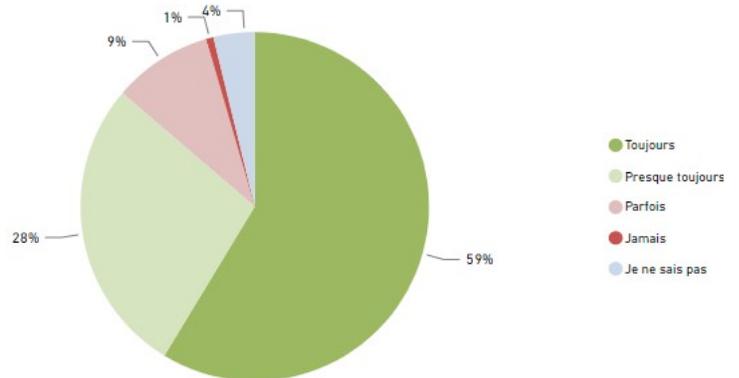
**Orientation 1 - Élèves épanouis et engagés**

La grande majorité (87 %) des parents affirme que son enfant est toujours ou presque toujours à l'aise d'utiliser la technologie dans les activités d'apprentissage.

Le résultat est plus élevé pour le niveau secondaire (96 %) par rapport à celui du palier élémentaire (89 %) avec respectivement 299 / 312 et 1 425 / 1 615 réponses.

*Graphique 31 : Répartition des parents selon l'aisance estimée de leur(s) enfant(s) à utiliser la technologie*

**Mon enfant se sent à l'aise d'utiliser la technologie dans ses activités d'apprentissage.**



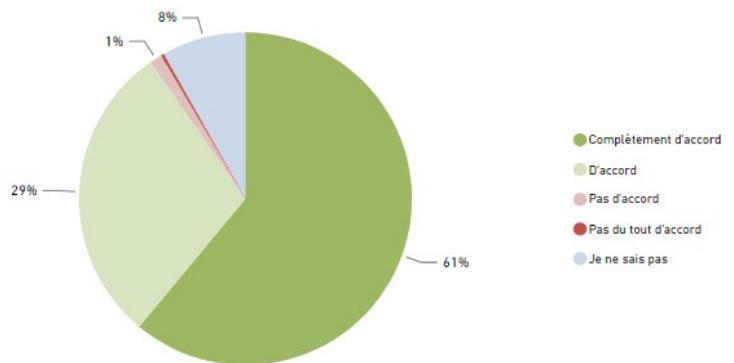
Total de 2 512 réponses

La grande majorité (90 %) des parents estime être complètement d'accord ou d'accord que son enfant respecte les autres lorsqu'il utilise la technologie.

Le résultat est plus élevé pour les parents du niveau secondaire (95 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (92 %) avec respectivement 298 / 312 et 1 489 / 1 615 réponses.

*Graphique 32 : Répartition des parents élèves selon le respect estimé de leur(s) enfant(s) aux autres lors d'utilisation de technologie*

**Mon enfant respecte les autres lorsqu'il utilise la technologie.**



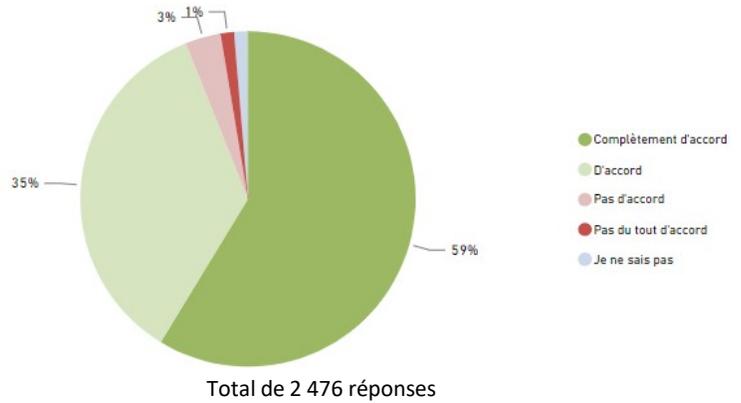
Total de 2 490 réponses

La grande majorité (94 %) des parents indique que son enfant a un ou plusieurs bons amis.

La tendance est la même pour les parents du palier élémentaire (94 %) et semblable pour ceux du secondaire (89 %) représentant respectivement 1 530 / 1 615 et 279 / 312 réponses.

Graphique 33 : Répartition des parents selon la capacité estimée de leur(s) enfant(s) à se faire des amis

Mon enfant a un ou plusieurs bons amis.

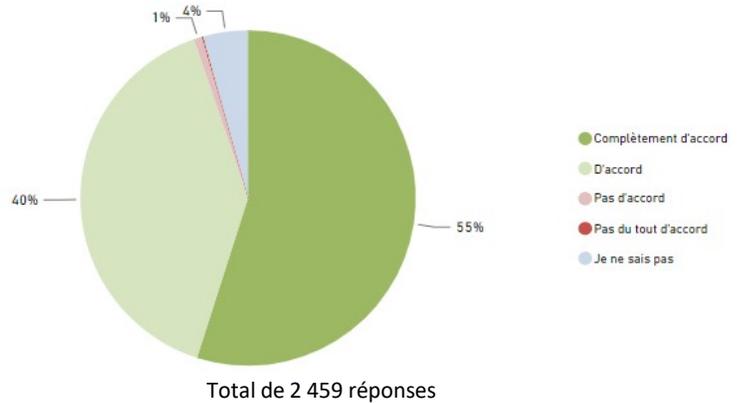


La quasi-totalité (95 %) des parents affirme que son enfant aide les autres quand ils en ont besoin.

Le résultat est mitigé pour les parents du palier élémentaire (94 %) par rapport à ceux du niveau secondaire (96 %) avec respectivement 1 538 / 1 615 et 294 / 312

Graphique 34 : Répartition des parents selon l'empathie estimée de leur(s) enfant(s)

Mon enfant aide les autres quand ils en ont besoin.

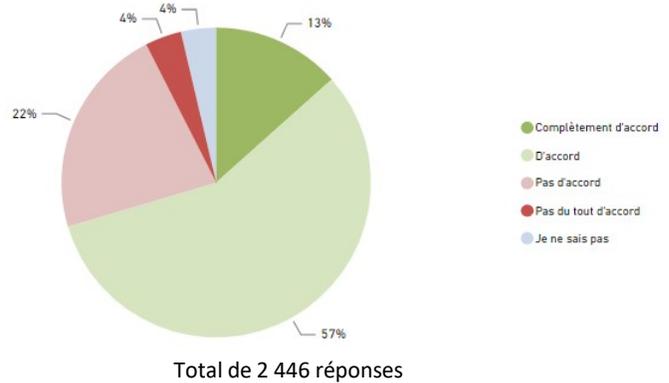


La majorité (70 %) des parents se dit complètement d'accord ou d'accord que son enfant sait comment gérer le stress.

La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (71 %) et pour ceux du secondaire (78 %) représentant respectivement 1 238 / 1 615 et 362 / 312 réponses.

Graphique 35 : Répartition des parents selon la capacité estimée de leur(s) enfant(s) à gérer le stress

Mon enfant sait comment gérer son stress.

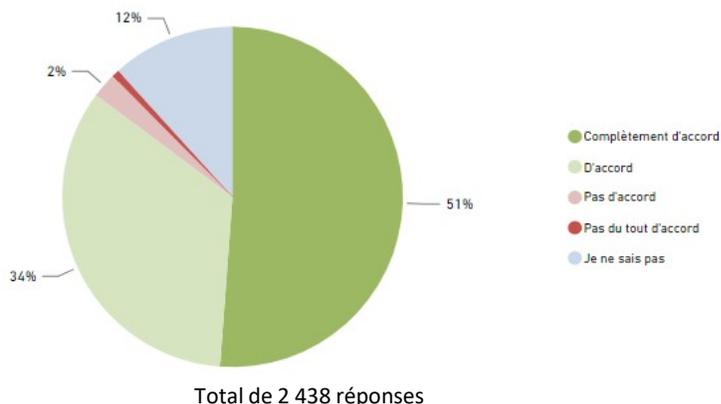


**Orientation 2 - Une organisation à l'écoute, performante et innovante**

La grande majorité (85 %) des parents est complètement d'accord ou d'accord que l'école de son enfant encourage le recyclage, le compostage et la réduction des déchets.

Le résultat est mitigé pour le niveau secondaire (72 %) par rapport à celui du palier élémentaire (88 %) avec respectivement 224 / 312 et 1 413 / 1 615 réponses.

*Graphique 36 : Répartition des parents selon l'encouragement perçu des écoles pour le recyclage, le compostage et la réduction des déchets*  
**L'école de mon enfant encourage le recyclage, le compostage et la réduction des déchets.**

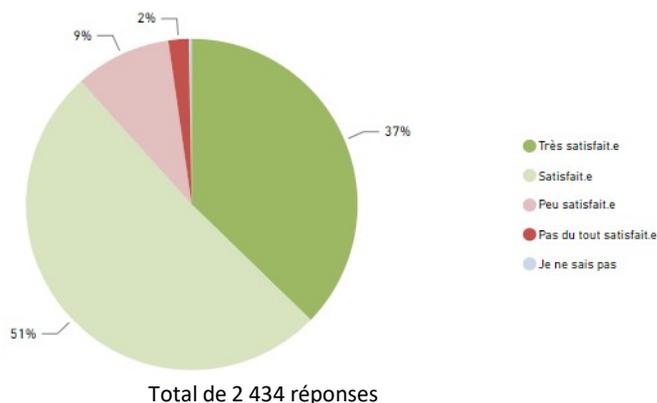


**Orientation 3 - Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés**

La grande majorité (88 %) des parents affirme être très satisfaite ou satisfaite des communications émises par l'école de son enfant.

La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (89 %) et pour ceux du secondaire (86 %) représentant respectivement 1 428/ 1 615 et 270 / 312 réponses.

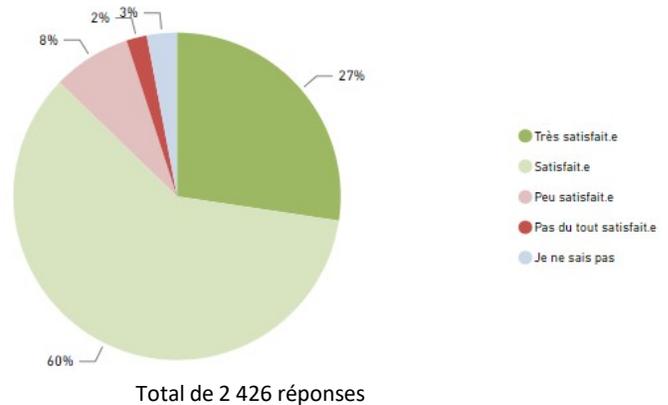
*Graphique 37 : Répartition des parents selon leur satisfaction par rapport aux communications émises par l'école de leur(s) enfant(s)*  
**Globalement, dans quelle mesure êtes-vous satisfait.e des communications émises par l'école?**



La grande majorité (87 %) des parents estime être très satisfaite ou satisfaite des communications émises par le conseil.

La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (88 %) et ceux du secondaire (86 %) représentant respectivement 1 418/ 1 615 et 268 / 312 réponses.

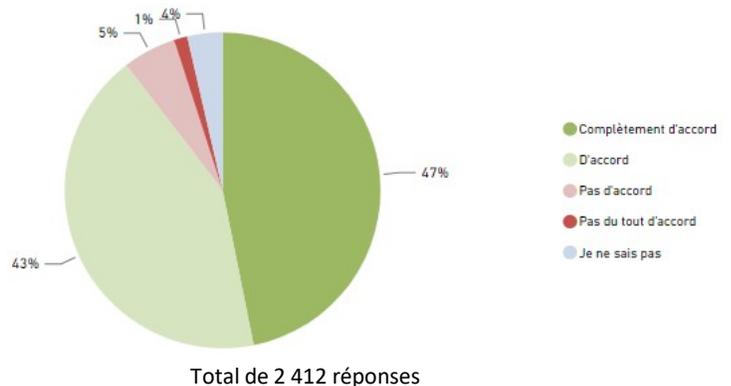
*Graphique 38 : Répartition des parents selon leur satisfaction par rapport aux communications émises par le conseil*  
**Globalement, dans quelle mesure êtes-vous satisfait.e des communications émises par le Conseil?**



La majorité (90 %) des parents affirme être complètement d'accord ou d'accord que l'école encourage la participation de son enfant à des activités organisées par l'école pour la communauté.

La tendance est la même semblable pour les parents du palier élémentaire (90 %) et semblable pour ceux du secondaire (85 %) représentant respectivement 1 460 / 1 615 et 263 / 312 réponses.

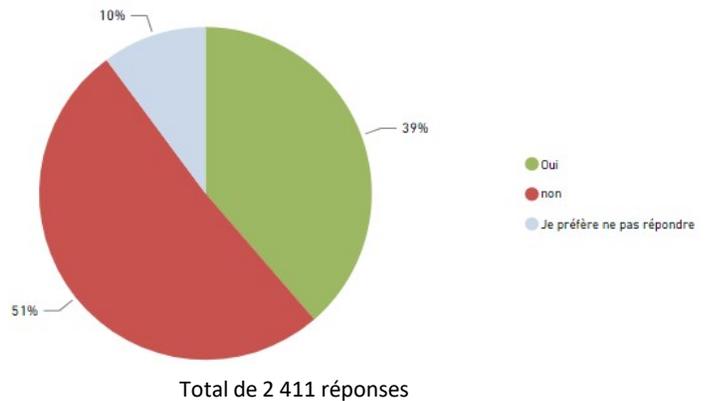
*Graphique 39 : Répartition des parents selon leur perception d'encouragement de l'école de leur(s) enfant(s) pour participer à des activités pour la communauté*  
**L'école encourage la participation de mon enfant à des activités organisées par l'école pour la communauté (p. ex., levées de fonds, soupers communautaires, soirées cinéma, bénévolat, collecte de denrées).**



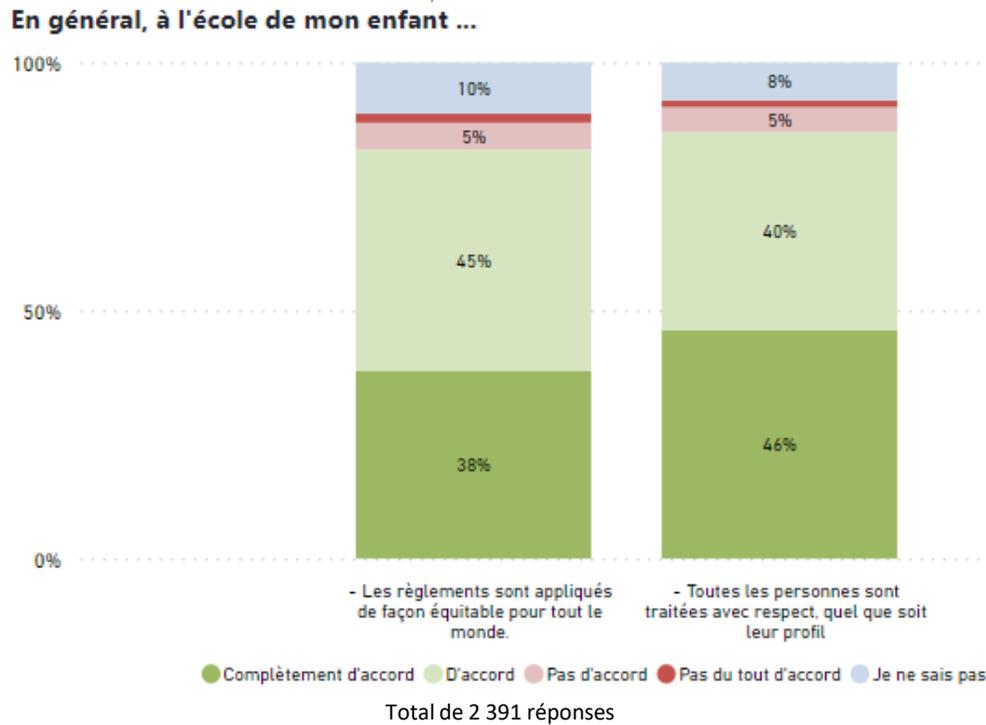
Un peu plus de la moitié (51 %) des parents indique ne pas avoir participé à des activités de l'école comme bénévole.

Le résultat est plus élevé pour les parents du niveau secondaire (63 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (50 %) avec respectivement 197 / 312 et 803 / 1 615 réponses.

*Graphique 40 : Répartition des parents selon leur participation comme bénévoles à des activités de l'école*  
**Je participe à des activités de l'école comme bénévole.**



Graphique 41 : Répartition des parents selon leur perception du milieu d'apprentissage de l'école de leur(s) enfant(s) en termes d'équité et d'inclusion



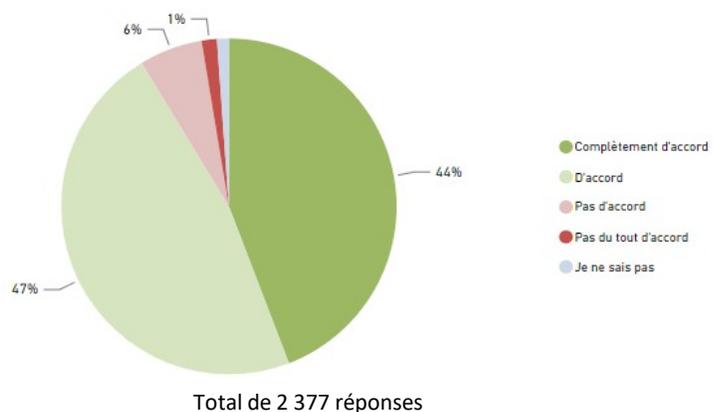
La grande majorité (83 % et 86 %) des parents affirme qu'en général à l'école de son enfant :

- Les règlements sont appliqués de façon équitable pour tout le monde ;
- Toutes les personnes sont traitées avec respect, quel que soit son profil (p. ex., culture, genre, orientation sexuelle, race, etc.).

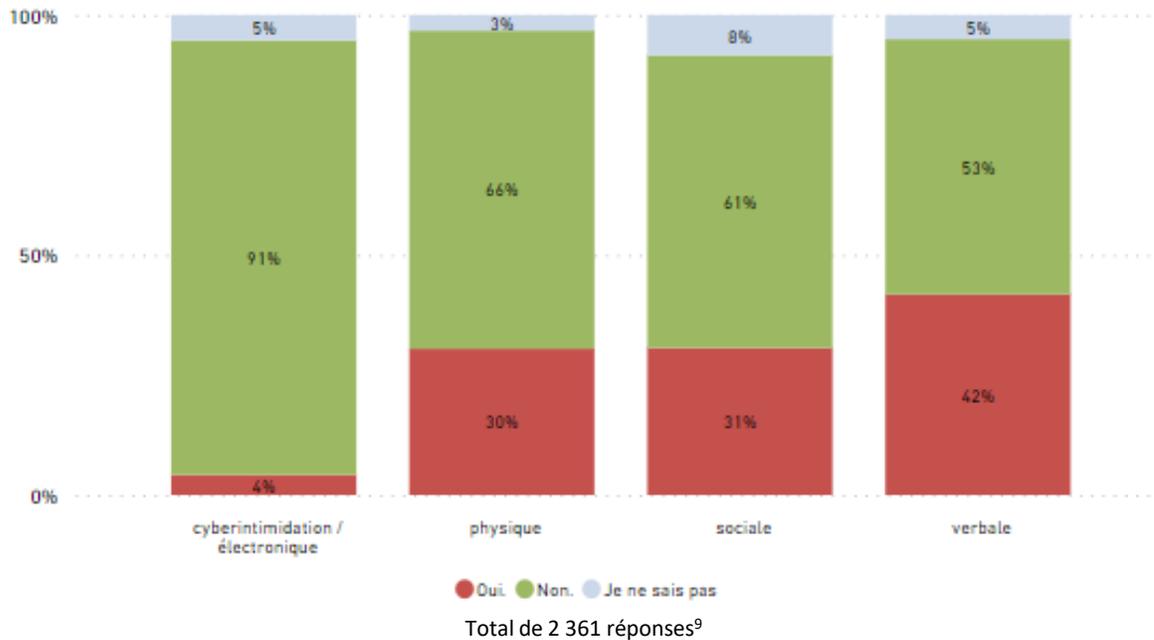
La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (84 % et 87 %), et mitigée pour ceux du secondaire (79 % et 82 %) avec respectivement 1 345 à 1 393 / 1 615 et 246 à 256 / 312 réponses.

La grande majorité (91 %) des parents se dit complètement d'accord ou d'accord que l'école de son enfant offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (90 %) et pour ceux du secondaire (92 %) représentant respectivement 1 468 / 1 615 et 285 / 312 réponses.

Graphique 42 : Répartition des parents selon leur perception du milieu d'apprentissage de l'école de leur(s) enfant(s) en termes de sécurité  
L'école de mon enfant offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.



Graphique 43 : Répartition des parents selon les types d'intimidation et de harcèlement vécus par leur(s) enfant(s)  
**Au cours de l'année scolaire, votre enfant vous a-t-il mentionné avoir été intimidé ou harcelé de l'une des formes suivantes par des élèves?**



La grande majorité (91 %) des parents affirme que son enfant n'a pas mentionné au cours de l'année dernière avoir vécu de la cyberintimidation (attaques en ligne, textos méchants). Le résultat est plus élevé pour les parents du niveau secondaire (81 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (92 %) avec respectivement 252 / 312 et 1 478 / 1 615 réponses.

La majorité (66 % et 61 %) des parents affirme que son enfant n'a pas mentionné au cours de l'année dernière avoir vécu de l'intimidation ou du harcèlement physique (coups, gifles, bousculades ou dommages aux objets) ou social (exclusion d'une personne et/ou refus de lui parler). Les résultats sont plus élevés pour les parents du niveau secondaire (86 % et 69 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (64 % et 59 %) avec respectivement 269 et 214 / 312 et 1 040 et 955 / 1 615 réponses.

Un peu plus de la moitié (53 %) des parents affirme que son enfant n'a pas mentionné au cours de l'année dernière avoir été intimidé ou harcelé par des élèves de façon verbale (moqueries, insultes, paroles humiliantes, menaces). Le résultat est plus élevé pour les parents du niveau secondaire (67 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (49 %) avec respectivement 208 / 312 et 789 / 1 615 réponses.

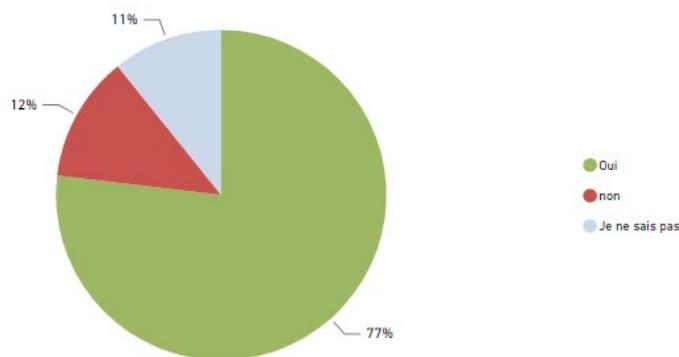
<sup>9</sup> Le branchement conditionnel pour ceux qui répondent "oui" à au moins un des 4 types d'intimidation explique pourquoi le nombre de réponses chute pour la prochaine question.

La majorité (77 %) des parents affirme que son enfant sait quoi faire lorsqu'il vit des comportements d'intimidation ou de harcèlement.

La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (78 %) et pour ceux du secondaire (76 %) représentant respectivement 738 / 946 et 82 / 108 réponses.

Graphique 44 : Répartition des parents selon la connaissance estimée de leur(s) enfant(s) sur ce qu'il faut faire en cas de comportement d'intimidation ou de harcèlement

Votre enfant sait-il quoi faire lorsqu'il vit des comportements d'intimidation ou de harcèlement?



Total de 1 281 réponses

Graphique 45 : Répartition des parents selon la perception de sécurité de leur(s) enfant(s) à l'école ou en route pour l'école

De façon générale, diriez-vous que votre enfant se sent en sécurité ...



Total de 2351 réponses

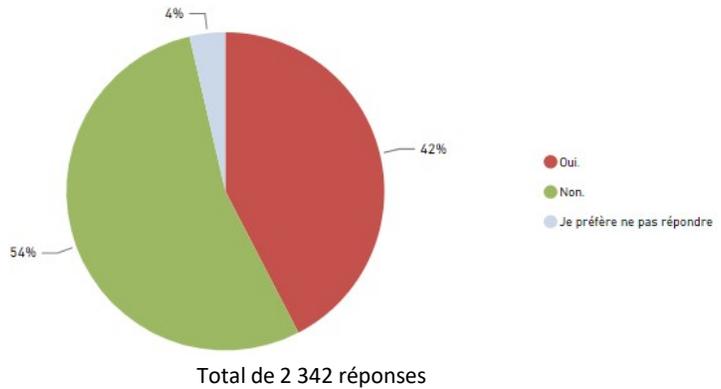
La quasi-totalité (95 %) des parents affirme que, de façon générale, son enfant se sent en sécurité à l'école et la grande majorité (90 %) lors de son déplacement vers l'école (p. ex., à bord de l'autobus).

Les résultats sont mitigés pour les parents du niveau secondaire (96 % et 90 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (96 % et 91 %) avec respectivement 291 et 280 / 312 et 1 539 et 1 470 / 1 615 réponses.

Un peu plus de la moitié (54 %) des parents affirme que son enfant n'a pas vu ou entendu parler d'élèves qui vivent des comportements d'intimidation ou de harcèlement.

Le résultat est mitigé pour les parents du niveau élémentaire (49 %) par rapport à ceux du palier secondaire (63 %) avec respectivement est la même soit 798 / 1 615 et 195 / 312 réponses.

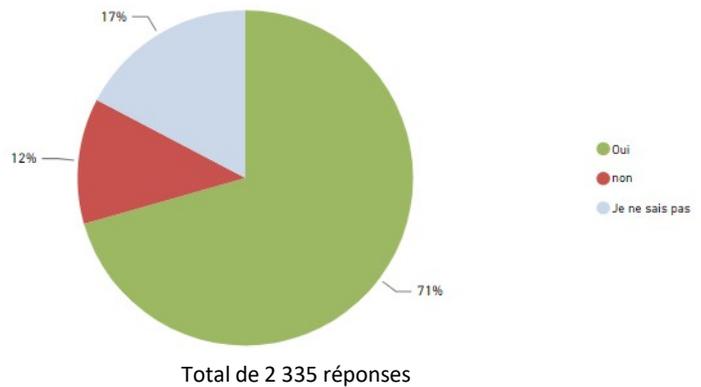
*Graphique 46 : Répartition des parents selon que leur(s) enfant(s) ont vu ou entendu parler de comportement d'intimidation ou de harcèlement*  
**Au cours de l'année scolaire, votre enfant vous a-t-il mentionné avoir vu ou entendu parler d'élèves qui vivent des comportements d'intimidation ou de harcèlement?**



La majorité (71 %) des parents soutient que son enfant sait quoi faire lorsqu'il voit ou entend parler d'intimidation ou de harcèlement.

La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (73 %) et pour ceux du secondaire (78 %) représentant respectivement 1 171 / 1 615 et 244 / 312 réponses.

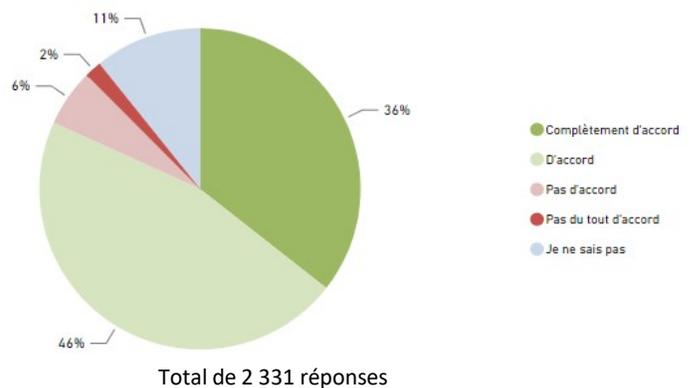
*Graphique 47 : Répartition des parents selon que leur(s) enfant(s) sait (savent) ou non quoi faire lorsqu'il(s) voi(en)t ou entend(ent) parler d'intimidation ou de harcèlement*  
**Votre enfant sait-il quoi faire lorsqu'il voit ou entend parler d'intimidation?**



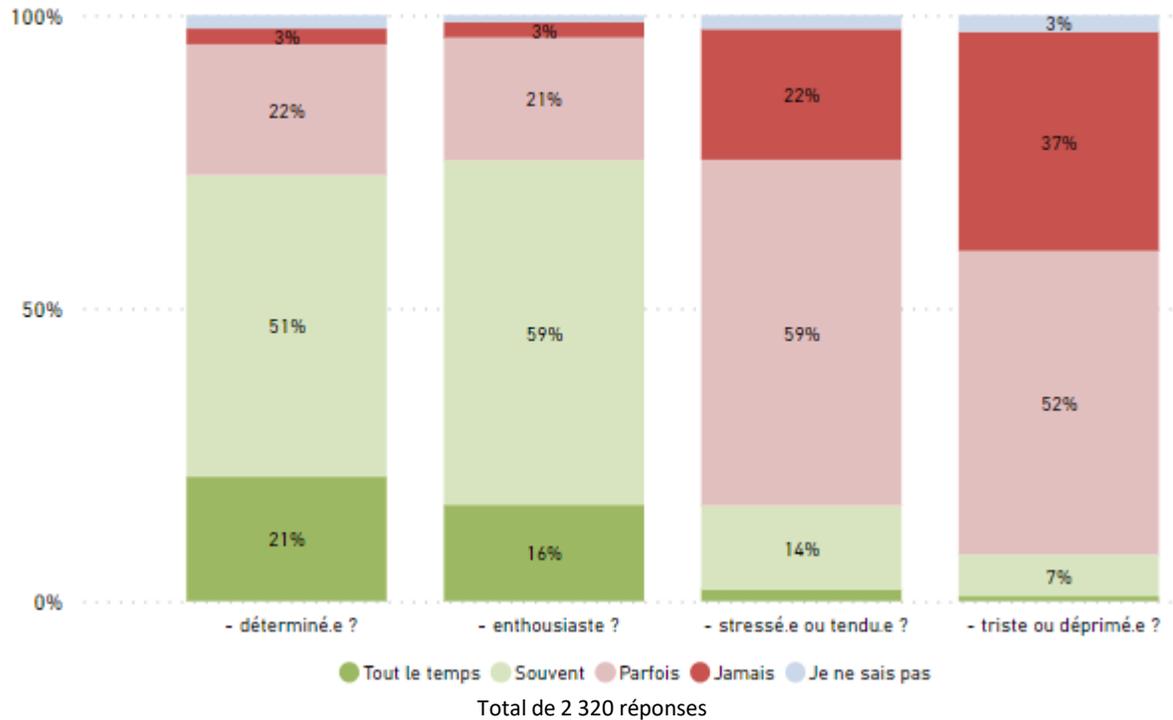
La grande majorité (82 %) des parents est complètement d'accord ou d'accord que les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de l'identité de son enfant.

Le résultat est mitigé pour les parents du niveau secondaire (79 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (82 %) avec respectivement 248 / 311 et 1 330 / 1 615 réponses.

*Graphique 48 : Répartition des parents selon la perception de prise en compte de l'identité des élèves dans les activités organisées en classe ou à l'école*  
**Les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de l'identité de mon enfant (p. ex., sa culture, sa religion, son identité de genre).**



Graphique 49 : Répartition des parents selon leur perception du bien-être et de la santé mentale de leur(s) enfant(s)  
**Depuis le début de l'année scolaire, à quelle fréquence votre enfant se sent-il ...**



La grande majorité (81 % et 89 %) des parents croit que son enfant se sent parfois ou ne se sent jamais :

- Stressé ou tendu;
- Triste ou déprimé.

Les résultats sont mitigés pour les parents du niveau secondaire (66 % et 59 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (73 % et 75 %) avec respectivement 204 et 186 / 312 et 1 176 et 1 229 / 1 614 réponses.

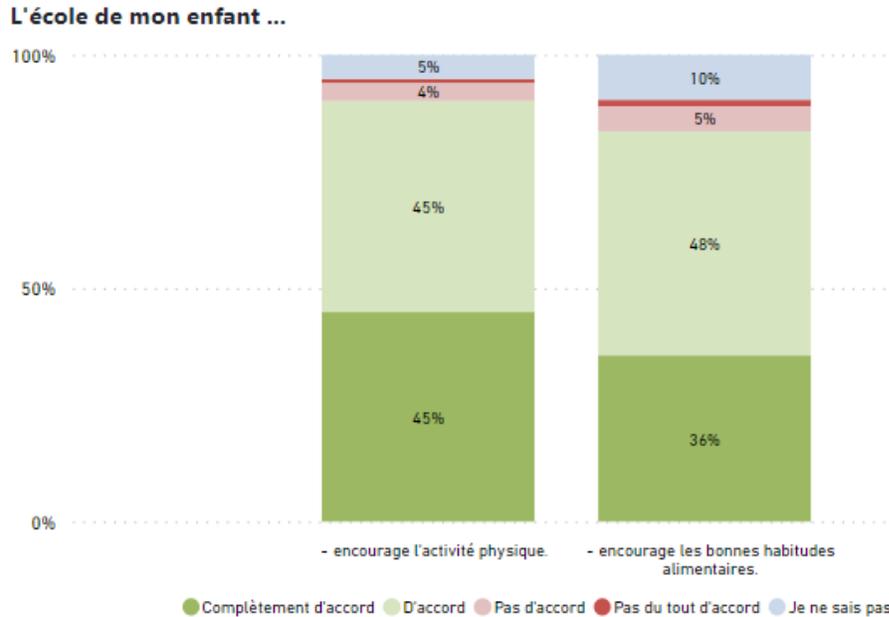
La majorité (72 % et 75 %) des parents estime que son enfant se sent tout le temps ou souvent :

- Déterminé;
- Enthousiaste.

Les résultats sont mitigés pour les parents du niveau secondaire (72 % et 84 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (82 % et 90 %) avec respectivement 204 et 186 / 312 et 1 176 et 1 229 / 1 614 réponses.

**Orientation 4 - Une gouvernance responsable**

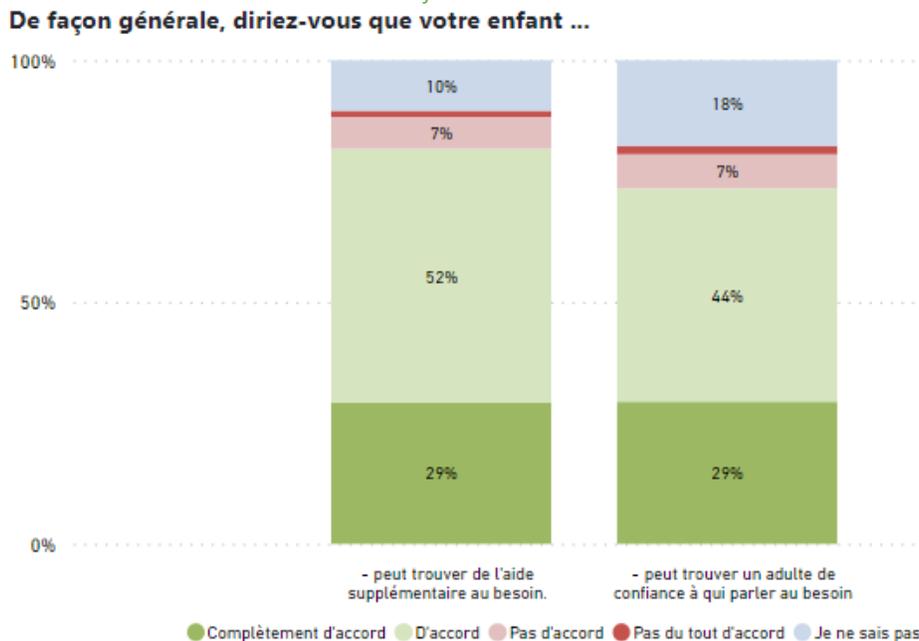
Graphique 50 : Répartition des parents selon leur perception de l'encouragement de l'école des enfants aux activités physiques et aux bonnes habitudes alimentaires



Total de 2 316 réponses

La grande majorité (90 % et 84 %) des parents estime que l'école de son enfant encourage l'activité physique et les bonnes habitudes alimentaires. Les résultats sont mitigés pour les parents du palier secondaire (82 % et 66 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (91% et 86 %) avec respectivement 254 et 207 / 312 et 1 469 et à 1 391 / 1 615 et réponses.

Graphique 51 : Répartition des parents selon la confiance estimée des élèves à trouver de l'aide supplémentaire et un adulte de confiance en cas de besoin



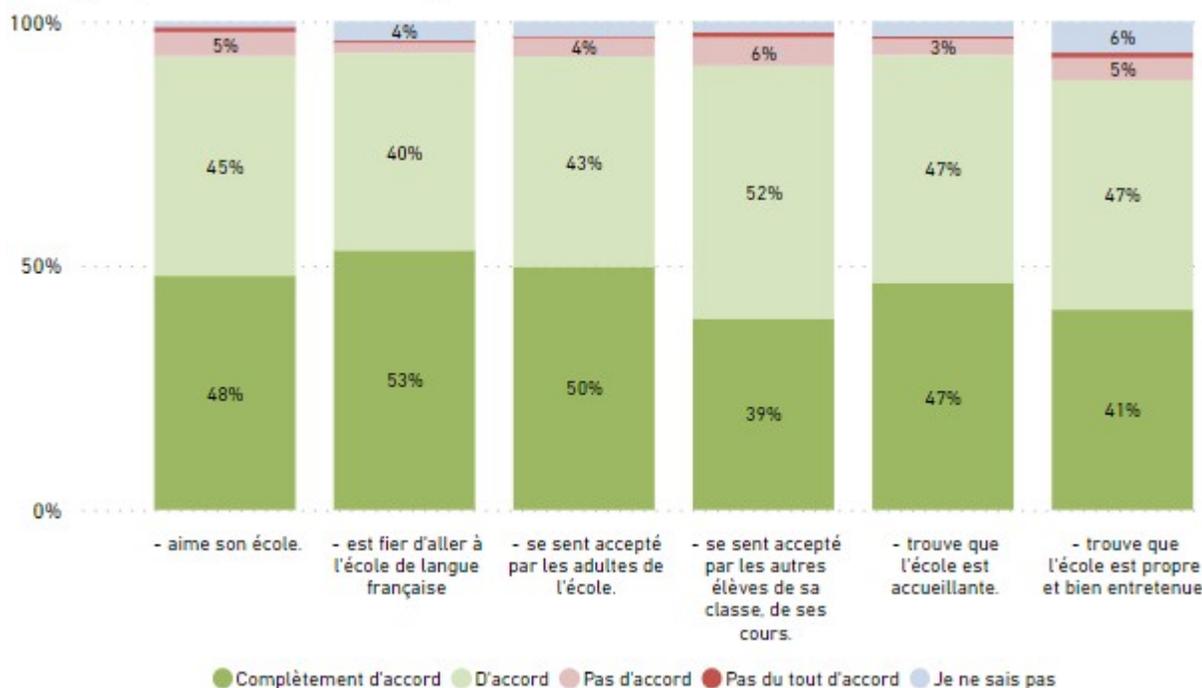
Total de 2 308 réponses

La grande majorité des parents (81 %) est complètement d'accord ou d'accord que de façon générale son enfant peut trouver de l'aide supplémentaire si elle en a besoin et la majorité (73 %) est complètement d'accord ou d'accord que son enfant peut trouver un adulte de confiance à qui parler au besoin.

Les résultats sont plus élevés pour les parents du niveau secondaire (89 % et 82 %) par rapport à ceux du palier élémentaire (80 % et 72 %) avec respectivement et 276 et 258 / 312 et 1 297 et 1 159 / 1 612 réponses.

Graphique 52 : Répartition des parents selon le sentiment estimé d'appartenance et de valorisation de leur(s) enfant(s)

**De façon générale, diriez-vous que votre enfant ...**



Total de 2 296 réponses

La grande majorité des parents est complètement d'accord ou d'accord que son enfant :

- Trouve que l'école est accueillante (94 %);
- Est fier d'aller à l'école de langue française (93 %);
- Aime son école (93 %);
- Se sent accepté par les adultes de l'école (93 %);
- Se sent accepté par les autres élèves de sa classe, de ses cours (91 %);
- Trouve que l'école est propre et bien entretenue (88 %).

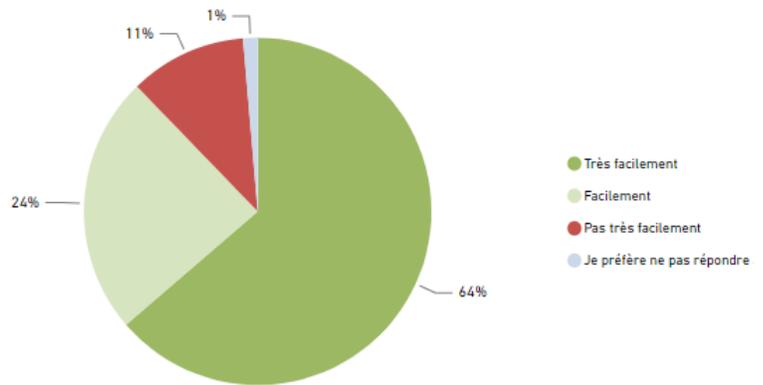
La tendance est semblable pour les parents du palier élémentaire (89 % à 93 %) et pour ceux du secondaire (84 % à 93 %) représentant respectivement 1 425 à 1 504/ 1 612 et 264 à 290 / 312 réponses.

La grande majorité (88 %) des parents affirme pouvoir lire et écrire très facilement ou facilement le français.

La même tendance (87 %) pour les parents du palier élémentaire et pour ceux du secondaire (86 %) représentant respectivement 1 416 / 1 614 et 268 / 312 réponses.

Graphique 53 : Répartition des parents selon leur capacité à lire et à écrire le français

Est-ce que vous pouvez bien lire et écrire le français?



Total de 2 282 réponses

### Commentaires des parents

Au total, 805 commentaires ont été formulés par les parents à propos du climat scolaire à l'école de leur(s) enfant(s). En excluant les réponses hors sujet et anecdotiques, 453 commentaires pertinents ont été pris en considération pour produire le tableau synthétique ci-dessous.

Tableau 4 : Commentaires et suggestions des parents sur le climat scolaire

Thème	Nombre de fois cité	Proportion de toutes les réponses données
L'école est très bien, le personnel fait un bon travail, c'est une fierté et une grande satisfaction d'avoir mon enfant dans cette école.	107	24 %
Renforcer les actions pour garantir le respect et la sécurité de toutes et tous (p. ex., protocole, appui pour la gestion des cas de harcèlement et des comportements difficiles, présentations sur l'intimidation et le harcèlement, développement des habiletés pour la gestion des émotions, sanctionner les élèves qui enfreignent les règles).	94	21 %
Communiquer efficacement en anglais et en français avec les parents (p. ex., des messages courts, plus fréquents, dans moins de plateformes, sur des sujets tels que le calendrier, les cas de discriminations ou d'incidents, les devoirs, le progrès de l'élève, les évènements, etc.).	84	19 %
Agir davantage en faveur de l'inclusion et de l'équité (p. ex., célébration de dates ou fêtes culturelles, religieuses diverses,	65	14 %

actions pour lutter contre le favoritisme, le sexisme, le racisme et l'homophobie).		
Organiser des activités parascolaires et sportives inclusives pour un climat positif, et pour une meilleure santé mentale et physique des élèves (p. ex., sorties éducatives, robotique, échecs, codage, activités sportives structurées, art, musique, intelligence émotionnelle, etc.).	56	12 %
Augmenter la présence d'adultes formés pour gérer les problèmes en milieu scolaire et mettre à la disposition du personnel des ressources adéquates (p. ex., politique globale de gestion du harcèlement).	51	11 %
Veiller à ce que le personnel interagisse de façon respectueuse et inclusive avec les élèves, de manière à les mettre en confiance (p. ex., sensibilisation du personnel sur la communication respectueuse envers les élèves, valorisation des élèves, appui des élèves ayant besoin d'aide sans les stigmatiser)	47	10 %

453 réponses

## 4. Résultats du sondage de climat scolaire auprès du personnel

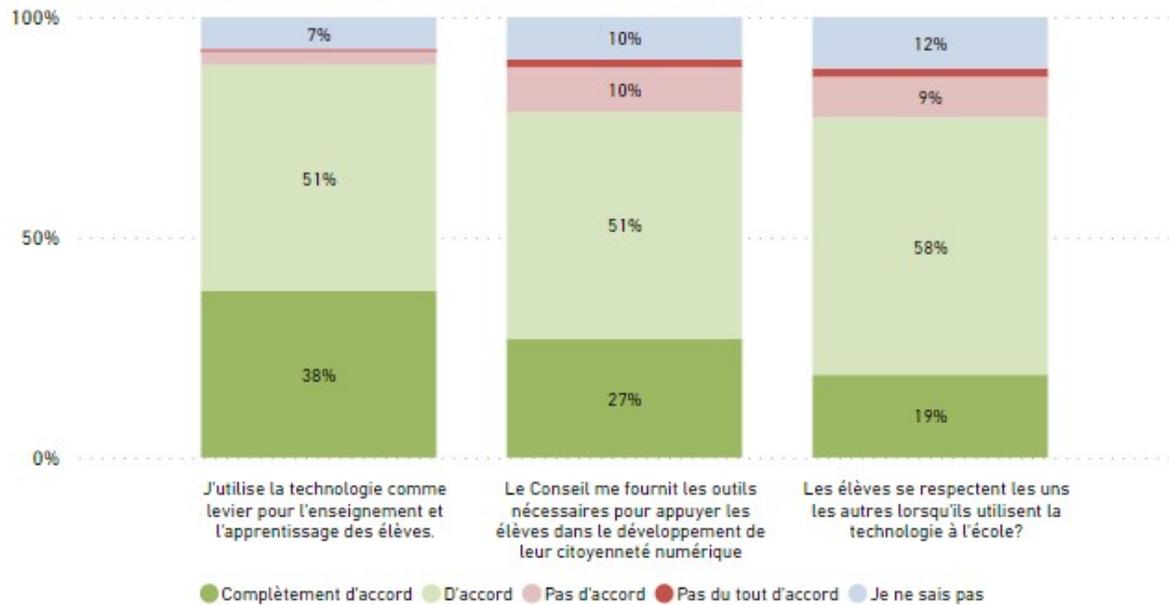
### Profil du personnel

Parmi les 732 membres du personnel qui ont répondu à la question pour identifier le lieu de travail, le *Collège français* a le plus de répondants (19 occurrences), suivi des écoles élémentaires *Horizon Jeunesse*, *Jeanne Lajoie* et *La Mosaïque* (18 occurrences chacune).

### Orientation 1 - Des élèves épanouis et engagés

Graphique 54 : Répartition du personnel selon son sentiment de compétence pour appuyer les élèves dans le développement de leur citoyenneté numérique

**À mon école, les membres du personnel se sentent à l'aise dans l'utilisation de la technologie pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves.**



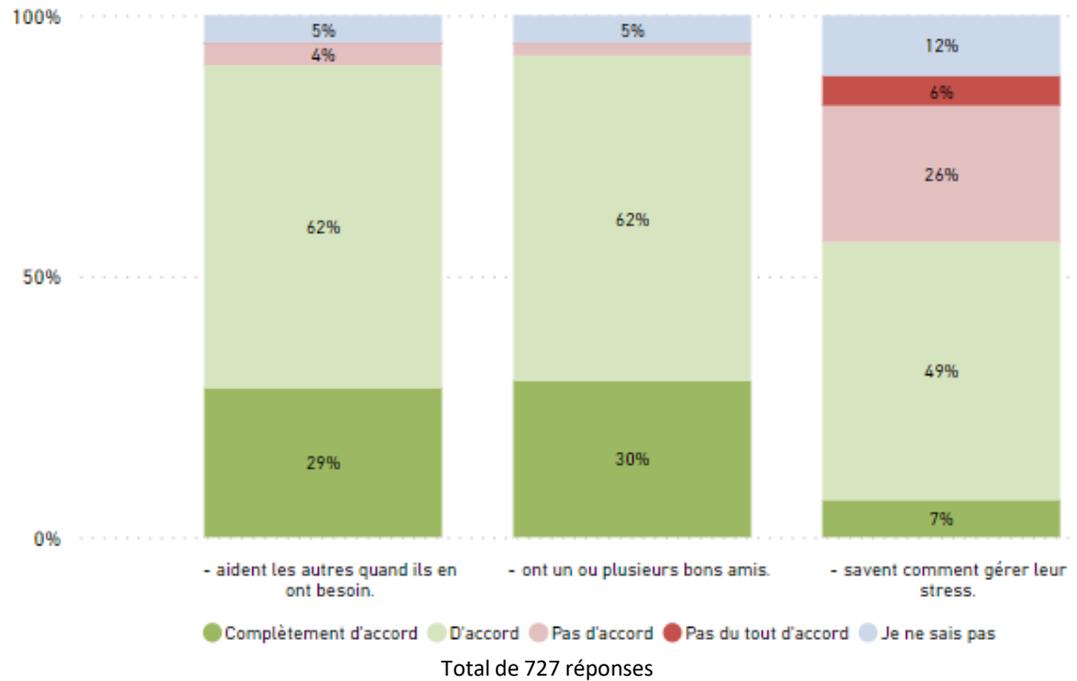
Total de 729 réponses

La grande majorité (89 %) du personnel utilise la technologie comme levier pour l'enseignement et l'apprentissage des élèves.

La majorité (78 % et 77 %) affirme que le conseil scolaire lui fournit les outils nécessaires pour appuyer les élèves dans le développement de leur citoyenneté numérique et indique que les élèves se respectent les uns les autres lorsqu'ils utilisent la technologie à l'école.

Graphique 55 : Répartition du personnel selon sa perception des habiletés socioémotionnelles des élèves

**De façon générale, les élèves ...**

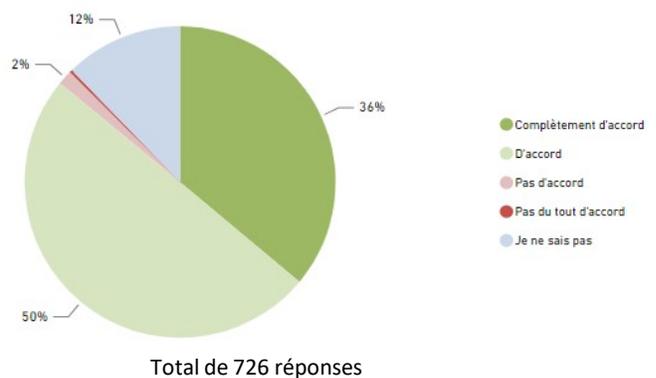


La grande majorité (91 % et 92 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que les élèves aident les autres quand ils en ont besoin et ont un ou plusieurs bons amis. Un peu plus de la moitié (56 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que les élèves savent comment gérer leur stress.

La grande majorité (86 %) du personnel se dit complètement d'accord ou d'accord qu'elle intègre les activités de littératie en santé mentale dans son enseignement.

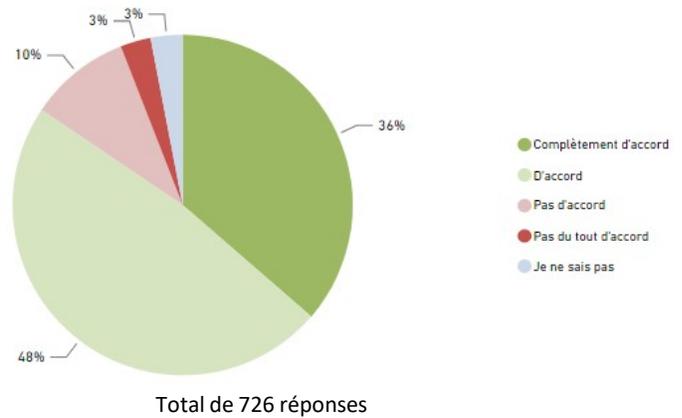
Graphique 56 : Répartition du personnel selon sa tendance à intégrer des activités de littératie en santé mentale dans son enseignement

J'intègre les activités de littératie en santé mentale dans mon enseignement (p. ex., Accueil des élèves, inclusion des élèves, enseignement des habiletés socioémotionnelles, etc.).



La grande majorité (84 %) du personnel se dit complètement d'accord ou d'accord que l'école encourage le recyclage, le compostage et la réduction des déchets.

Graphique 57 : Répartition du personnel selon sa perception de l'école à encourager le recyclage, le compostage et la réduction des déchets  
L'école encourage le recyclage, le compostage et la réduction des déchets.

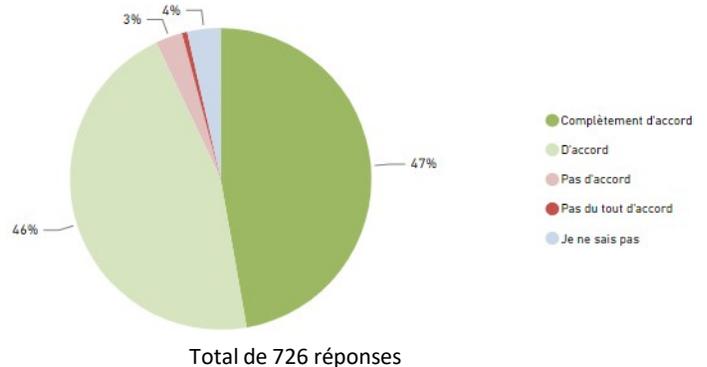


**Orientation 3 - Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés<sup>10</sup>**

La grande majorité (93 %) du personnel se dit complètement d'accord ou d'accord que l'école encourage la participation des élèves à des activités organisées par l'école pour la communauté.

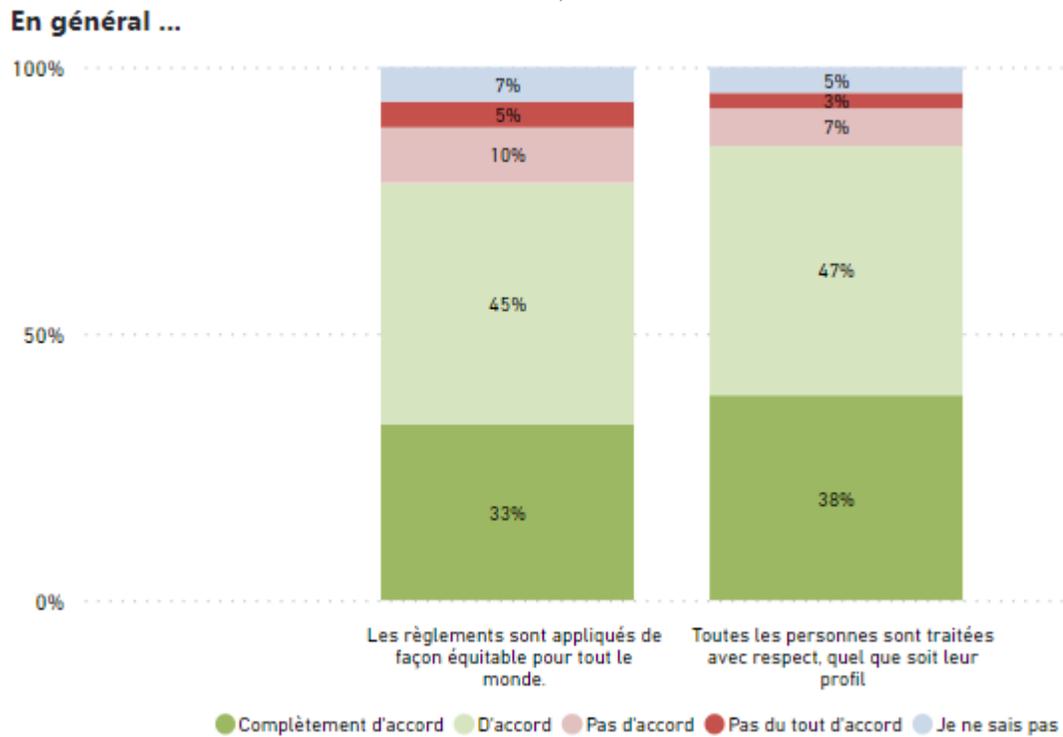
Graphique 58 : Répartition du personnel selon sa perception de l'école à encourager la participation des élèves à des activités organisées pour la communauté

L'école encourage la participation des élèves à des activités organisées par l'école pour la communauté (p. ex., levées de fonds, soupers communautaires, soirées cinéma, bénévolat, collecte de denrées).



<sup>10</sup> L'axe « Orientation 2 – Une organisation à l'écoute, performante et innovante » n'a pas d'indicateur correspondant dans le sondage de climat scolaire auprès du personnel.

Graphique 59 : Répartition du personnel selon sa perception d'équité et d'inclusion dans l'application des règlements et du traitement des personnes



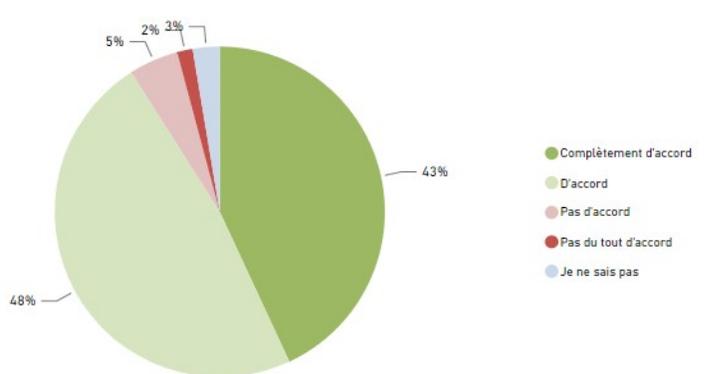
Total de 723 réponses

La grande majorité (85 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que toutes les personnes sont traitées avec respect, quel que soit leur profil.

La majorité (78 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que les règlements sont appliqués de façon équitable pour tout le monde.

La grande majorité (91 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que l'école offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves.

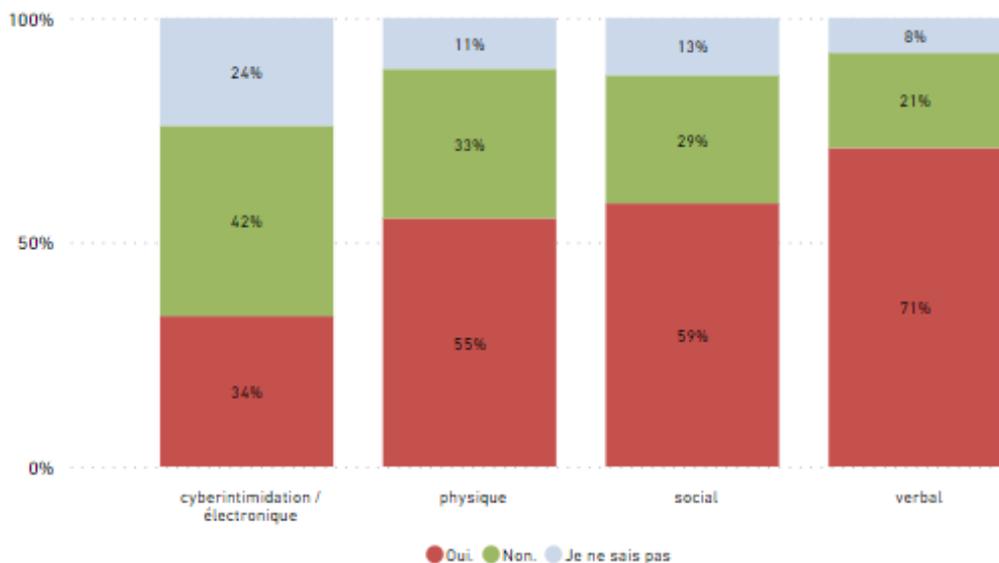
Graphique 60 : Répartition du personnel sa perception du milieu d'apprentissage des élèves en termes de sécurité  
L'école offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves.



Total de 722 réponses

Graphique 61 : Répartition du personnel selon les types de comportements d'intimidation ou de harcèlement vus ou entendus

**Au cours de l'année scolaire, avez-vous vu ou entendu parler d'un comportement d'intimidation ou de harcèlement des types suivants entre les élèves :**



Total de 721 réponses

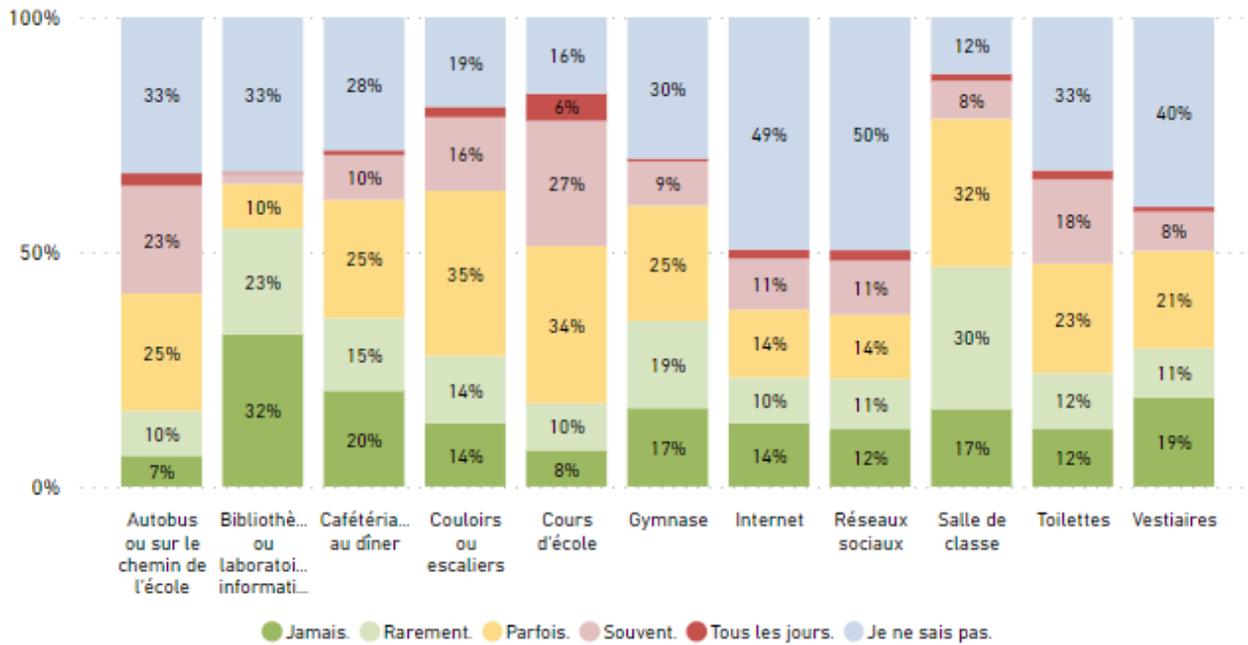
La majorité (71 %) du personnel affirme avoir vu ou entendu des comportements d'intimidation ou de harcèlement verbaux (moqueries, insultes, paroles humiliantes, menaces) entre les élèves.

Un peu plus de la moitié (55 % à 59 %) du personnel indique estimer avoir vu ou entendu des comportements d'intimidation ou de harcèlement physiques (coups, gifles, bousculades ou dommages aux objets) et sociaux (exclusion d'une personne et/ou refus de lui parler).

Certains membres (34 %) du personnel disent avoir vu ou entendu des comportements d'intimidation ou de harcèlement entre les élèves par cyberintimidation (attaques en ligne, textos méchants).

Graphique 62 : Répartition du personnel selon sa connaissance de la fréquence des situations d'intimidation à certains endroits

**À quelle fréquence les situations d'intimidation ou de harcèlement ont-elles lieu aux endroits suivants ?**



Total de 671 réponses<sup>11</sup>

La majorité (67 %) du personnel qui a vu ou entendu parler d'un comportement d'intimidation ou de harcèlement, affirme que ces situations ont lieu parfois, souvent ou toujours dans la cour d'école.

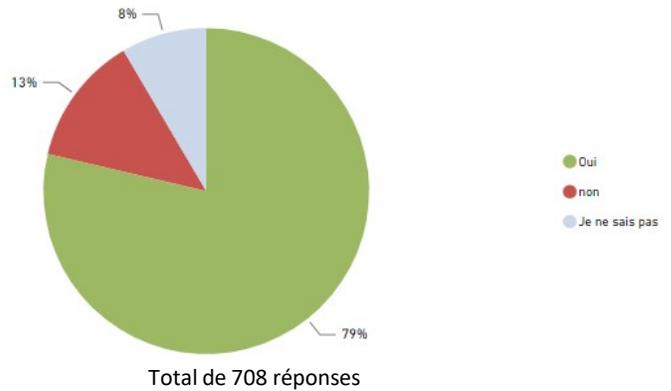
Un peu plus de la moitié du personnel qui a vu ou entendu parler d'un comportement d'intimidation ou de harcèlement, affirme que ces situations ont lieu parfois, souvent ou toujours dans les couloirs /escaliers (53 %) et n'ont jamais lieu ou ont lieu rarement à la bibliothèque ou au laboratoire informatique (55 %).

Un peu moins de la moitié ou la moitié (49 % à 50 %) du personnel qui a vu ou entendu parler d'un comportement d'intimidation ou de harcèlement ne sait pas à quelle fréquence ces situations ont lieu sur Internet ou les réseaux sociaux.

<sup>11</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à au moins un des 4 types d'intimidation à la question précédente.

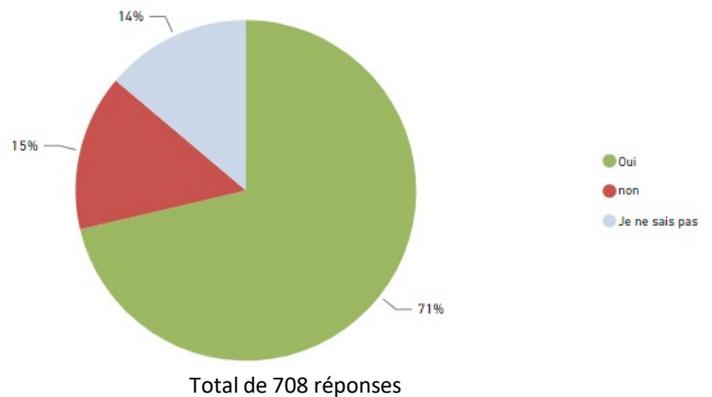
La majorité (79 %) du personnel affirme se sentir bien outillé à intervenir lorsqu'elle voit ou entend parler d'intimidation ou de harcèlement.

*Graphique 63 : Répartition du personnel selon sa capacité à intervenir lorsqu'il voit ou entend parler d'intimidation ou de harcèlement*  
**Vous sentez-vous bien outillé à intervenir lorsque vous voyez, ou que vous entendez parler d'intimidation ou de harcèlement?**



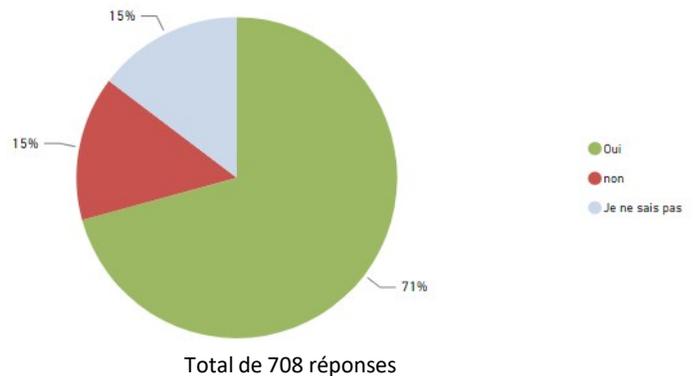
La majorité (71 %) du personnel estime que les élèves savent quoi faire lorsqu'ils sont victimes d'actes d'intimidation.

*Graphique 64 : Répartition du personnel selon sa perception de la connaissance des élèves à faire ce qu'il faut lorsqu'ils sont victimes d'actes d'intimidation*  
**Selon vous, les élèves savent-ils quoi faire lorsqu'ils sont victimes d'actes d'intimidation?**



La majorité (71 %) du personnel affirme que les élèves savent quoi faire lorsqu'ils voient ou entendent parler d'intimidation auprès de leurs camarades.

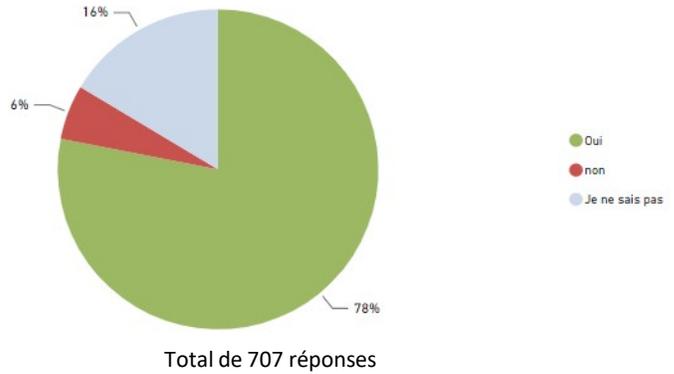
*Graphique 65 : Répartition du personnel selon sa perception de la capacité des élèves à faire ce qu'il faut faire lorsqu'ils voient ou entendent parler d'intimidation auprès de leurs camarades*  
**Selon vous, les élèves savent-ils quoi faire lorsqu'ils voient ou entendent parler d'intimidation auprès de leurs camarades?**



La majorité (78 %) du personnel indique qu'il y a un protocole établi dans son école pour guider les interventions quant aux actes d'intimidation ou de harcèlement.

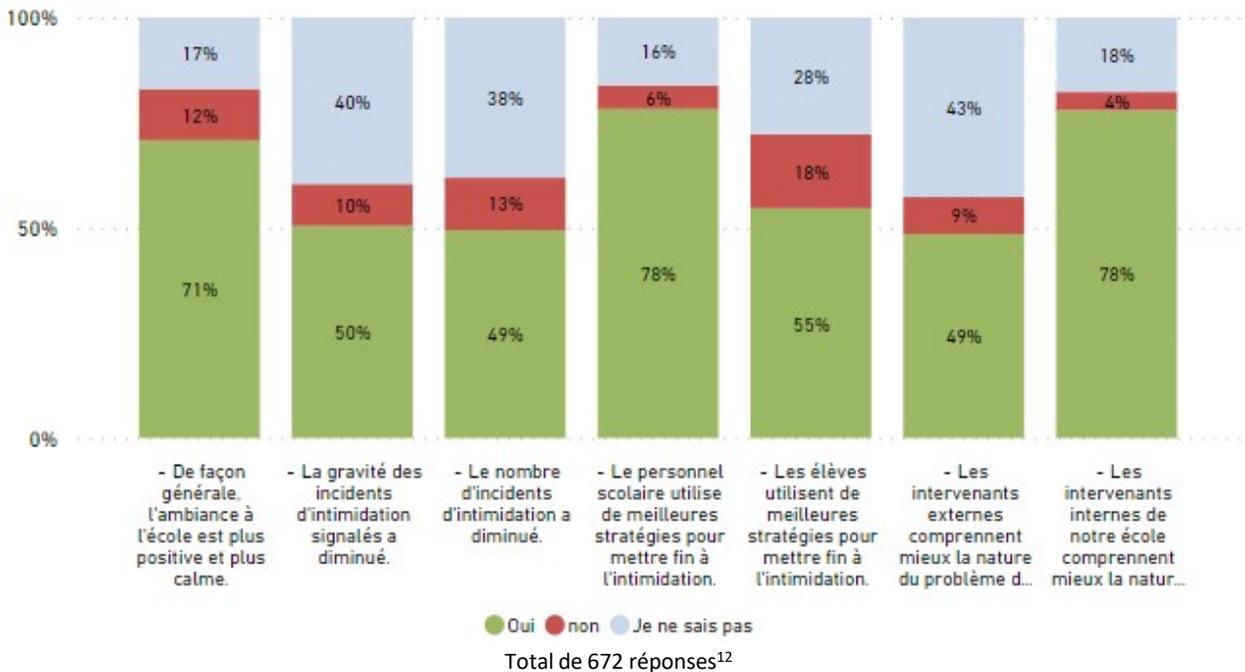
Graphique 66 : Répartition du personnel selon sa connaissance de l'existence d'un protocole pour guider les interventions liées aux actes d'intimidation ou de harcèlement

Est-ce qu'il y a un protocole établi dans votre école pour guider les interventions quant aux actes d'intimidation ou de harcèlement?



Graphique 67 : Répartition du personnel selon les résultats des programmes de prévention de l'intimidation et du harcèlement à l'école

Indiquez dans quelle mesure vos programmes de prévention de l'intimidation ont les résultats suivants :



La majorité (71 % à 78 %) du personnel qui a répondu « Oui » à la question précédente indique que les programmes de prévention de l'intimidation ont les résultats suivants :

<sup>12</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à la précédente question.

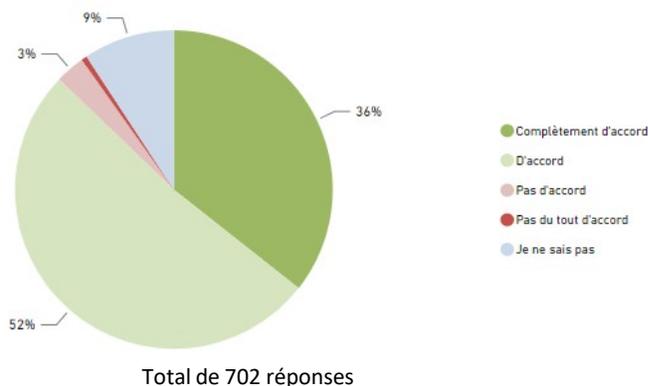
- De façon générale, l'ambiance à l'école est plus positive et plus calme ;
- Le personnel scolaire utilise de meilleures stratégies pour mettre fin à l'intimidation ;
- Les intervenants internes de notre école comprennent mieux la nature du problème et participent directement à la résolution du problème de l'intimidation (personnel, administrateurs, élèves, conseil d'école).

Un peu moins de la moitié jusqu'à un peu plus de la moitié (49 % à 55 %) du personnel qui a répondu « Oui » à la question précédente avance que les programmes de prévention de l'intimidation ont les résultats suivants :

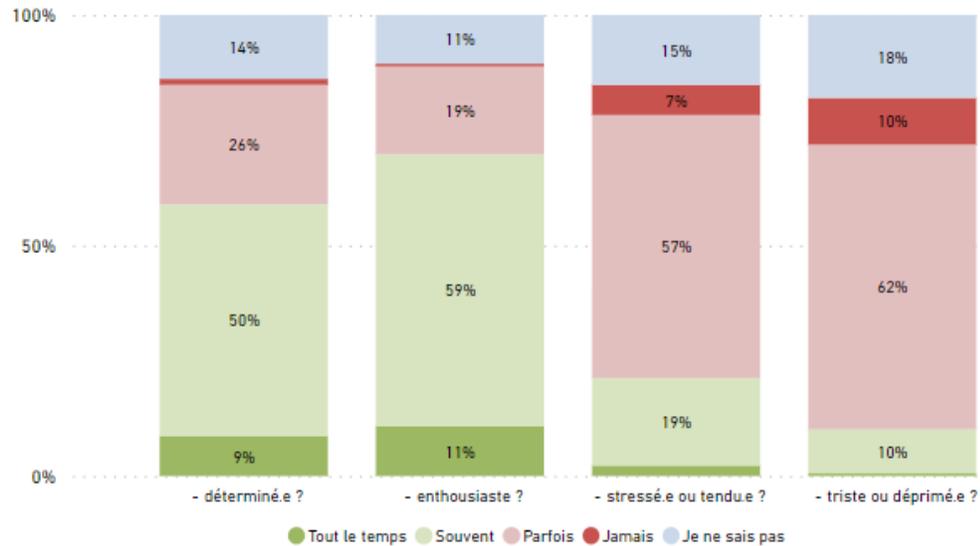
- Le nombre d'incidents d'intimidation a diminué ;
- Les intervenants externes comprennent mieux la nature du problème de l'intimidation et participent directement à la résolution du problème de l'intimidation (parents, membres de la communauté scolaire) ;
- La gravité des incidents d'intimidation signalés a diminué ;
- Les élèves utilisent de meilleures stratégies pour mettre fin à l'intimidation.

La grande majorité (88 %) du personnel se dit complètement d'accord ou d'accord que les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de l'identité des élèves (p. ex., leur culture, leur religion, leur identité de genre).

*Graphique 68 : Répartition du personnel selon la perception de prise en compte de l'identité des élèves dans les activités organisées en salle de classe ou à l'école*  
**Les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de l'identité des élèves (p. ex., leur culture, leur religion, leur identité de genre).**



Graphique 69 : Répartition du personnel selon la perception de bien-être et de santé mentale des élèves  
**Depuis le début de l'année scolaire, de façon générale, à quelle fréquence les élèves se sentent-ils ...**



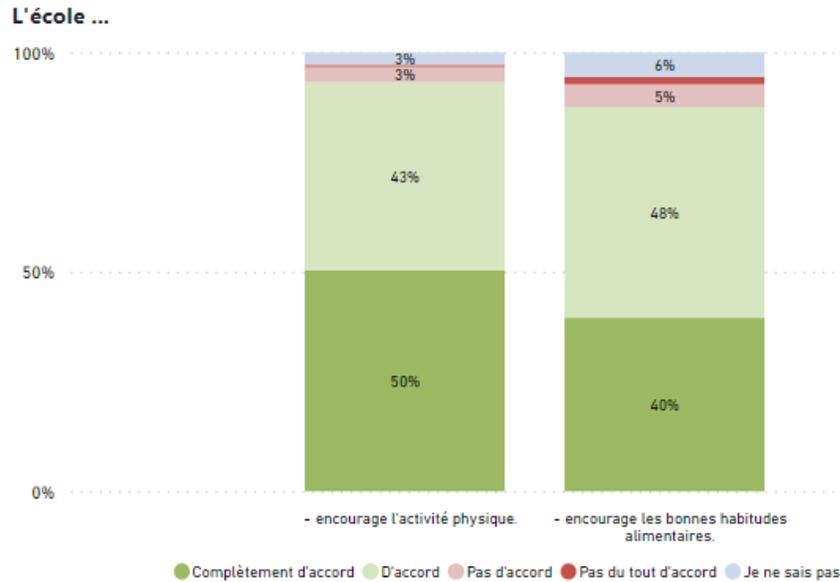
Total de 701 réponses

La majorité du personnel estime que depuis le début de l'année scolaire, de façon générale, les élèves se sentent tout le temps ou souvent enthousiastes (70 %) et se sentent parfois ou jamais stressés (64 %) ou triste/déprimés (72 %).

Un peu plus de la moitié (59 %) du personnel estime que depuis le début de l'année scolaire, de façon générale, les élèves se sentent tout le temps ou souvent déterminés.

**Orientation 4 - Une gouvernance responsable**

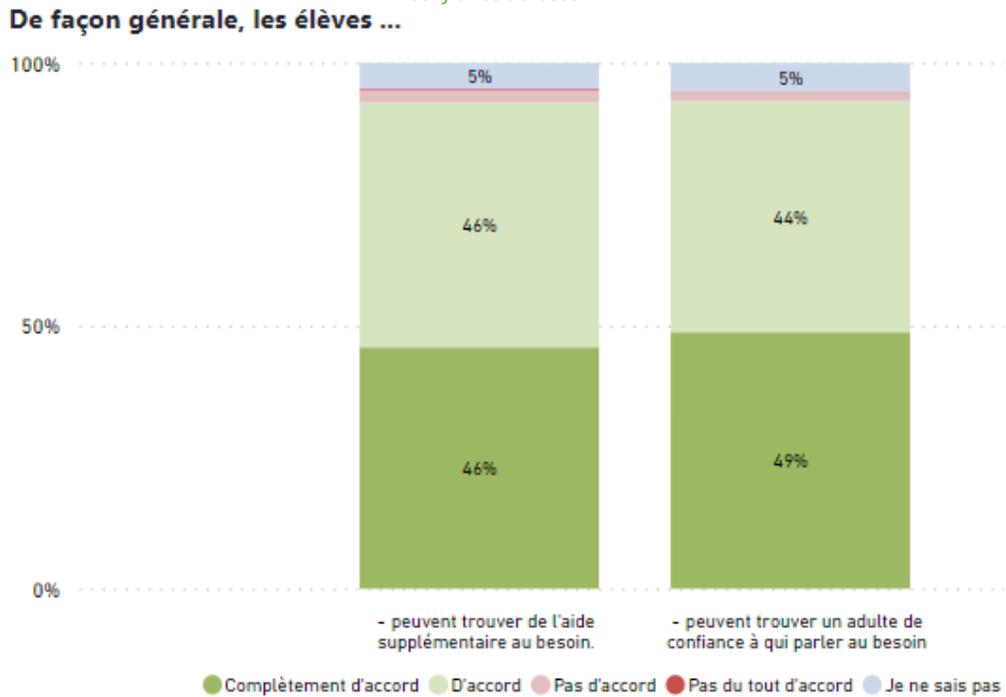
Graphique 70 : Répartition du personnel selon la perception d'encouragement de l'école par rapport à l'activité physique et aux bonnes habitudes alimentaires



Total de 701 réponses

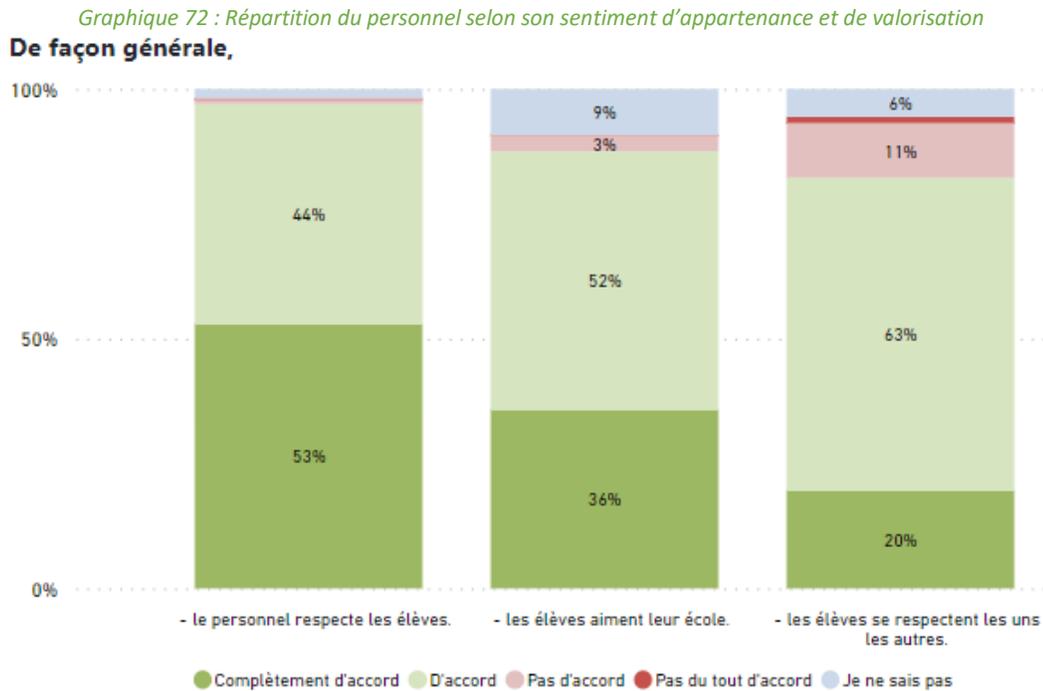
La grande majorité du personnel estime que l'école encourage l'activité physique (93 %) et les bonnes habitudes alimentaires (88 %).

Graphique 71 : Répartition du personnel selon la capacité perçue des élèves à trouver de l'aide supplémentaire et un adulte de confiance au besoin



Total de 699 réponses

La grande majorité du personnel estime que les élèves peuvent trouver de l'aide supplémentaire au besoin (92 %) et un adulte de confiance à qui parler au besoin (93 %).



Total de 699 réponses

La quasi-totalité (97 %) du personnel estime que le personnel respecte les élèves.

La grande majorité (88 et 83 %) du personnel pense que les élèves aiment leur école et qu'ils se respectent les uns les autres.

**Commentaires du personnel**

Au total, 266 commentaires ont été formulés par le personnel à propos du climat scolaire à l'école. En excluant les réponses hors sujet et anecdotiques, 152 commentaires pertinents ont été pris en considération pour produire le tableau synthétique ci-dessous.

Tableau 5 : Commentaires et suggestions du personnel pour améliorer le climat scolaire

Thème	Nombre de fois cité	Proportion de toutes les réponses données
<b>Le climat scolaire est excellent, les interactions se font dans le respect, il y a un esprit d'entraide, on se sent utile et valorisé.</b>	<b>80</b>	<b>53 %</b>
Renforcer l'inclusion et l'équité à l'école (intimidation en provenance de leaders, absence de protocole ou politique,	18	12 %

## POINT 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

2021-108(11)

manque d'éducation culturelle, système de dénonciation à développer).		
Renforcer la communication entre collègues et avec la direction, réduire le surmenage chez les élèves et le personnel (p. ex., au moyen d'une dotation, d'une répartition plus équitable des tâches, d'un meilleur équilibre travail-vie, ou encore d'activités de team building).	17	11 %
Manque de leadership pour créer un climat positif : absence de motivation, de collaboration ou d'esprit d'équipe, climat scolaire négatif, climat qui n'encourage pas la réussite ni le respect d'autrui.	15	10 %
Besoin d'enseigner aux élèves la gestion du stress et des situations d'intimidation, et de les sensibiliser au respect d'autrui (des élèves, des enseignants, du personnel administratif, de la propreté des lieux, etc.).	15	10

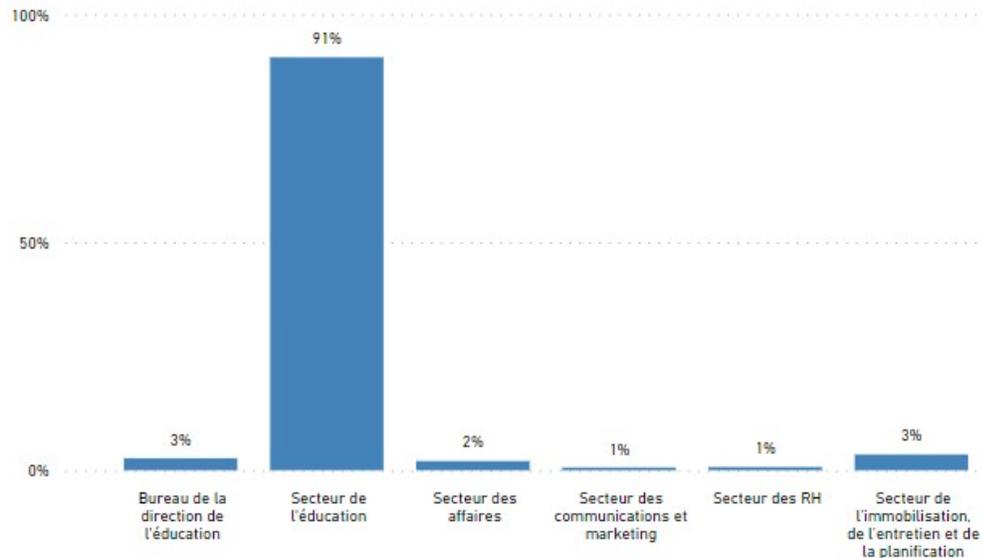
152 réponses

## 5. Résultats du sondage de climat de travail auprès du personnel

### Profil du personnel

Graphique 73 : Répartition du personnel par secteur

**Veillez identifier votre secteur.**

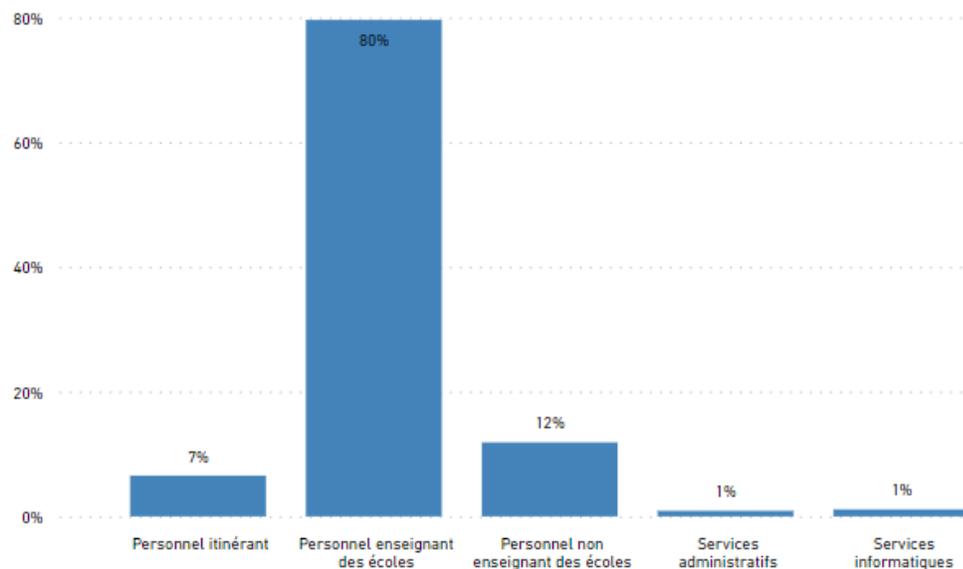


Total de 983 réponses

La grande majorité (91 %) des membres du personnel qui ont répondu au sondage fait partie du secteur de l'éducation (p. ex., personnel itinérant, personnel enseignant des écoles et personnel non enseignant des écoles).

Graphique 74 : Répartition du personnel par service

**Veillez identifier votre service.**



Total de 902 réponses

La grande majorité (80 %) des membres du personnel qui ont répondu au sondage fait partie du personnel enseignant des écoles.

Tableau 6 : Répartition du personnel selon l'identité de genre

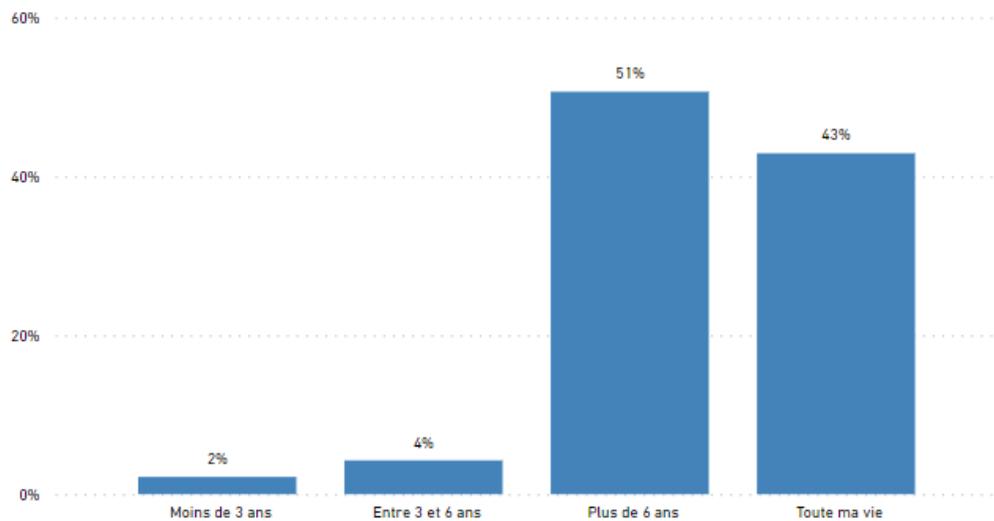
Genre	Occurrences	Pourcentage
Fille	570	66,59 %
Garçon	209	24,42 %
Bigenre	40	4,67 %
Androgyne	10	1,17 %
Autre	9	1,05 %
Agenre	4	0,47 %
En questionnement	4	0,47 %
Non-binaire	3	0,35 %
Neutrois	2	0,23 %
Fille trans	1	0,12 %
Garçon trans	1	0,12 %
Genre créatif	1	0,12 %
Genre fluide	1	0,12 %
Queer	1	0,12 %
Bispirituelle	0	0 %
Pangendre	0	0 %

Total de 856 réponses

Sur les 856 membres du personnel qui ont répondu à la question sur l'identité de genre, la majorité (66,59 %) s'identifie comme fille et certains s'identifient comme garçon (24,42 %). Environ 9 % se sont identifiés autrement, incluant celles et ceux qui s'identifient bigenres (4,67 %).

Graphique 75 : Répartition du personnel selon la date d'arrivée au Canada

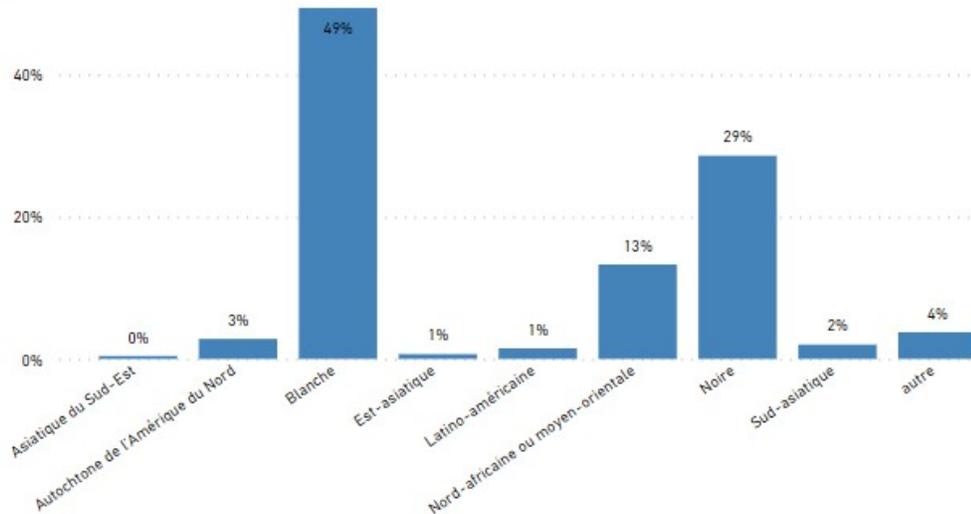
Depuis combien de temps vivez-vous au Canada? Vous n'êtes pas obligé.e de répondre à cette question. (question optionnelle)



Total de 916 réponses

La grande majorité (94 %) des membres du personnel qui ont répondu au sondage vit au Canada depuis plus de six ans ou depuis la naissance.

Graphique 76 : Répartition du personnel selon l'origine raciale  
**Quelle catégorie raciale vous décrit le mieux ? Choisissez toutes celles qui s'appliquent.**  
 (question optionnelle)



Total de 745 réponses

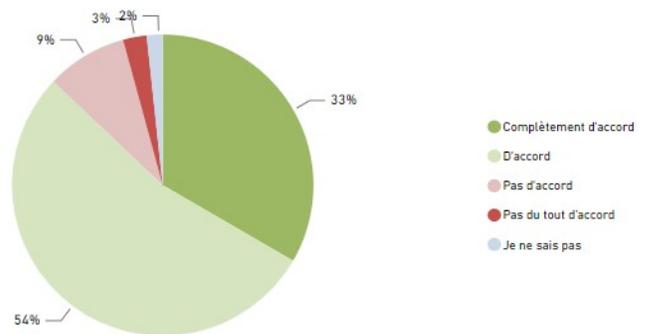
Parmi les répondants, un peu moins que la moitié (49 %) se décrit mieux comme blanche alors que certains s'identifient comme noirs, et comme nord-africains ou moyen-orientaux (respectivement 29 % et 13 %).

**Orientation 2 – Une organisation à l'écoute, performante et innovante<sup>13</sup>**

La grande majorité (87 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que le CSViamonde est un employeur qui encourage les pratiques écoresponsables.

Graphique 77 : Répartition du personnel selon la perception d'encouragement de l'employeur aux pratiques écoresponsables

**Le Conseil scolaire Viamonde est un employeur qui encourage les pratiques écoresponsables** (ex., encourage le recyclage, le compostage, la réduction des déchets et les réductions d'impression).

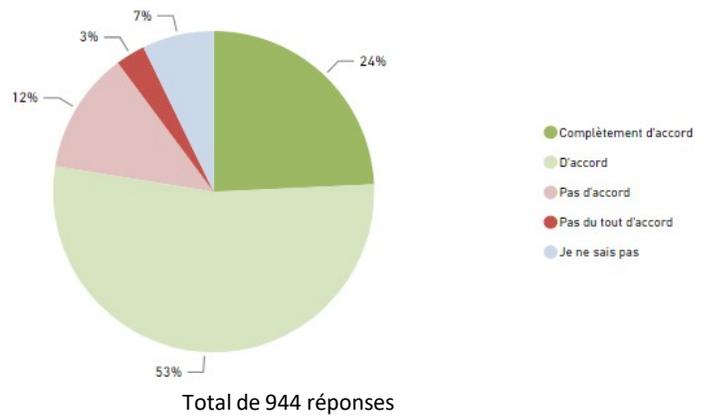


Total de 944 réponses

<sup>13</sup> L'axe « Orientation 1 - Élèves épanouis et engagés » n'a pas été mesuré cette année dans le sondage de climat de travail auprès du personnel.

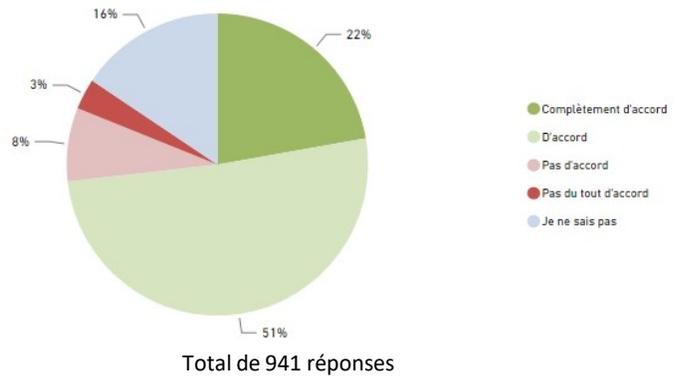
La majorité (77 %) du personnel se dit complètement d'accord ou d'accord que le CSViamonde encourage la réduction de la consommation (p. ex., de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau).

*Graphique 78 : Répartition du personnel selon la perception d'encouragement de réduction de la consommation du Conseil scolaire Viamonde*  
**Le Conseil scolaire Viamonde encourage la réduction de la consommation (p. ex., de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau).**



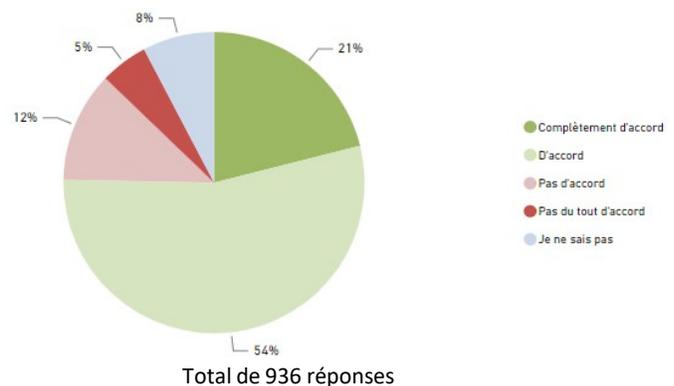
La majorité (73 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que le CSViamonde a des processus de recrutement et de sélection qui sont équitables et respectueux des différences.

*Graphique 79 Répartition du personnel selon la perception de l'existence des processus de recrutement et de sélection équitables et respectueux des différences*  
**Le Conseil scolaire Viamonde a des processus de recrutement et de sélection qui sont équitables et respectueux des différences.**



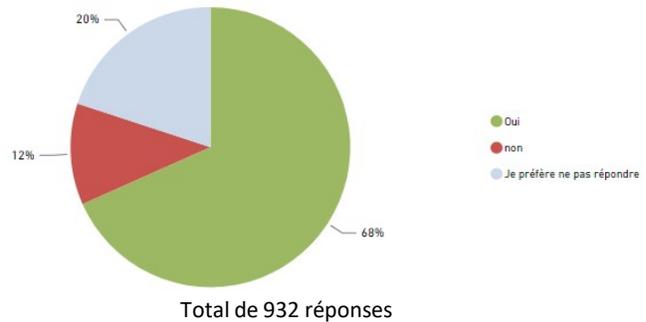
La majorité (75 %) du personnel se dit complètement d'accord ou d'accord que le CSViamonde a des structures qui favorisent l'accueil et l'accompagnement des nouveaux membres du personnel.

*Graphique 80 : Répartition du personnel selon la perception de l'existence de structures favorisant l'accueil et l'accompagnement des nouveaux membres*  
**Le Conseil scolaire Viamonde a des structures qui favorisent l'accueil et l'accompagnement des nouveaux membres du personnel.**



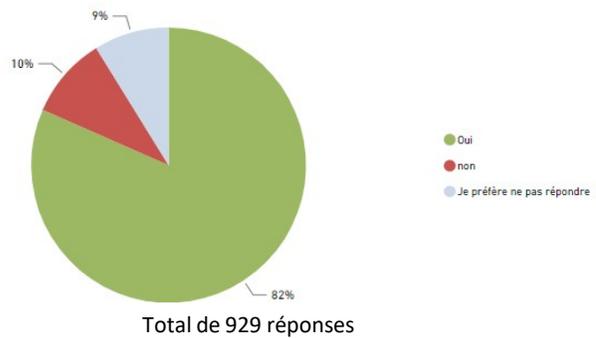
La majorité (68 %) du personnel affirme que le CSViamonde l'implique dans l'évaluation de ses progrès et l'aide à établir ses propres objectifs de cheminement.

**Graphique 81 : Répartition du personnel selon son implication dans l'évaluation de ses progrès et de l'établissement de ses propres objectifs de cheminement**  
Le Conseil scolaire Viamonde m'implique dans l'évaluation de mes progrès et m'aide à établir mes propres objectifs de cheminement.



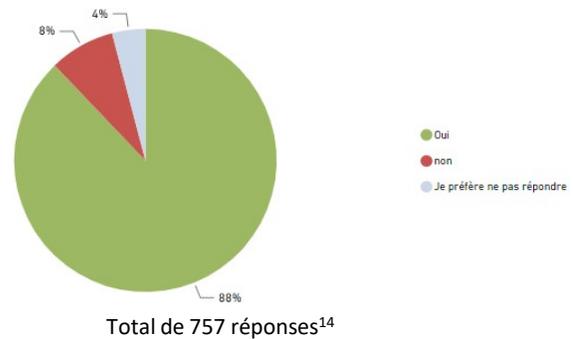
La grande majorité (82 %) du personnel indique que le CSViamonde lui offre des possibilités de perfectionnement professionnel et de formation.

**Graphique 82 : Répartition du personnel selon qu'il bénéficie ou non des possibilités de perfectionnement professionnel et de formation**  
Le Conseil scolaire Viamonde m'offre des possibilités de perfectionnement professionnel et de formation.



La grande majorité (88 %) du personnel qui a répondu « Oui » à la question précédente soutient que depuis septembre dernier, elle a participé à au moins une activité de perfectionnement professionnel ou une formation offerte par le CSViamonde pour parfaire ses compétences au travail.

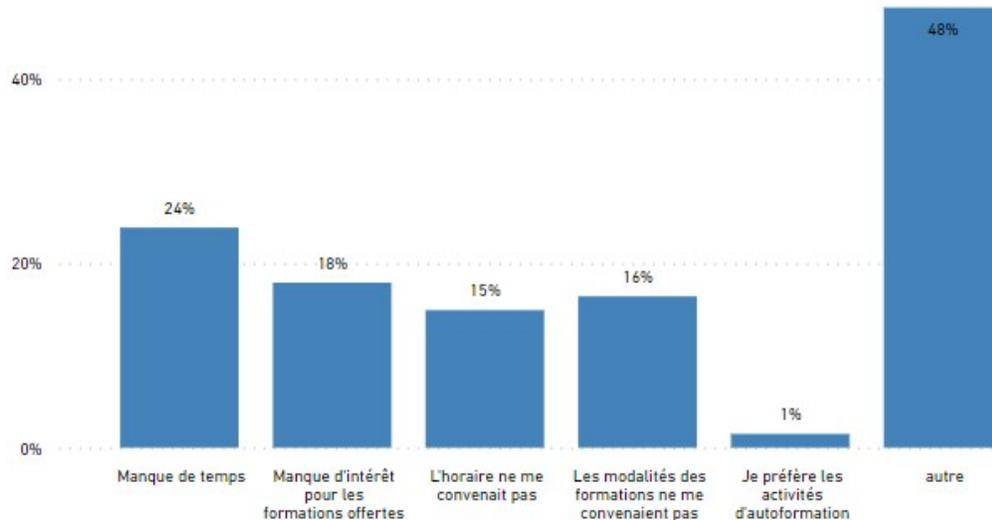
**Graphique 83 : Répartition du personnel selon qu'il a participé ou non à au moins une activité de perfectionnement professionnel ou une formation pour parfaire les compétences au travail**  
Depuis septembre dernier, j'ai participé à au moins une activité de perfectionnement professionnel ou une formation offerte par le Conseil Viamonde pour parfaire mes compétences au travail.



<sup>14</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à la précédente question.

Graphique 84 : Répartition du personnel selon les motifs empêchant la participation à des activités de perfectionnement ou de formation

Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas participé à des activités de perfectionnement professionnel ou à des formations offertes par le Conseil Viamonde ?



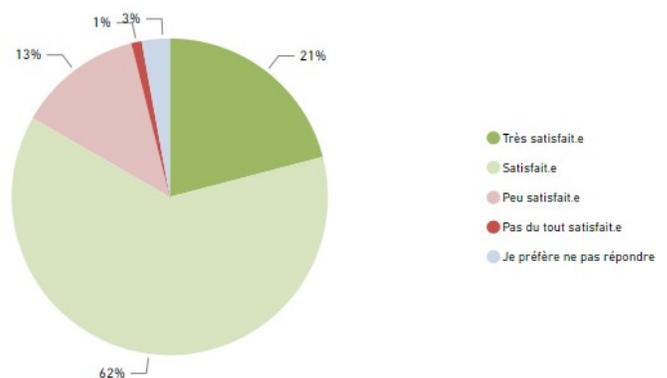
Total de 67 réponses<sup>15</sup>

D'après les réponses des 67 personnes qui ont répondu « Non » à la question précédente, les raisons qui ont empêché la participation à des activités de perfectionnement ou de formation offertes par le CSViamonde sont très variées. On peut noter que le manque de temps et le manque d'intérêt pour les formations offertes sont les raisons le plus souvent choisies.

La grande majorité (83 %) du personnel qui a participé à au moins une activité de perfectionnement professionnel ou à une formation offerte par le CSViamonde, se dit très satisfaite ou satisfaite des formations ou activités d'accompagnement auxquelles elle a participé.

Graphique 85 : Répartition du personnel selon le niveau de satisfaction par rapport aux formations ou activités d'accompagnement

En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait.e des formations ou activités d'accompagnement auxquelles vous avez participé ?



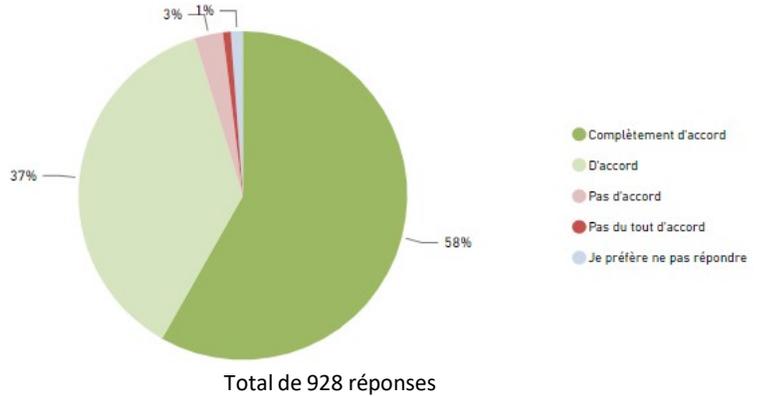
Total de 664 réponses

<sup>15</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "non" à la précédente question. La question suivante est posée à ceux qui ont répondu "oui".

**Orientation 3 – Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés**

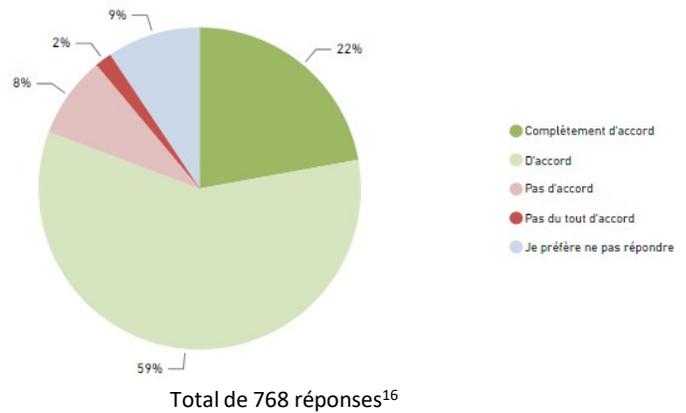
La quasi-totalité (95 %) du personnel est complètement d'accord ou d'accord que le français est la langue d'usage courant dans les activités de l'école ou les activités internes du service ou du secteur.

*Graphique 86 : Répartition du personnel selon la perception que le français est la langue d'usage courante dans les activités de l'école, du service ou du secteur*  
**Le français est la langue d'usage courant dans les activités de l'école ou les activités internes du service ou du secteur.**



La grande majorité (81 %) du personnel des écoles est complètement d'accord ou d'accord qu'elle se sent outillée pour jouer son rôle de passeur culturel.

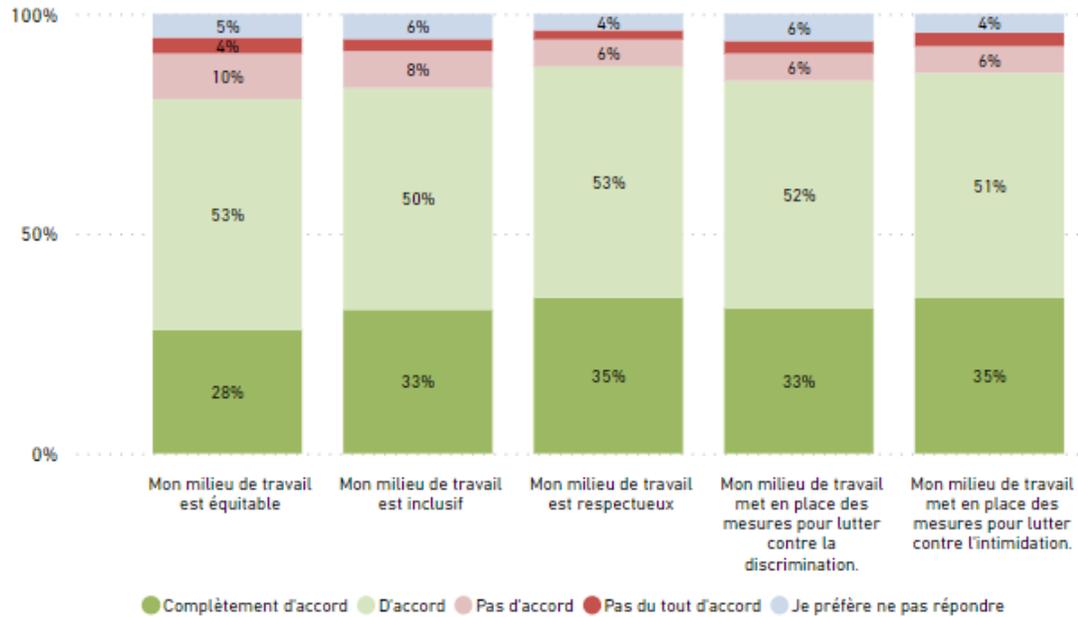
*Graphique 87 : Répartition du personnel selon la perception qu'il est outillé pour jouer un rôle de passeur culturel*  
**Je me sens outillé.e pour jouer mon rôle de passeur culturel.**



<sup>16</sup> Cette question était posée seulement au personnel enseignant des écoles (y compris EPE, AS et ES) et au personnel non enseignant des écoles.

Graphique 88 : Répartition du personnel par rapport à la perception du climat de travail

D'après mon expérience depuis septembre dernier, j'estime que :



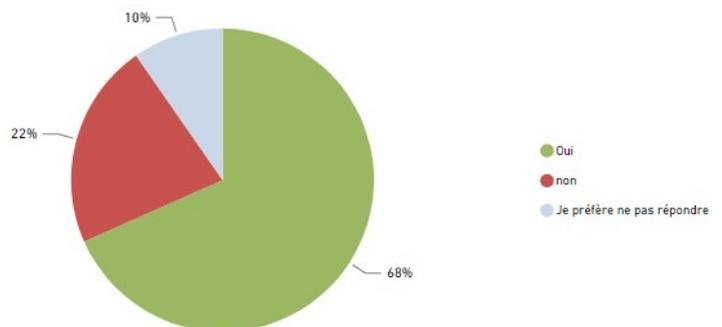
Total de 908 réponses

La grande majorité du personnel estime d'après son expérience depuis septembre dernier que son milieu de travail :

- Est respectueux (88 %);
- Met en place des mesures pour lutter contre l'intimidation (86 %);
- Met en place des mesures pour lutter contre la discrimination (85 %);
- Est inclusif (83 %);
- Est équitable (81 %).

La majorité (68 %) du personnel affirme avoir participé à une/des formations ou activités offertes par le CSViamonde, qui portaient sur l'équité, l'inclusion, les droits de la personne ou la lutte contre l'intimidation.

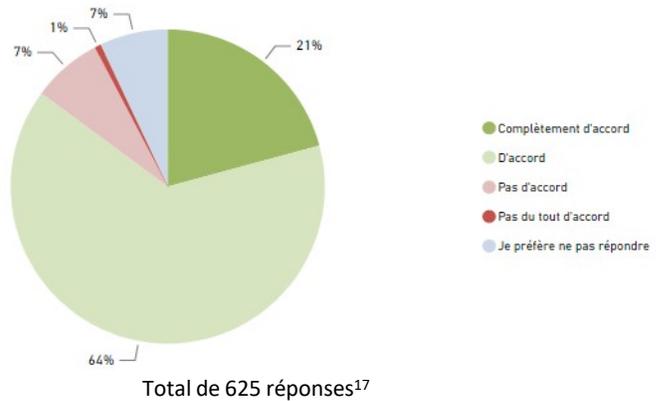
Graphique 89 : Répartition du personnel par rapport à sa participation à une/des formations en lien avec l'équité, l'inclusion et les droits de la personne. Depuis septembre dernier, j'ai participé à une/des formations ou activités offertes par le Conseil Viamonde, qui portaient sur l'équité, l'inclusion, les droits de la personne ou la lutte contre l'intimidation.



Total de 910 réponses

La grande majorité (85 %) du personnel qui a participé à cette ou ces formations se dit complètement d'accord ou d'accord qu'elle se sent mieux outillée grâce à cette/ces formations pour favoriser l'équité, l'inclusion et les droits de la personne.

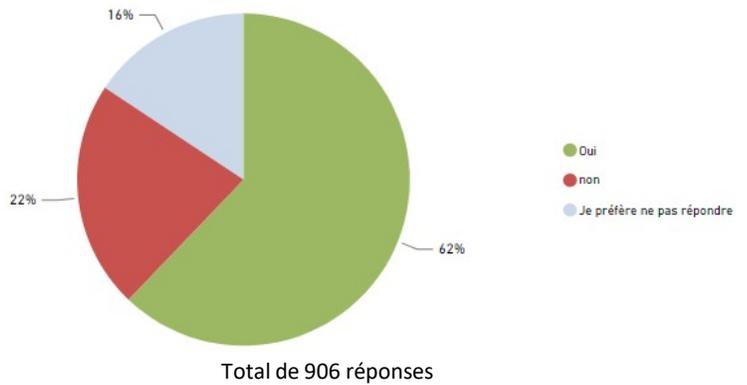
Graphique 90 : Répartition du personnel par rapport à sa perception d'impact d'une/des formations pour favoriser l'équité, l'inclusion et les droits de la personne  
Grâce à cette/ces formation(s), je me sens mieux outillé.e pour favoriser l'équité, l'inclusion et les droits de la personne.



#### Orientation 4 - Une gouvernance responsable

La majorité (62 %) du personnel indique connaître les priorités du plan stratégique du CSViamonde.

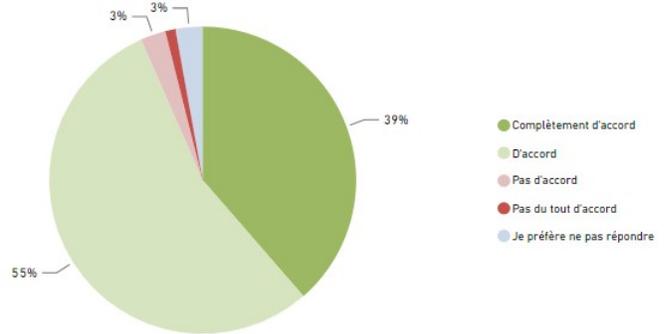
Graphique 91 : Répartition du personnel par rapport à sa connaissance du plan stratégique du CSViamonde  
Je connais les priorités du plan stratégique du Conseil scolaire Viamonde.



<sup>17</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à la précédente question.

La grande majorité (94 %) du personnel qui connaît les priorités du plan stratégique du conseil considère qu'elle joue un rôle dans l'atteinte des objectifs de ce plan stratégique.

Graphique 92 : Répartition du personnel par rapport à sa perception de son rôle dans l'atteinte des objectifs du plan stratégique du conseil  
Je considère que je joue un rôle dans l'atteinte des objectifs du plan stratégique du Conseil.

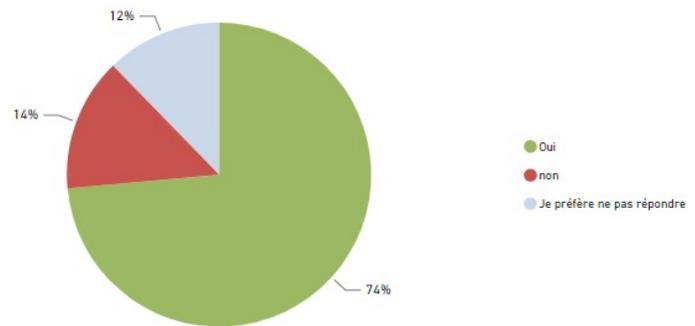


Total de 562 réponses<sup>18</sup>

La majorité (74 %) du personnel affirme avoir pris connaissance du plan d'amélioration de l'école ou du plan opérationnel du secteur ou du service qui lui concerne.

Graphique 93 : Répartition du personnel selon sa connaissance du plan d'amélioration ou du plan opérationnel

J'ai pris connaissance du plan d'amélioration de l'école ou du plan opérationnel du secteur ou du service qui me concerne.

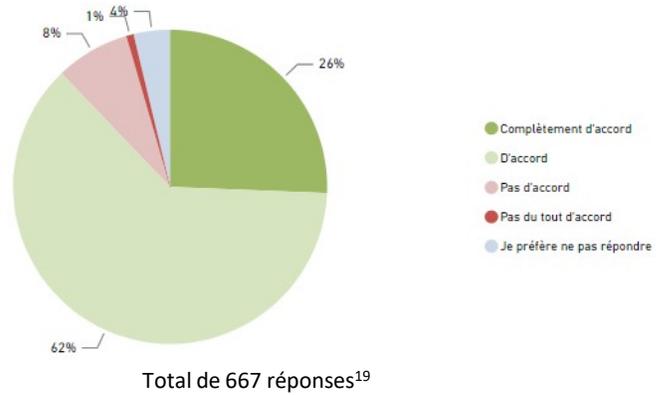


Total de 904 réponses

<sup>18</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à la précédente question.

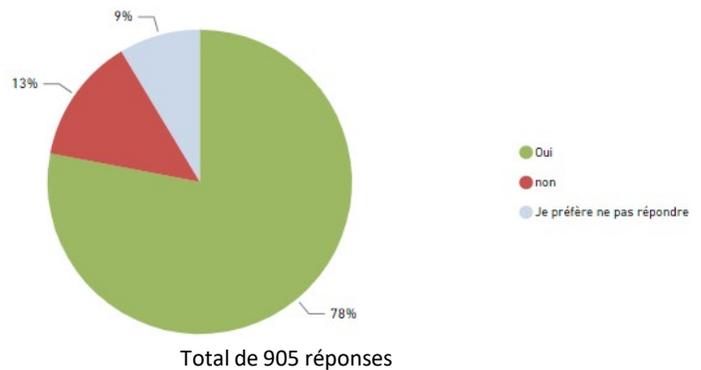
La grande majorité (88 %) du personnel qui connaît le plan d'amélioration de l'école ou le plan opérationnel du secteur ou du service qui la concerne estime que ce plan encadre bien son travail.

Graphique 94 : Répartition du personnel selon la perception d'encadrement de son travail par le plan d'amélioration ou du plan opérationnel  
J'estime que le plan d'amélioration de l'école ou le plan opérationnel de mon secteur ou de mon service encadre bien mon travail.



La majorité (78 %) du personnel affirme connaître les programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à sa disposition par le CSViamonde (p. ex., Programme d'aide aux employés et Programme lead en santé mentale)

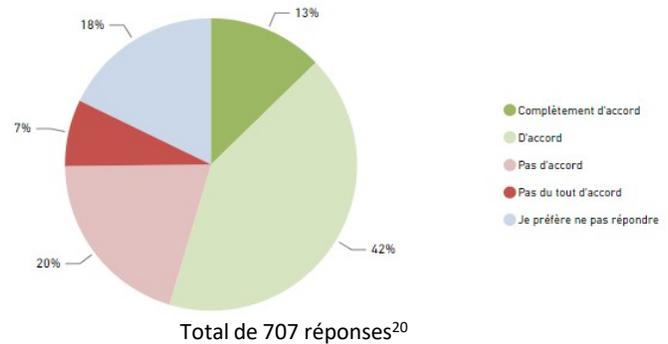
Graphique 95 : Répartition du personnel selon sa connaissance des programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à sa disposition  
Je connais les programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à ma disposition par le Conseil Viamonde (p. ex., Programme d'aide aux employés et Programme lead en santé mentale).



<sup>19</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à la précédente question.

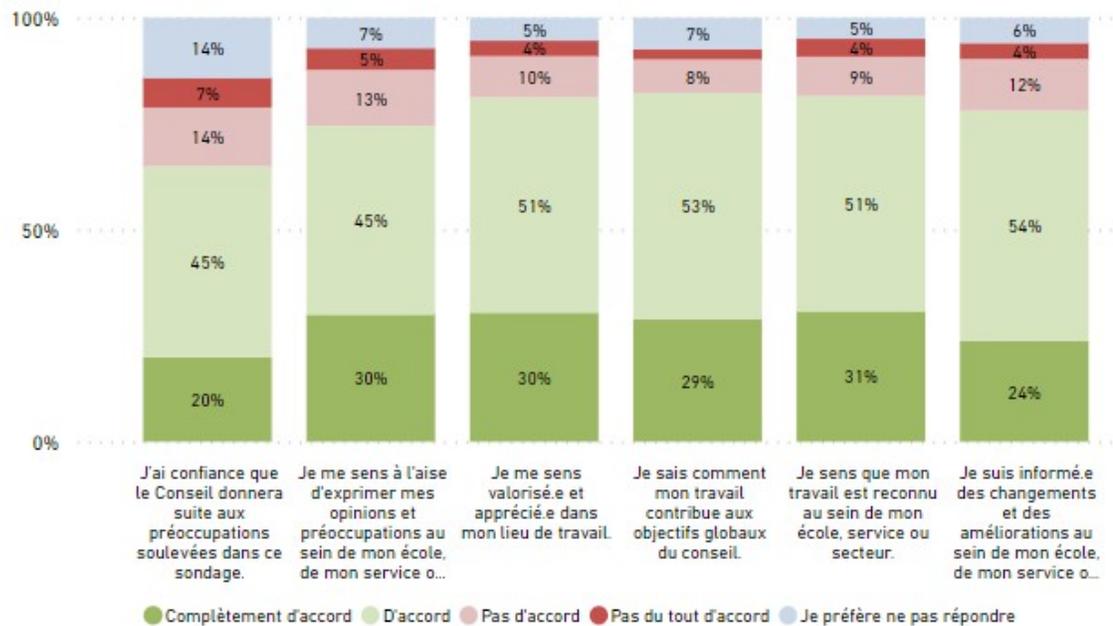
Un peu plus de la moitié (55 %) du personnel qui connaît les programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à sa disposition trouve que ces programmes l'aident à gérer son stress ou relever des défis.

Graphique 96 : Répartition du personnel selon sa perception de l'efficacité des programmes pour l'aider à gérer son stress ou relever des défis  
Les programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à ma disposition par le Conseil Viamonde m'aident à gérer mon stress ou relever des défis.



Graphique 97 : Répartition du personnel selon les sentiments sur la valorisation et la reconnaissance de son travail et sa voix dans le milieu de travail

**D'après mon expérience depuis septembre dernier, en général...**



La grande majorité du personnel (82 %) :

- Sait comment son travail contribue aux objectifs globaux du conseil (82 %) ;
- Sent que son travail est reconnu au sein de son école, service ou secteur (82 %) ;
- Se sent valorisé et apprécié dans son milieu de travail (81 %).

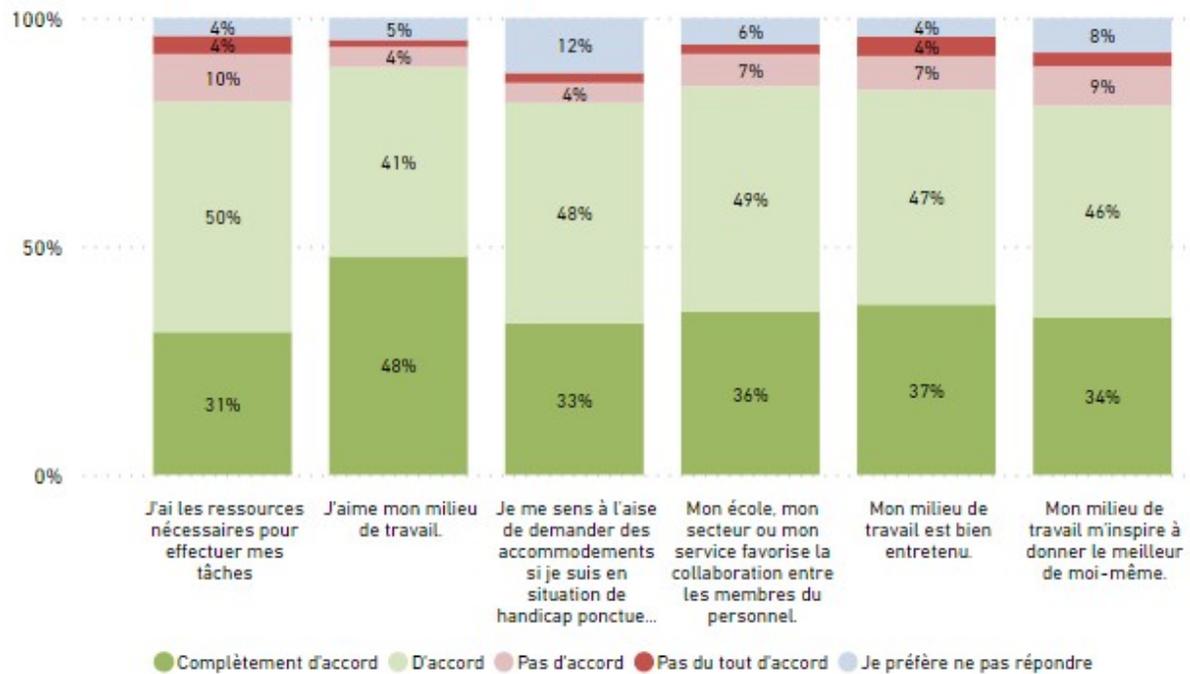
<sup>20</sup> Question posée seulement à ceux qui ont répondu "oui" à la précédente question.

La majorité du personnel :

- Est informée des changements et des améliorations au sein de son école, de son service ou de son secteur (78 %) ;
- Se sent à l'aise d'exprimer ses opinions et préoccupations au sein de son école, de son service ou de son secteur (75 %) ;
- A confiance que le Conseil donnera suite aux préoccupations soulevées dans ce sondage (65 %).

Graphique 98 : Répartition du personnel selon les sentiments de son sens d'appartenance et le climat de travail

**Veillez indiquer votre niveau d'accord pour les énoncés suivants :**



Total de 899 réponses

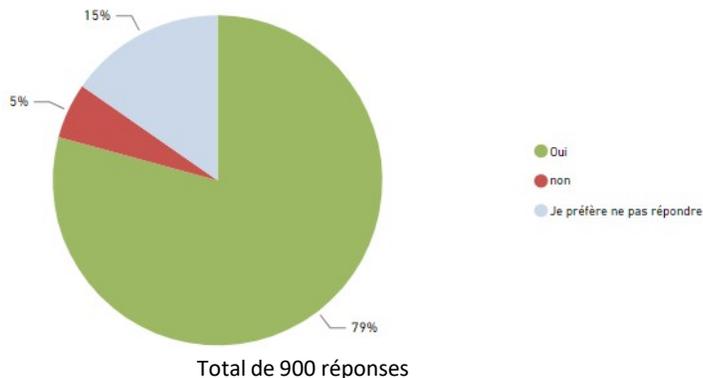
La grande majorité du personnel indique être complètement d'accord ou d'accord avec les énoncés suivants :

- J'aime mon milieu de travail (89 %) ;
- Mon école, mon secteur ou mon service favorise la collaboration entre les membres du personnel (85 %) ;
- Mon milieu de travail est bien entretenu (84 %) ;
- J'ai les ressources nécessaires pour effectuer mes tâches (81 %) ;
- Je me sens à l'aise de demander des accommodements si je suis en situation de handicap ponctuel ou permanent (81 %) ;
- Mon milieu de travail m'inspire à donner le meilleur de moi-même (80 %).

**Satisfaction du personnel**

La majorité (79 %) du personnel recommanderait à une autre personne de travailler au CSViamonde.

*Graphique 99 : Répartition du personnel selon sa tendance à recommander une autre personne de travailler au CSViamonde*  
**Je recommanderais à une autre personne de travailler au Conseil scolaire Viamonde.**

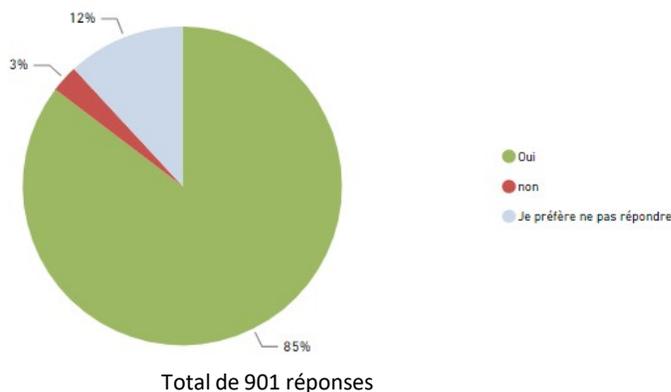


Un total de 44 personnes a répondu à la question : « Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles vous ne recommanderiez pas à une autre personne de travailler au CSViamonde ». Les motifs sont présentés de façon synthétique ci-dessous (en excluant les réponses hors sujet) :

- Manque d'encadrement et de considération des plaintes et du bien-être du personnel et des élèves (12/38) ;
- Manque de valorisation des contributions, du niveau d'étude et des spécialités (12/38) ;
- Manque de leadership, de ressources, de formation et d'organisation (9/38) ;
- Manque d'inclusion et d'équité (8/38) ;
- Surplus de travail, pression constante et salaire faible (8/38) ;
- Manque de rigueur et de structure disciplinaire (8/38) ;
- Erreurs répétées et manque d'efficacité dans la gestion des ressources humaines (4/38) ;
- Chaleur dans les salles de classe (2/38) ;
- Manque de valorisation du français (2/38).

La grande majorité (85 %) du personnel recommanderait les écoles du CSViamonde aux personnes qu'elle côtoie et aux membres de la communauté.

*Graphique 100 : Répartition du personnel selon sa tendance à recommander les écoles du Conseil scolaire Viamonde aux personnes côtoyées*  
**Je recommanderais nos écoles aux personnes que je côtoie et aux membres de la communauté.**



Un total de 20 membres du personnel a répondu à la question : « Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles vous ne recommanderiez pas nos écoles aux personnes que vous côtoyez ou aux membres de la communauté ». Les commentaires sont présentés de façon synthétique ci-dessous (en excluant les réponses hors sujet) :

- Manque de budget et de ressources (p. ex., formation, travailleuse sociale, éducatrice spécialisée, garderie, édifices vieux) (7/17) ;
- Manque de rigueur, de structure disciplinaire et de soutien pour la gestion de cas de comportement extrême (5/17) ;
- Manque d'encadrement et de considération pour les efforts déployés, le bien-être et la réussite du personnel et des élèves (4/17) ;
- Non-valorisation du français (3/17) ;
- Manque d'inclusion et d'équité (2/17) ;
- Compétences insuffisantes au sein du personnel (2/17) ;
- Manque de propreté dans les écoles (2/17).

**Commentaires du personnel**

Au total, 298 commentaires ont été formulés par le personnel au sujet du Conseil. En excluant les réponses hors sujet et anecdotiques, 149 commentaires pertinents ont été pris en considération pour produire le tableau synthétique ci-dessous.

Tableau 7 : Commentaires et suggestions du personnel

Thème	Nombre de fois cité	Proportion
<b>Investir davantage dans le renforcement des capacités des Ressources Humaines, le recrutement, l'intégration, la rétention et la valorisation du personnel (réduction des plaintes RH, transparence dans les processus de suppléance, gestion des mutations et des surnuméraires, reconnaissance des expériences en enseignement, etc.).</b>	<b>44</b>	<b>30 %</b>
<b>Prendre davantage en considération la santé mentale des élèves et des enseignants, et leurs besoins en ressources humaines et en matériel (possibilité de travail à distance, plus d'adultes en salle de classe, avoir un éducateur spécialisé EDD, doter les élèves d'ordinateurs, etc.).</b>	<b>43</b>	<b>29 %</b>
Commentaires positifs d'ordre général concernant le CSViamonde (conseil très bien, fierté et bonheur d'en faire partie, etc.).	25	17 %
Développer une politique sur le développement professionnel et les formations pertinentes, avec des modalités et objectifs clairs.	20	13 %
Insister davantage sur les valeurs du conseil pour former le personnel clé et appliquer les mêmes principes de justice, d'inclusion et d'équité au sein du Conseil (politique sur l'inclusion et l'équité, atelier de sensibilisation, équité salariale, etc.).	16	11 %

149 réponses

## 6. Conclusion et recommandations

Dans l'ensemble, les résultats du sondage montrent qu'au sein du CSViamonde, il y a un climat scolaire favorable à l'apprentissage des élèves, à l'épanouissement du personnel et à la satisfaction des parents. En effet, les trois groupes consultés s'accordent en grande majorité (82 % à 91 %) pour affirmer que les écoles offrent un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves. En témoigne également le fait que la grande majorité du personnel (80 % à 89 %) affirme avoir un sentiment d'appartenance et aime le climat de son travail. De plus, les élèves éprouvent un sentiment de valorisation et d'appartenance, et les parents reconnaissent aussi un attachement de leur(s) enfant(s) aux écoles. Par ailleurs, pour la majorité des élèves et des parents (71 % et 82 %), les activités organisées dans la salle de classe ou dans l'école tiennent compte de l'identité des élèves. La grande majorité du personnel (88 %) est aussi de cet avis. Enfin, le personnel aurait tendance à recommander aux personnes dans leur entourage de travailler au CSViamonde et de scolariser leur enfant dans les écoles du CSViamonde (resp. 79 % et 85 %).

Quelques résultats du sondage sont un peu mitigés et requièrent une attention particulière :

- **Intimidation et harcèlement**

- Près d'un quart (21 % et 28 %) des élèves déclare avoir parfois ou souvent vécu des situations d'intimidation ou de harcèlement en salle de classe et sur la cour de l'école.
- Plus de la moitié des élèves (56 %) ont vu ou entendu parler de comportements d'intimidation ou de harcèlement entre élèves.
- Plus d'un tiers des parents (30 % à 42 %) rapporte que son enfant lui a mentionné avoir vu ou entendu parler d'élèves qui vivent des comportements d'intimidation ou de harcèlement.
- Plus d'un tiers (34 % à 71 %) du personnel a vu ou entendu parler de comportements d'intimidation ou de harcèlement entre les élèves.

- **Bien-être et santé mentale**

- Près d'un quart (23 %) des élèves se sent tout le temps ou souvent triste ou déprimé.
- Un peu moins de la moitié (42 %) des élèves se sent tout le temps ou souvent stressée ou tendue, et plus d'un cinquième (21 %) du personnel estime que les élèves se sentent toujours ou souvent stressés ou tendus.
- Plus d'un cinquième (24 % et 25 %) des parents estime que son enfant se sent parfois ou ne sent jamais enthousiaste ou déterminé. Par ailleurs, entre 20 % et 27 % du personnel indique que depuis le début de l'année scolaire, de façon générale, les élèves se sentent parfois ou ne se sentent jamais enthousiastes ou déterminés.
- Un peu plus d'un quart (27 %) du personnel estime que les programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à sa disposition par le CSViamonde n'ont pas aidé à gérer son stress ou à relever des défis.

- **Confiance en des adultes de l'école**
  - À peu près la moitié (37 % à 52 %) des élèves affirment que s'ils approchent un adulte, un membre du personnel enseignant ou la direction de l'école pour parler d'une situation d'intimidation ou de harcèlement, il/elle va parfois ou jamais régler le problème.
  
- **Gouvernance responsable**
  - Près d'un cinquième (22 %) du personnel indique ne pas connaître les priorités du plan stratégique du CSViamonde.

Des recommandations<sup>21</sup> sont proposées à partir des résultats du sondage et des commentaires émis par les répondants. Ces recommandations sont présentées dans le tableau ci-dessous, à titre de pistes de réflexion pour consolider les acquis et contribuer à l'amélioration continue du climat scolaire au CSViamonde.

Tableau 8 : Recommandations

**#1 : Promouvoir l'inclusion, l'équité au sein du Conseil (par exemple à travers des événements, des ateliers sur la gestion du stress, des actions de sensibilisation pour favoriser le respect et lutter contre l'intimidation, etc.).**

*Cette recommandation s'appuie sur les résultats mitigés et des pistes d'amélioration formulées par les élèves, les parents et le personnel :*

- *Près d'un quart (21 % à 28 %) des élèves déclare avoir parfois ou souvent vécu des situations d'intimidation ou de harcèlement en salle de classe et dans les couloirs ou escalier ;*
- *Plus de la moitié des élèves (56 %) a vu ou entendu parler de comportements d'intimidation ou de harcèlement entre élèves ;*
- *Besoin de prendre en compte le favoritisme, le sexisme, le racisme, la discrimination et l'homophobie afin de travailler en faveur de l'inclusion et de l'équité (célébration de dates ou fêtes culturelles, religieuses, ateliers de sensibilisation, etc.) ;*
- *Insister davantage sur les valeurs du conseil pour former le personnel clé et appliquer les mêmes principes de justice, d'inclusion et d'équité au sein du Conseil (politique sur l'inclusion et l'équité, atelier de sensibilisation, équité salariale, etc.).*

**#2 : Mettre à disposition les ressources adéquates pour une bonne santé mentale et physique des élèves et du personnel du Conseil.**

*Cette recommandation s'appuie sur les résultats mitigés et des pistes d'amélioration formulées par les élèves, les parents et le personnel :*

<sup>21</sup> Vu que les tendances et les commentaires issus du sondage sont dans l'ensemble les mêmes que ceux de l'année dernière, les recommandations du rapport produit en été 2022 demeurent pertinentes à ce jour.

- Un peu moins de la moitié (42 %) des élèves se sent tout le temps ou souvent stressée ou tendue, et plus d'un cinquième (21 %) du personnel estime que les élèves se sentent toujours ou souvent stressés ou tendus ;
- Plus d'un cinquième (24 % et 25 %) des parents estime que son enfant se sent parfois ou ne sent jamais enthousiaste ou déterminé ;
- Près d'un quart (23 %) des élèves se sent tout le temps ou souvent triste ou déprimé ;
- Entre 20 % et 27 % du personnel indique que depuis le début de l'année scolaire, de façon générale, les élèves se sentent parfois ou ne se sentent jamais enthousiastes ou déterminés ;
- Un peu plus d'un quart (27 %) du personnel estime que les programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à sa disposition par le CSViamonde n'ont pas aidé à gérer son stress ou à relever des défis ;
- Organiser des activités parascolaires et sportives inclusives pour un climat positif, et pour une meilleure santé mentale et physique des élèves (p. ex., sorties éducatives, robotique, échecs, codage, activités sportives structurées, art, musique, intelligence émotionnelle, etc.) ;
- Besoin d'améliorer les conditions et la qualité de l'apprentissage et de l'emploi du temps à l'école (plus de livres et de temps de lecture, plus de temps de relaxation, plus de matériel de bureau, plus de participation dans les groupes de travail, plus de jeux, etc.) ;
- Augmenter la présence d'adultes formés pour gérer les problèmes en milieu scolaire et mettre à la disposition du personnel des ressources adéquates (p. ex., politique globale de gestion du harcèlement) ;
- Besoin d'enseigner aux élèves la gestion du stress et des situations d'intimidation, et de les sensibiliser au respect d'autrui (des élèves, des enseignants, du personnel administratif, de la propreté des lieux, etc.) ;
- Prendre davantage en considération la santé mentale des élèves et des enseignants, et leurs besoins en ressources humaines et en matériel (possibilité de travail à distance, plus d'adultes en salle de classe, avoir un éducateur spécialisé EDD, doter les élèves d'ordinateurs, etc.).

**#3 : Renforcer l'application de la politique globale de gestion du harcèlement scolaire par la sensibilisation des élèves et des adultes pour apprendre à identifier et à répondre aux situations d'intimidation, de harcèlement et de violence, et développer un protocole simple et clair sur les étapes de traitement des cas, de protection des victimes et de sanction des auteurs**

Cette recommandation s'appuie sur les résultats mitigés et des pistes d'amélioration formulées par les élèves et les parents :

- Près d'un quart (21 % et 28 %) des élèves déclare avoir parfois ou souvent vécu des situations d'intimidation ou de harcèlement en salle de classe et sur la cour de l'école ;
- Plus de la moitié des élèves (56 %) ont vu ou entendu parler de comportements d'intimidation ou de harcèlement entre élèves ;
- Situations de conflit, d'intimidation, de harcèlement et/ou de violence dénoncées dans différents contextes avec des victimes et auteurs de profils variés ;
- Renforcer les actions pour garantir le respect et la sécurité de toutes et tous (p. ex., protocole, appui pour la gestion des cas de harcèlement et des comportements difficiles, présentations sur l'intimidation et le harcèlement, développement des habiletés pour la gestion des émotions, sanctionner les élèves qui enfreignent les règles) ;

- *Besoin d'enseigner aux élèves la gestion du stress et des situations d'intimidation, et de les sensibiliser au respect d'autrui (des élèves, des enseignants, du personnel administratif, de la propreté des lieux, etc.).*

**#4 : Communiquer davantage avec les parents sur les progrès des enfants et ce qui se passe à l'école, et faire la promotion de communications respectueuses au sein des écoles (réponse aux messages des parents, respect de la confidentialité sur des sujets sensibles, identification avec les parents du moyen de communication à privilégier)**

*Cette recommandation s'appuie sur les résultats mitigés et des pistes d'amélioration formulées par les élèves et les parents :*

- *À peu près la moitié (37 % à 52 %) des élèves affirment que s'ils approchent un adulte, un membre du personnel enseignant ou la direction de l'école pour parler d'une situation d'intimidation ou de harcèlement, il/elle va parfois ou jamais régler le problème.*
- *Communiquer efficacement en anglais et en français avec les parents (p. ex., des messages courts, plus fréquents, dans moins de plateformes, sur des sujets tels que le calendrier, les cas de discriminations ou d'incidents, les devoirs, le progrès de l'élève, les événements, etc.) ;*
- *Veiller à ce que le personnel interagisse de façon respectueuse et inclusive avec les élèves, de manière à les mettre en confiance (p. ex., sensibilisation du personnel sur la communication respectueuse envers les élèves, valorisation des élèves, appui des élèves ayant besoin d'aide sans les stigmatiser) ;*
- *Climat toxique au sein de l'école ou comportements inappropriés des élèves, des enseignant(e)s ou de la direction (emphase à mettre sur la communication respectueuse au sein des écoles et le bien-être psychologique des élèves).*

**#5 : Investir dans le renforcement des capacités du secteur des ressources humaines et une mise à jour des politiques de gestion des ressources humaines afin de tenir compte des besoins de transparence, de formation, de recrutement, d'intégration, de rétention et de valorisation du personnel**

*Cette recommandation s'appuie sur les résultats mitigés et des pistes d'amélioration formulées par le personnel :*

- *Investir davantage dans le renforcement des capacités des Ressources Humaines, le recrutement, l'intégration, la rétention et la valorisation du personnel (réduction des plaintes RH, transparence dans les processus de suppléance, gestion des mutations et des surnuméraires, reconnaissance des expériences en enseignement, etc.) ;*
- *Développer une politique sur le développement professionnel et les formations pertinentes, avec des modalités et objectifs clairs.*

## 7. ANNEXE 1 : Taux de participation des élèves et des parents par école

Taux de participation des élèves par école			
Nom de l'école	Nombre d'invitations	Nombre de réponses	Taux de participation
École élémentaire Chantal-Benoit	24	24	100,00%
École élémentaire Nouvel Horizon	45	45	100,00%
École élémentaire Charles-Sauriol	143	141	98,60%
École élémentaire L'Odyssée	55	54	98,18%
École élémentaire Viola-Léger	42	41	97,62%
École élémentaire Paul-Demers	77	75	97,40%
École élémentaire Franco-Niagara	36	35	97,22%
Académie de la Moraine	60	57	95,00%
École élémentaire Gabrielle-Roy	99	94	94,95%
École élémentaire Horizon Jeunesse	63	59	93,65%
École élémentaire Mathieu-da-Costa	61	57	93,44%
École élémentaire Marie-Curie	88	82	93,18%
École élémentaire LaMarsh	88	82	93,18%
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	85	79	92,94%
École élémentaire La Mosaïque	186	172	92,47%
École élémentaire Félix-Leclerc	53	49	92,45%
École élémentaire Norval-Morrisseau	64	59	92,19%
École élémentaire de Lamothe-Cadillac	90	82	91,11%
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	157	143	91,08%
École élémentaire La Source	106	96	90,57%
École élémentaire David-Saint-Jacques	91	82	90,11%
École élémentaire Jeanne-Lajoie	139	125	89,93%
École élémentaire Patricia-Picknell	49	44	89,80%
Académie La Pinède	38	34	89,47%
Académie Alexandre-Dumas	55	49	89,09%
École élémentaire Romeo Dallaire	122	108	88,52%
École élémentaire des Quatre-Rivières	101	89	88,12%
École élémentaire Georges-P-Vanier	57	50	87,72%

## POINT 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

2021-108(11)

École élémentaire L'Envolée	57	50	<b>87,72%</b>
École élémentaire Franco-Jeunesse	32	28	<b>87,50%</b>
Collège français Élémentaire	160	140	<b>87,50%</b>
École élémentaire L'Héritage	63	55	<b>87,30%</b>
École élémentaire Antonine Maillet	78	68	<b>87,18%</b>
École élémentaire Le Flambeau	101	87	<b>86,14%</b>
École élémentaire Le Caron	56	48	<b>85,71%</b>
École élémentaire Saint-Joseph	83	71	<b>85,54%</b>
École secondaire Franco-Jeunesse	50	42	<b>84,00%</b>
École élémentaire Renaissance	77	64	<b>83,12%</b>
École élémentaire Dyane-Adam	38	31	<b>81,58%</b>
École élémentaire Toronto Ouest	166	132	<b>79,52%</b>
École secondaire Franco-Niagara	102	81	<b>79,41%</b>
École élémentaire Gabriel-Dumont	212	168	<b>79,25%</b>
École secondaire Norval-Morrisseau	98	75	<b>76,53%</b>
École secondaire Le Caron	96	73	<b>76,04%</b>
École secondaire de Lamothe-Cadillac	125	94	<b>75,20%</b>
École élémentaire Etienne-Brule	142	105	<b>73,94%</b>
École intermédiaire Franco-Niagara	69	51	<b>73,91%</b>
École élémentaire Jeunes sans frontières	187	138	<b>73,80%</b>
École secondaire Ronald-Marion	194	136	<b>70,10%</b>
École secondaire Toronto Ouest	191	133	<b>69,63%</b>
École élémentaire Ronald-Marion	125	87	<b>69,60%</b>
École secondaire Romeo Dallaire	163	112	<b>68,71%</b>
École élémentaire Laure-Rièse	82	56	<b>68,29%</b>
École secondaire David Saint-Jacques	52	32	<b>61,54%</b>
École élémentaire Carrefour des Jeunes	118	71	<b>60,17%</b>
École secondaire Etienne-Brule	221	132	<b>59,73%</b>
Collège français secondaire	203	117	<b>57,64%</b>
École intermédiaire Ronald-Marion	136	77	<b>56,62%</b>
École élémentaire Louise-Charron	93	44	<b>47,31%</b>

## POINT 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

2021-108(11)

École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	52	23	<b>44,23%</b>
École élémentaire La Fontaine	42	18	<b>42,86%</b>
École secondaire Georges-P-Vanier	91	37	<b>40,66%</b>
École élémentaire L'Harmonie	118	47	<b>39,83%</b>
École secondaire Jeunes sans frontières	404	159	<b>39,36%</b>
École élémentaire du Chêne	65	22	<b>33,85%</b>
École secondaire Gabriel-Dumont	238	80	<b>33,61%</b>
La passerelle secondaire	7	2	<b>28,57%</b>
La passerelle Élémentaire	6	1	<b>16,67%</b>
École élémentaire La Pommeraie	93	12	<b>12,90%</b>
École secondaire Gaétan Gervais	148	10	<b>6,76%</b>
Académie de la Tamise	107	5	<b>4,67%</b>
École élémentaire Gaétan-Gervais	133	6	<b>4,51%</b>
École élémentaire Les Rapides	57	0	<b>0,00%</b>

Taux de participation des parents par école			
Nom de l'école	Nombre d'invitations	Nombre de réponses	Taux de participation
École élémentaire L'Équilibre	3	1	<b>33,33%</b>
Académie de la Moraine	152	50	<b>32,89%</b>
École secondaire David Saint-Jacques	52	17	<b>32,69%</b>
La passerelle secondaire	7	2	<b>28,57%</b>
École élémentaire L'Héritage	147	42	<b>28,57%</b>
École élémentaire Patricia-Picknell	109	31	<b>28,44%</b>
École élémentaire L'Odyssee	148	41	<b>27,70%</b>
École élémentaire Paul-Demers	185	51	<b>27,57%</b>
École élémentaire Mathieu-da-Costa	161	44	<b>27,33%</b>
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	383	104	<b>27,15%</b>
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	177	47	<b>26,55%</b>
École élémentaire Charles-Sauriol	388	103	<b>26,55%</b>
École élémentaire Franco-Niagara	118	31	<b>26,27%</b>
Académie de la Tamise	233	61	<b>26,18%</b>

## POINT 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

2021-108(11)

École élémentaire Renaissance	229	59	25,76%
École élémentaire Chantal-Benoit	79	20	25,32%
École élémentaire Viola-Léger	140	35	<b>25,00%</b>
École élémentaire Laure-Rièse	208	50	<b>24,04%</b>
École élémentaire L'Harmonie	301	72	<b>23,92%</b>
École élémentaire La Mosaïque	516	118	<b>22,87%</b>
École élémentaire LaMarsh	197	44	<b>22,34%</b>
École élémentaire Toronto Ouest	166	37	<b>22,29%</b>
École élémentaire Ronald-Marion	318	69	<b>21,70%</b>
École secondaire Franco-Niagara	102	21	<b>20,59%</b>
École élémentaire Etienne-Brule	142	29	<b>20,42%</b>
École élémentaire Nouvel Horizon	159	32	<b>20,13%</b>
École élémentaire La Source	240	48	<b>20,00%</b>
Académie Alexandre-Dumas	171	34	<b>19,88%</b>
École secondaire Le Caron	96	19	<b>19,79%</b>
École élémentaire David-Saint-Jacques	91	18	<b>19,78%</b>
École élémentaire Gaétan-Gervais	133	26	<b>19,55%</b>
École élémentaire du Chêne	195	38	<b>19,49%</b>
École élémentaire Horizon Jeunesse	208	40	<b>19,23%</b>
École élémentaire Marie-Curie	230	44	<b>19,13%</b>
École élémentaire Jeanne-Lajoie	370	70	<b>18,92%</b>
École élémentaire Romeo Dallaire	122	23	<b>18,85%</b>
École secondaire Toronto Ouest	191	36	<b>18,85%</b>
École élémentaire Norval-Morrisseau	64	12	<b>18,75%</b>
Collège français Élémentaire	160	30	<b>18,75%</b>
École élémentaire La Fontaine	147	27	<b>18,37%</b>
École élémentaire Gabrielle-Roy	262	48	<b>18,32%</b>
École élémentaire Carrefour des Jeunes	334	60	<b>17,96%</b>
École élémentaire Antonine Maillet	196	35	<b>17,86%</b>
École secondaire Georges-P-Vanier	90	16	<b>17,78%</b>
École élémentaire Le Flambeau	306	53	<b>17,32%</b>

**POINT 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-108(11)

École élémentaire Félix-Leclerc	156	27	17,31%
École élémentaire La Pommeraie	359	62	<b>17,27%</b>
École élémentaire Les Rapides	154	25	<b>16,23%</b>
École élémentaire Louise-Charron	185	30	<b>16,22%</b>
École élémentaire Saint-Joseph	224	36	<b>16,07%</b>
Académie La Pinède	106	17	<b>16,04%</b>
École secondaire Franco-Jeunesse	50	8	<b>16,00%</b>
École secondaire Gaétan Gervais	148	23	<b>15,54%</b>
École élémentaire Gabriel-Dumont	212	32	<b>15,09%</b>
École secondaire Romeo Dallaire	163	24	<b>14,72%</b>
École élémentaire Le Caron	56	8	<b>14,29%</b>
Collège français secondaire	204	29	<b>14,22%</b>
École secondaire Gabriel-Dumont	238	33	<b>13,87%</b>
École élémentaire des Quatre-Rivières	183	25	<b>13,66%</b>
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	260	35	<b>13,46%</b>
École secondaire Ronald-Marion	194	26	<b>13,40%</b>
École intermédiaire Ronald-Marion	136	18	<b>13,24%</b>
École élémentaire Georges-P-Vanier	57	7	<b>12,28%</b>
École élémentaire Dyane-Adam	125	15	<b>12,00%</b>
École secondaire Etienne-Brule	221	26	<b>11,76%</b>
École intermédiaire Franco-Niagara	69	8	<b>11,59%</b>
École secondaire Norval-Morrisseau	96	11	<b>11,46%</b>
École élémentaire Jeunes sans frontières	187	20	<b>10,70%</b>
École secondaire Jeunes sans frontières	404	42	<b>10,40%</b>
École élémentaire de Lamothe-Cadillac	90	9	<b>10,00%</b>
École élémentaire L'Envolée	164	16	<b>9,76%</b>
École élémentaire Franco-Jeunesse	32	3	<b>9,38%</b>
École secondaire de Lamothe-Cadillac	124	9	<b>7,26%</b>
La passerelle Élémentaire	6	0	<b>0,00%</b>

## 8. ANNEXE 2 : Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Taux de participation.....	7
Graphique 1 : Répartition des élèves selon l'année d'étude .....	9
Tableau 2 : Répartition des élèves selon l'identité de genre .....	9
Graphique 2 : Répartition des élèves selon la date d'arrivée au Canada.....	10
Graphique 3 : Répartition des élèves selon l'origine raciale.....	11
Graphique 4 : Répartition des personnes procédant au choix de l'école des élèves .....	11
Graphique 5 : Répartition des facteurs influençant le choix de l'école.....	12
Graphique 6 : Répartition des élèves selon leur aisance à utiliser la technologie.....	13
Graphique 7 : Répartition des élèves selon leur respect aux autres lors d'utilisation de technologie .....	13
Graphique 8 : Répartition des élèves selon leur capacité à se faire des amis.....	14
Graphique 9 : Répartition des élèves selon leur empathie .....	14
Graphique 10 : Répartition des élèves selon leur capacité à gérer le stress.....	14
Graphique 11 : Répartition des élèves selon l'encouragement de leurs écoles pour le recyclage, le compostage et la réduction des déchets .....	15
Graphique 12 : Répartition des élèves selon leur engagement à participer à des activités organisées par l'école pour la communauté.....	15
Graphique 13 : Répartition des élèves selon leur perception d'équité et d'inclusion à l'école .....	16
Graphique 14 : Répartition des élèves selon leur sentiment de sécurité à l'école .....	16
Graphique 15 : Répartition des élèves selon les types d'intimidation et de harcèlement vécus..	17
Graphique 16 : Répartition des élèves selon leur connaissance sur ce qu'il faut faire en cas de comportement d'intimidation ou de harcèlement.....	18
Graphique 17 : Répartition des élèves selon la fréquence des comportements d'intimidation ou de harcèlement vécus dans différents endroits.....	18
Graphique 18 : Répartition des élèves selon qu'ils ont vu ou entendu parler de comportement d'intimidation ou de harcèlement.....	19

Graphique 19 : Répartition des élèves selon leur connaissance sur quoi faire lorsqu'ils voient ou entendent parler d'intimidation ou de harcèlement.....19

Graphique 20 : Répartition des élèves selon leur confiance en certains adultes à l'école pour régler une situation d'intimidation ou de harcèlement.....20

Graphique 21 : Répartition des élèves selon leur perception de la prise en compte de leur identité dans les activités organisées en classe ou à l'école .....20

Graphique 22 : Répartition des élèves selon leur état de bien-être et de santé mentale .....21

Graphique 23 : Répartition des élèves selon leur perception de l'encouragement de leur école aux activités physiques et aux bonnes habitudes alimentaires .....22

Graphique 24 : Répartition des élèves selon leur confiance à trouver de l'aide supplémentaire et un adulte de confiance en cas de besoin .....23

Graphique 25 : Répartition des élèves selon leur sentiment d'appartenance et de valorisation .24

Graphique 26 : Répartition des élèves selon leur capacité à lire et à écrire en français.....25

Tableau 3 : Commentaires et suggestions des élèves pour améliorer le climat scolaire .....25

Graphique 27 : Répartition des parents selon l'année d'étude de leur(s) enfant(s).....27

Graphique 28 : Répartition des parents selon la date d'arrivée au Canada.....27

Graphique 29 : Répartition des personnes influençant le choix de l'école .....28

Graphique 30 : Répartition des facteurs influençant le choix de l'école.....28

Graphique 31 : Répartition des parents selon l'aisance estimée de leur(s) enfant(s) à utiliser la technologie .....29

Graphique 32 : Répartition des parents élèves selon le respect estimé de leur(s) enfant(s) aux autres lors d'utilisation de technologie .....29

Graphique 33 : Répartition des parents selon la capacité estimée de leur(s) enfant(s) à se faire des amis .....30

Graphique 34 : Répartition des parents selon l'empathie estimée de leur(s) enfant(s) .....30

Graphique 35 : Répartition des parents selon la capacité estimée de leur(s) enfant(s) à gérer le stress.....30

Graphique 36 : Répartition des parents selon l'encouragement perçu des écoles pour le recyclage, le compostage et la réduction des déchets..... 31

Graphique 37 : Répartition des parents selon leur satisfaction par rapport aux communications émises par l'école de leur(s) enfant(s).....31

Graphique 38 : Répartition des parents selon leur satisfaction par rapport aux communications émises par le conseil .....32

Graphique 39 : Répartition des parents selon leur perception d'encouragement de l'école de leur(s) enfant(s) pour participer à des activités pour la communauté.....32

Graphique 40 : Répartition des parents selon leur participation comme bénévoles à des activités de l'école.....32

Graphique 41 : Répartition des parents selon leur perception du milieu d'apprentissage de l'école de leur(s) enfant(s) en termes d'équité et d'inclusion .....33

Graphique 42 : Répartition des parents selon leur perception du milieu d'apprentissage de l'école de leur(s) enfant(s) en termes de sécurité .....33

Graphique 43 : Répartition des parents selon les types d'intimidation et de harcèlement vécus par leur(s) enfant(s) .....34

Graphique 44 : Répartition des parents selon la connaissance estimée de leur(s) enfant(s) sur ce qu'il faut faire en cas de comportement d'intimidation ou de harcèlement .....35

Graphique 45 : Répartition des parents selon la perception de sécurité de leur(s) enfant(s) à l'école ou en route pour l'école .....35

Graphique 46 : Répartition des parents selon que leur(s) enfant(s) ont vu ou entendu parler de comportement d'intimidation ou de harcèlement.....36

Graphique 47 : Répartition des parents selon que leur(s) enfant(s) sait (savent) ou non quoi faire lorsqu'il(s) voi(en)t ou entend(ent) parler d'intimidation ou de harcèlement .....36

Graphique 48 : Répartition des parents selon la perception de prise en compte de l'identité des élèves dans les activités organisées en classe ou à l'école .....36

Graphique 49 : Répartition des parents selon leur perception du bien-être et de la santé mentale de leur(s) enfant(s).....37

Graphique 50 : Répartition des parents selon leur perception de l'encouragement de l'école des enfants aux activités physiques et aux bonnes habitudes alimentaires.....38

Graphique 51 : Répartition des parents selon la confiance estimée des élèves à trouver de l'aide supplémentaire et un adulte de confiance en cas de besoin .....38

Graphique 52 : Répartition des parents selon le sentiment estimé d'appartenance et de valorisation de leur(s) enfant(s) .....39

Graphique 53 : Répartition des parents selon leur capacité à lire et à écrire le français .....40

Tableau 4 : Commentaires et suggestions des parents sur le climat scolaire .....40

Graphique 54 : Répartition du personnel selon son sentiment de compétence pour appuyer les élèves dans le développement de leur citoyenneté numérique.....42

Graphique 55 : Répartition du personnel selon sa perception des habiletés socioémotionnelles des élèves .....43

Graphique 56 : Répartition du personnel selon sa tendance à intégrer des activités de littératie en santé mentale dans son enseignement .....43

Graphique 57 : Répartition du personnel selon sa perception de l'école à encourager le recyclage, le compostage et la réduction des déchets ..... 44

Graphique 58 : Répartition du personnel selon sa perception de l'école à encourager la participation des élèves à des activités organisées pour la communauté .....44

Graphique 59 : Répartition du personnel selon sa perception d'équité et d'inclusion dans l'application des règlements et du traitement des personnes .....45

Graphique 60 : Répartition du personnel sa perception du milieu d'apprentissage des élèves en termes de sécurité .....45

Graphique 61 : Répartition du personnel selon les types de comportements d'intimidation ou de harcèlement vus ou entendus .....46

Graphique 63 : Répartition du personnel selon sa capacité à intervenir lorsqu'il voit ou entend parler d'intimidation ou de harcèlement.....48

Graphique 64 : Répartition du personnel selon sa perception de la connaissance des élèves à faire ce qu'il faut lorsqu'ils sont victimes d'actes d'intimidation.....48

Graphique 65 : Répartition du personnel selon sa perception de la capacité des élèves à faire ce qu'il faut faire lorsqu'ils voient ou entendent parler d'intimidation auprès de leurs camarades.48

Graphique 66 : Répartition du personnel selon sa connaissance de l'existence d'un protocole pour guider les interventions liées aux actes d'intimidation ou de harcèlement.....49

Graphique 67 : Répartition du personnel selon les résultats des programmes de prévention de l'intimidation et du harcèlement à l'école .....49

Graphique 68 : Répartition du personnel selon la perception de prise en compte de l'identité des élèves dans les activités organisées en salle de classe ou à l'école .....50

Graphique 69 : Répartition du personnel selon la perception de bien-être et de santé mentale des élèves .....51

Graphique 70 : Répartition du personnel selon la perception d’encouragement de l’école par rapport à l’activité physique et aux bonnes habitudes alimentaires .....52

Graphique 71 : Répartition du personnel selon la capacité perçue des élèves à trouver de l’aide supplémentaire et un adulte de confiance au besoin.....52

Graphique 72 : Répartition du personnel selon son sentiment d’appartenance et de valorisation .....53

Tableau 5 : Commentaires et suggestions du personnel pour améliorer le climat scolaire .....53

Graphique 77 : Répartition du personnel selon la perception d’encouragement de l’employeur aux pratiques écoresponsables.....57

Graphique 78 : Répartition du personnel selon la perception d’encouragement de réduction de la consommation du Conseil scolaire Viamonde .....58

Graphique 79 Répartition du personnel selon la perception de l’existence des processus de recrutement et de sélection équitables et respectueux des différences.....58

Graphique 80 : Répartition du personnel selon la perception de l’existence de structures favorisant l’accueil et l’accompagnement des nouveaux membres .....58

Graphique 81 : Répartition du personnel selon son implication dans l’évaluation de ses progrès et de l’établissement de ses propres objectifs de cheminement .....59

Graphique 82 : Répartition du personnel selon qu’il bénéficie ou non des possibilités de perfectionnement professionnel et de formation .....59

Graphique 83 : Répartition du personnel selon qu’il a participé ou non à au moins une activité de perfectionnement professionnel ou une formation pour parfaire les compétences au travail .....59

Graphique 84 : Répartition du personnel selon les motifs empêchant la participation à des activités de perfectionnement ou de formation.....60

Graphique 85 : Répartition du personnel selon le niveau de satisfaction par rapport aux formations ou activités d’accompagnement .....60

Graphique 86 : Répartition du personnel selon la perception que le français est la langue d’usage courante dans les activités de l’école, du service ou du secteur .....61

Graphique 87 : Répartition du personnel selon la perception qu’il est outillé pour jouer un rôle de passeur culturel.....61

Graphique 88 : Répartition du personnel par rapport à la perception du climat de travail .....62

Graphique 89 : Répartition du personnel par rapport à sa participation à une/des formations en lien avec l'équité, l'inclusion et les droits de la personne.....62

Graphique 90 : Répartition du personnel par rapport à sa perception d'impact d'une/des formations pour favoriser l'équité, l'inclusion et les droits de la personne .....63

Graphique 91 : : Répartition du personnel par rapport à sa connaissance du plan stratégique du CSViamonde.....63

Graphique 92 : Répartition du personnel par rapport à sa perception de son rôle dans l'atteinte des objectifs du plan stratégique du conseil.....64

Graphique 93 : Répartition du personnel selon sa connaissance du plan d'amélioration ou du plan opérationnel.....64

Graphique 94 : Répartition du personnel selon la perception d'encadrement de son travail par le plan d'amélioration ou du plan opérationnel .....65

Graphique 95 : Répartition du personnel selon sa connaissance des programmes de promotion du bien-être et de la santé mentale mis à sa disposition .....65

Graphique 96 : Répartition du personnel selon sa perception de l'efficacité des programmes pour l'aider à gérer son stress ou relever des défis .....66

Graphique 97 : Répartition du personnel selon les sentiments sur la valorisation et la reconnaissance de son travail et sa voix dans le milieu de travail .....66

Graphique 98 : Répartition du personnel selon les sentiments de son sens d'appartenance et le climat de travail .....67

Graphique 99 : Répartition du personnel selon sa tendance à recommander une autre personne de travailler au CSViamonde.....68

Graphique 100 : Répartition du personnel selon sa tendance à recommander les écoles du Conseil scolaire Viamonde aux personnes côtoyées.....68

Tableau 7 : Commentaires et suggestions du personnel .....69

Tableau 8 : Recommandations.....71

[https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents partages/03 Conseils scolaires/ON - CS Viamonde/2021-108\(11\) Appui Collectes données/Rapport/Rapport\\_SondagesClimat\\_CSViamonde\\_19septembre23\(VF\).docx](https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents%20partages/03%20Conseils%20scolaires/ON%20-%20CS%20Viamonde/2021-108(11)%20Appui%20Collectes%20donn%C3%A9es/Rapport/Rapport_SondagesClimat_CSViamonde_19septembre23(VF).docx)

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : *Résultats aux tests provinciaux de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation, cycles primaire et moyen (lecture, écriture et mathématiques), mathématiques (9<sup>e</sup> année) et Compétences linguistiques pour l'année scolaire 2022-2023***

---

**Préambule**

L'Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation (OQRE) est un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario qui appuie l'apprentissage des élèves et contribue à la responsabilité du système éducatif financé par les fonds publics en évaluant tous les élèves à des étapes clés de leur parcours éducatif.

L'année scolaire 2022-2023 marque la deuxième année de reprise des tests de l'OQRE à la suite de la pandémie de COVID-19.

Ces tests à grande échelle visant à mesurer le rendement des élèves par rapport aux attentes du Curriculum de l'Ontario. Ceci permet la production de données que les conseils scolaires et les écoles analysent pour se fixer des objectifs d'amélioration.

Les données de l'OQRE constituent un indicateur important de l'apprentissage des élèves. Elles contribuent à nourrir les discussions sur l'enseignement et leurs apprentissages. Leur analyse sert de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves dans l'ensemble des écoles de l'Ontario.

De nombreux facteurs influent sur la réussite des élèves et les données de l'OQRE ne fournissent qu'une partie de l'information à cet égard. Pour bien comprendre les tendances de l'apprentissage des élèves, il est important de tenir compte des résultats aux tests de l'OQRE, des données du questionnaire à l'intention des élèves, mais aussi d'informations provenant des données générées au niveau de l'école telles que : les données démographiques, les registres de présence, les observations du personnel enseignant, les données sur le comportement et l'attitude des élèves. Toutes ces informations aident le personnel enseignant ainsi que le personnel administratif à cerner les difficultés globales en littératie et en numératie et à diriger leur attention là où un besoin s'avère nécessaire. Le ministère de l'Éducation a établi le niveau 3 comme étant la norme provinciale. Selon les

exigences de l'OORE, les résultats des écoles dont le nombre d'élèves ayant participé pleinement est inférieur à 10 ne peuvent être divulgués.

### **Situation actuelle**

Ce rapport présente les résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année) et cycle moyen (de la 4<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année), au test de mathématiques (9<sup>e</sup> année) et au test provincial de compétences linguistiques (10<sup>e</sup> année) pour l'année scolaire 2022-2023.

L'annexe A présente les renseignements relatifs aux résultats des tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année) et cycle moyen (de la 4<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année) du Conseil ainsi que ceux des écoles.

L'annexe B présente les renseignements au sujet du test de mathématiques, 9<sup>e</sup> année et du test provincial de compétences linguistiques, 10<sup>e</sup> année du Conseil ainsi que ceux des écoles.

L'annexe C présente la tendance des résultats du Conseil pour les deux dernières années.

### **Planification de l'amélioration des résultats**

En conclusion, les résultats obtenus par Viamonde sont le fruit d'un processus d'amélioration continue qui s'appuie sur le soutien des services pédagogiques du secteur de l'éducation ainsi que le travail des équipes-écoles analysant les résultats. Cette analyse est faite conjointement avec d'autres données provenant de diverses sources, telles que le niveau de rendement aux bulletins scolaires et les données au niveau des profils de classe. Les données contextuelles, démographiques et les renseignements sur les attitudes des élèves face à l'apprentissage sont également pris en compte.

À la suite de ces analyses, les écoles révisent au besoin leur plan pour la réussite des élèves, se fixent des objectifs à atteindre pour continuer de faire de Viamonde un chef de file en éducation et identifient les stratégies spécifiques à mettre en œuvre pour assurer que tous les élèves réussissent et s'épanouissent à leur plein potentiel.

Les initiatives mises en œuvre par les écoles depuis plusieurs années pour améliorer le rendement de tous les élèves sont soutenues avec rigueur par des initiatives systémiques comme la Réponse à l'intervention (RAI), des activités de développement professionnel, de l'accompagnement de toutes les écoles, des visites du cadre d'efficacité, la mise en œuvre dans les écoles des programmes de soutien au comportement positif ainsi que les pratiques réparatrices et, par des

programmes qui soutiennent l'engagement des élèves et qui visent l'amélioration de l'assiduité.

Toujours dans le but de mieux soutenir les écoles dans l'amélioration du rendement des élèves, le Conseil continue de travailler à travers le « réseau équité », une culture de données favorisant la pratique réflexive et ayant pour but d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette pratique permet de compiler et d'analyser régulièrement des données d'observation de l'apprentissage au niveau de la salle de classe et de l'école. Ceci permet de suivre les progrès des élèves et d'ajuster les pratiques pédagogiques afin d'assurer l'amélioration du rendement de chaque élève. Les données cumulées alimentent les rencontres des équipes de collaboration et permettent de réguler l'apprentissage quotidiennement.

Les résultats provinciaux de l'OQRE sont disponibles en suivant le lien [Résultats \(eqao.com\)](http://eqao.com)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre intitulé *Résultats aux tests de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation (OQRE), 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année (lecture, écriture et mathématiques), 9<sup>e</sup> année (test provincial de mathématiques) et test provincial de compétences linguistique pour l'année scolaire 2022-2023* soit reçu.

**Préparé par :**

Surintendance de l'éducation,  
Hugues Kamga Wambo

**Présenté par :**

Direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

*p. j. (3)*

**RÉSULTATS DES TESTS EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES, CYCLE PRIMAIRE (DE LA 1<sup>RE</sup> À LA 3<sup>E</sup> ANNÉE) ET CYCLE MOYEN (DE LA 4<sup>E</sup> ANNÉE À LA 6<sup>E</sup> ANNÉE).**

Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 3e					
Année	Moyennes	Lecture	Écriture	Mathématiques	Nombre d'élèves
2022-2023	Province	82%	68%	70%	8484
	Viamonde	88%	76%	77%	1145

Tableau 1 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 3<sup>e</sup> année

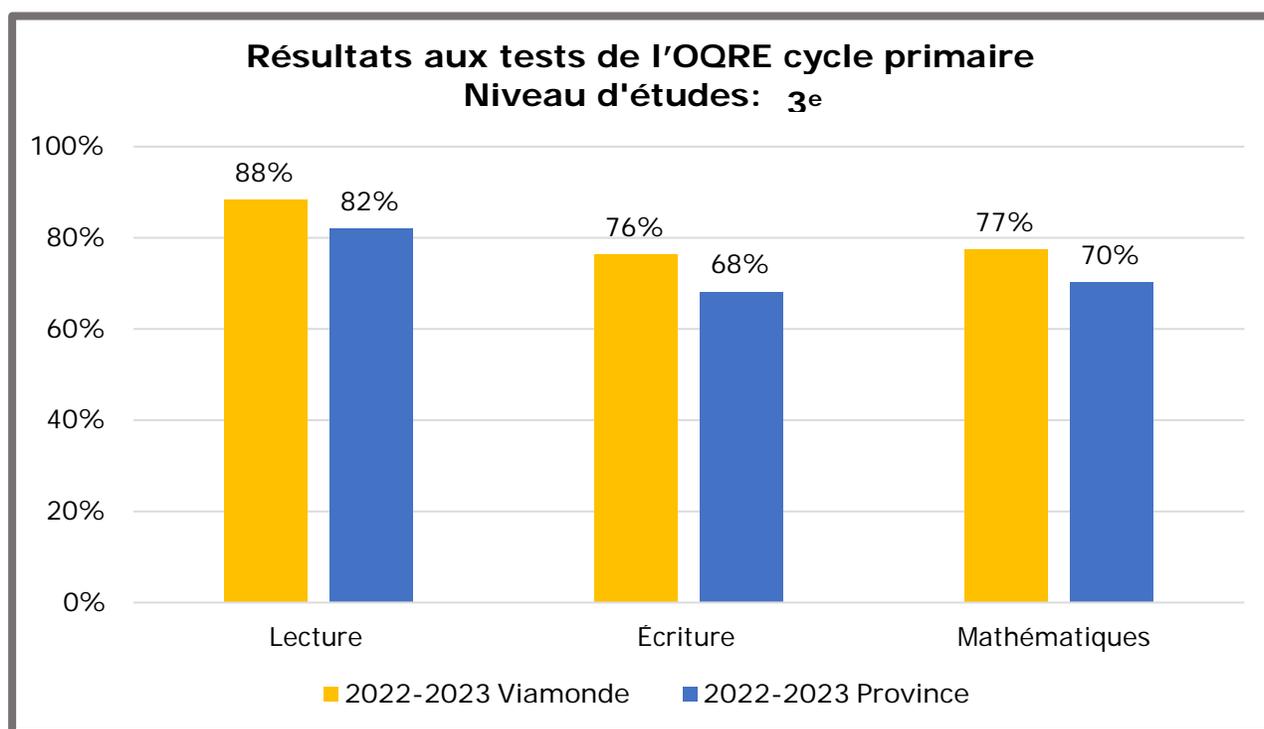


Figure 1 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 3<sup>e</sup> année

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Niveau d'études: 3 <sup>e</sup>							
Régions	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Centre	Académie Alexandre-Dumas	2022-2023	94%	94%	17	89%	18
		2021-2022	95%	58%	19	100%	19
	Académie de la Moraine	2022-2023	95%	85%	20	90%	20
		2021-2022	100%	86%	14	79%	14
	École élémentaire Antonine Maillet	2022-2023	91%	96%	23	87%	23
		2021-2022	65%	60%	20	40%	20
	École élémentaire Carrefour des jeunes	2022-2023	84%	72%	50	64%	50
		2021-2022	90%	63%	40	73%	40
	École élémentaire Charles-Sauriol	2022-2023	98%	100%	51	98%	51
		2021-2022	93%	96%	54	87%	54
	École élémentaire Félix-Leclerc	2022-2023	96%	86%	22	96%	22
		2021-2022	100%	100%	12	100%	12
	École élémentaire Gabrielle-Roy	2022-2023	94%	81%	31	74%	31
		2021-2022	94%	90%	31	97%	30
	École élémentaire Jeanne-Lajoie	2022-2023	96%	96%	49	86%	49
		2021-2022	100%	80%	47	79%	47
	École élémentaire Horizon Jeunesse	2022-2023	96%	76%	25	84%	25
		2021-2022	93%	93%	28	86%	28
	École élémentaire La Mosaïque	2022-2023	96%	86%	76	84%	76
		2021-2022	95%	88%	59	86%	59
École élémentaire Laure-Rièse	2022-2023	100%	77%	22	82%	22	
	2021-2022	100%	100%	18	100%	18	
École élémentaire La Fontaine	2022-2023	95%	95%	21	95%	21	
	2021-2022	93%	93%	13	77%	13	
École élémentaire Le Flambeau	2022-2023	97%	84%	39 - L, 38 - E	90%	39	
	2021-2022	81%	68%	31	71%	31	

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Niveau d'études: 3 <sup>e</sup>							
Régions	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Mathieu-da-Costa	2022-2023	100%	96%	23	87%	23
		2021-2022	91%	55%	11	45%	11
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2022-2023	100%	100%	16	75%	16
		2021-2022	74%	78%	27	78%	27
	École élémentaire Paul-Demers	2022-2023	100%	84%	19	79%	19
		2021-2022	93%	83%	29	86%	29
	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2022-2023	94%	75%	36	83%	36
		2021-2022	91%	66%	55	78%	55
	École élémentaire Viola-Léger	2022-2023	74%	79%	19	74%	19
		2021-2022	100%	91%	11	82%	11
École Ronald-Marion	2022-2023	92%	79%	47	87%	47	
	2021-2022	84%	77%	43	65%	43	
Région du Nord	École élémentaire Chantal-Benoit	2022-2023	91%	82%	11	91%	11
		2021-2022	S	S	S	S	S
	Académie La Pinède	2022-2023	100%	79%	14	86%	14
		2021-2022	100%	82%	11	100%	11
	École élémentaire des Quatre-Rivières	2022-2023	86%	73%	22	86%	22
		2021-2022	100%	79%	17	82%	17
	École élémentaire La Source	2022-2023	79%	62%	34	62%	34
2021-2022		83%	60%	30	73%	30	
École publique Saint-Joseph	2022-2023	56%	48%	25	52%	25	
	2021-2022	79%	46%	28	54%	28	
Région du Sud	École élémentaire Franco-Niagara	2022-2023	79%	50%	14	64%	14
		2021-2022	S	S	S	S	S
	École élémentaire Dyane-Adam	2022-2023	100%	93%	14	93%	14
		2021-2022	94%	94%	17	82%	17
		2022-2023	94%	83%	35	86%	35

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Niveau d'études: 3 <sup>e</sup>							
Régions	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Du Chêne	2021-2022	100%	86%	22	95%	21
	École élémentaire L'Héritage	2022-2023	90%	68%	19	90%	19
		2021-2022	S	S	S	S	S
	École élémentaire LaMarsh	2022-2023	58%	31%	26	39%	26
		2021-2022	53%	29%	17	53%	17
	École élémentaire Nouvel Horizon	2022-2023	84%	74%	19	68%	19
		2021-2022	86%	64%	14	71%	14
	École élémentaire Patricia-Picknell	2022-2023	100%	86%	14	93%	14
		2021-2022	73%	64%	11	91%	11
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	2022-2023	77%	60%	35	60%	35
		2021-2022	72%	56%	25	52%	25
	École élémentaire Renaissance	2022-2023	97%	94%	36	81%	36
		2021-2022	91%	87%	23	61%	23
	Académie de la Tamise	2022-2023	86%	76%	21	76%	21
		2021-2022	72%	66%	29	72%	29
	École élémentaire La Pommeraie	2022-2023	75%	61%	56	64%	56
		2021-2022	92%	58%	38	61%	38
	École élémentaire L'Envolée	2022-2023	60%	48%	25	52%	25
		2021-2022	57%	36%	14	36%	14
	École élémentaire L'Harmonie	2022-2023	77%	64%	44	59%	44
		2021-2022	88%	74%	42	64%	42
	École élémentaire L'Odyssée	2022-2023	100%	67%	15	67%	15
		2021-2022	87%	73%	30	64%	30
	École élémentaire Louise-Charron	2022-2023	91%	46%	11	82%	11
		2021-2022	65%	41%	17	53%	17
		2022-2023	91%	62%	21	76%	21

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 3 <sup>e</sup>							
Régions	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Les Rapides	2021-2022	75%	42%	12	58%	12
	École élémentaire Marie-Curie	2022-2023	78%	59%	27	67%	27
		2021-2022	89%	63%	27	67%	27

Légende : S = Résultats sujet à suppression car le nombre de participants et participantes est inférieur à 10.

Tableau 2 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 3<sup>e</sup> année des écoles

Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 6 <sup>e</sup>					
Année	Moyennes	Lecture	Écriture	Mathématiques	Nombre d'élèves
2022-2023	Province	97%	83%	55%	8046
	Viamonde	99%	89%	66%	994

Tableau 3 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 6<sup>e</sup> année

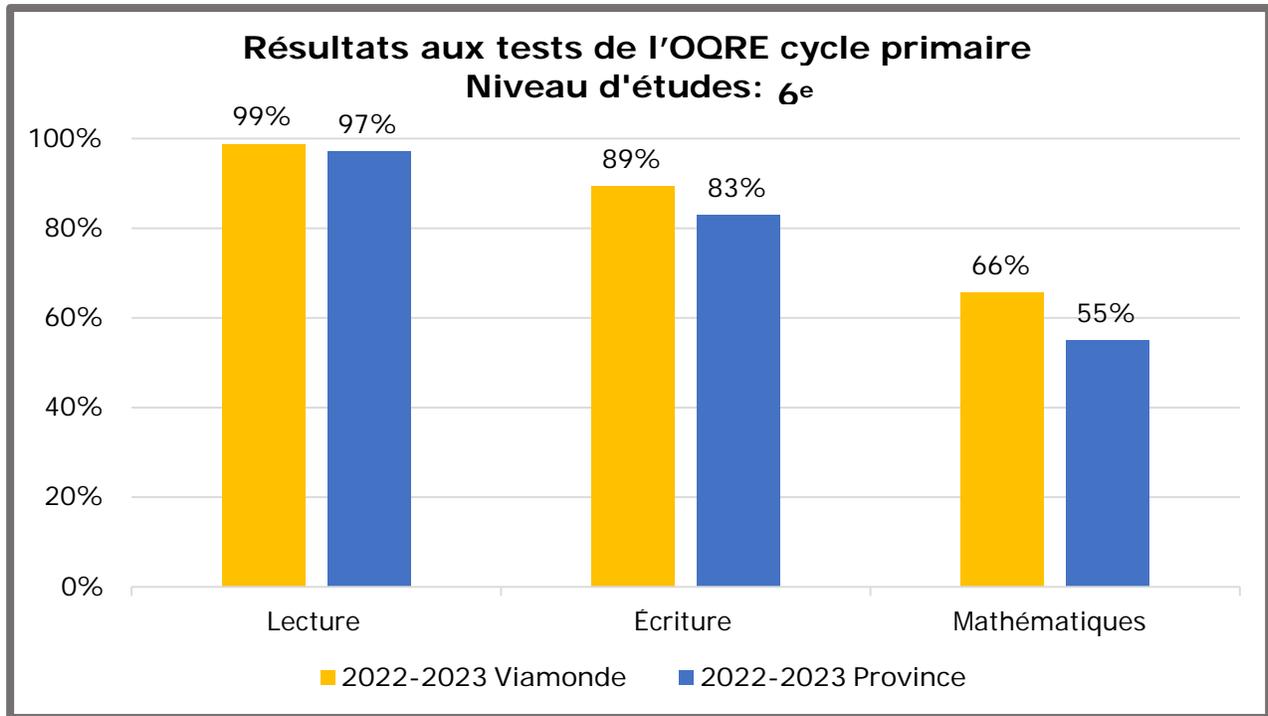


Figure 2 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 6<sup>e</sup> année

Résultats aux tests de l'OORE cycle primaire Niveau d'études: 6 <sup>e</sup>							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Centre	Académie Alexandre-Dumas	2022-2023	100%	69%	16	44%	16
		2021-2022	90%	80%	20	43%	21
	Académie de la Moraine	2022-2023	100%	92%	25	56%	25
		2021-2022	100%	95%	21	63%	21
	École élémentaire Antonine Maillet	2022-2023	97%	93%	30	60%	30
		2021-2022	100%	100%	20	55%	20
	École élémentaire Carrefour des jeunes	2022-2023	100%	97%	32	63%	32
		2021-2022	100%	76%	41	39%	41
	École élémentaire Charles-Sauriol	2022-2023	100%	100%	49	96%	49
		2021-2022	100%	97%	39	77%	39
	École élémentaire Félix-Leclerc	2022-2023	100%	100%	17	71%	17
		2021-2022	100%	100%	18	67%	18
	École élémentaire Gabrielle-Roy	2022-2023	100%	97%	29	79%	29
		2021-2022	100%	96%	24	54%	24
	École élémentaire Jeanne-Lajoie	2022-2023	98%	95%	40	65%	40
		2021-2022	98%	94%	46	70%	46
	École élémentaire Horizon Jeunesse	2022-2023	100%	100%	16	88%	16
		2021-2022	92%	100%	26	88%	26
	École élémentaire La Mosaïque	2022-2023	100%	98%	41	81%	41
		2021-2022	100%	95%	44	70%	46
École élémentaire Laure-Rièse	2022-2023	100%	97%	34	77%	34	
	2021-2022	100%	97%	29	72%	29	
École élémentaire La Fontaine	2022-2023	100%	100%	14	57%	14	
	2021-2022	100%	100%	18	70%	18	
École élémentaire Le Flambeau	2022-2023	97%	87%	30	50%	30	
	2021-2022	100%	93%	29	72%	29	
		2022-2023	100%	100%	21	95%	21

Résultats aux tests de l'OORE cycle primaire Niveau d'études: 6 <sup>e</sup>							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Nord	École élémentaire Mathieu-da-Costa	2021-2022	83%	58%	12	8%	12
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2022-2023	100%	100%	10	90%	10
		2021-2022	S	S	S	S	S
	École élémentaire Paul-Demers	2022-2023	100%	96%	27	89%	27
		2021-2022	100%	100%	10	70%	10
	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2022-2023	100%	93%	41	83%	41
		2021-2022	88%	86%	34	65%	34
	École élémentaire Viola-Léger	2022-2023	100%	92%	13	92%	13
		2021-2022	89%	75%	9	11%	9
	École Ronald-Marion	2022-2023	98%	90%	41	51%	41
		2021-2022	98%	93%	40	70%	40
	École élémentaire Chantale-Benoît	2022-2023	100%	70%	10	30%	10
		2021-2022	S	S	S	S	S
	Académie La Pinède	2022-2023	100%	92%	13	69%	13
2021-2022		96%	72%	22	32%	22	
École élémentaire des Quatre-Rivières	2022-2023	97%	77%	31	45%	31	
	2021-2022	86%	93%	14	50%	14	
École élémentaire La Source	2022-2023	100%	87%	37	73%	37	
	2021-2022	100%	84%	45	51%	45	
École publique Saint-Joseph	2022-2023	100%	81%	32	31%	32	
	2021-2022	100%	80%	16	38%	16	
Région du Sud	École élémentaire Franco Niagara	2022-2023	S	S	S	S	S
		2021-2022	100%	46%	11	9%	11
	École élémentaire Dyane-Adam	2022-2023	S	S	S	S	S
		2021-2022	100%	100%	12	92%	12
		2022-2023	100%	100%	27	85%	27

Résultats aux tests de l'OORE cycle primaire Niveau d'études: 6 <sup>e</sup>							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Du Chêne	2021-2022	100%	100%	16	87%	16
	École élémentaire L'Héritage	2022-2023	100%	90%	19	74%	19
		2021-2022	S	S	S	S	S
	École élémentaire LaMarsh	2022-2023	94%	69%	16	75%	16
		2021-2022	82%	77%	13	62%	13
	École élémentaire Nouvel Horizon	2022-2023	100%	94%	17	77%	17
		2021-2022	100%	100%	15	73%	15
	École élémentaire Patricia-Picknell	2022-2023	100%	100%	13	92%	13
		2021-2022	100%	92%	12	75%	12
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	2022-2023	96%	82%	28	36%	28
		2021-2022	86%	69%	29	34%	29
	École élémentaire Renaissance	2022-2023	100%	100%	24	67%	24
		2021-2022	97%	90%	31	68%	31
	Académie de la Tamise	2022-2023	93%	71%	42	54%	41
		2021-2022	100%	79%	43	65%	43
	École élémentaire La Pommeraie	2022-2023	100%	78%	23	57%	23
		2021-2022	98%	73%	40	49%	39
	École élémentaire L'Envolée	2022-2023	100%	69%	16	41%	16
		2021-2022	94%	72%	32	47%	32
	École élémentaire L'Harmonie	2022-2023	100%	97%	33	61%	33
		2021-2022	95%	87%	39	46%	39
	École élémentaire L'Odysée	2022-2023	92%	83%	12	42%	12
		2021-2022	S	S	S	S	S
	École élémentaire Louise-Charron	2022-2023	92%	67%	12	39%	13
		2021-2022	S	S	S	S	S
		2022-2023	100%	71%	21	52%	21

Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 6 <sup>e</sup>							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Les Rapides	2021-2022	100%	76%	21	71%	21
	École élémentaire Marie-Curie	2022-2023	100%	89%	26	62%	26
		2021-2022	100%	97%	36	78%	36
Légende : S = Résultats sujet à suppression car le nombre de participant.es est inférieur à 10.							

Tableau 4 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle moyen, 6<sup>e</sup> année des écoles

<b>Résultats aux tests de l'OQRE Mathématiques Niveau d'études: 9<sup>e</sup></b>			
<b>Année</b>	<b>Moyennes</b>	<b>TPM - Cours décloisonné</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
2022-2023	Province	60%	6748
	Viamonde	66%	654

Tableau 5 : Résultats du Conseil au test de mathématiques 9<sup>e</sup> année, cours décloisonné

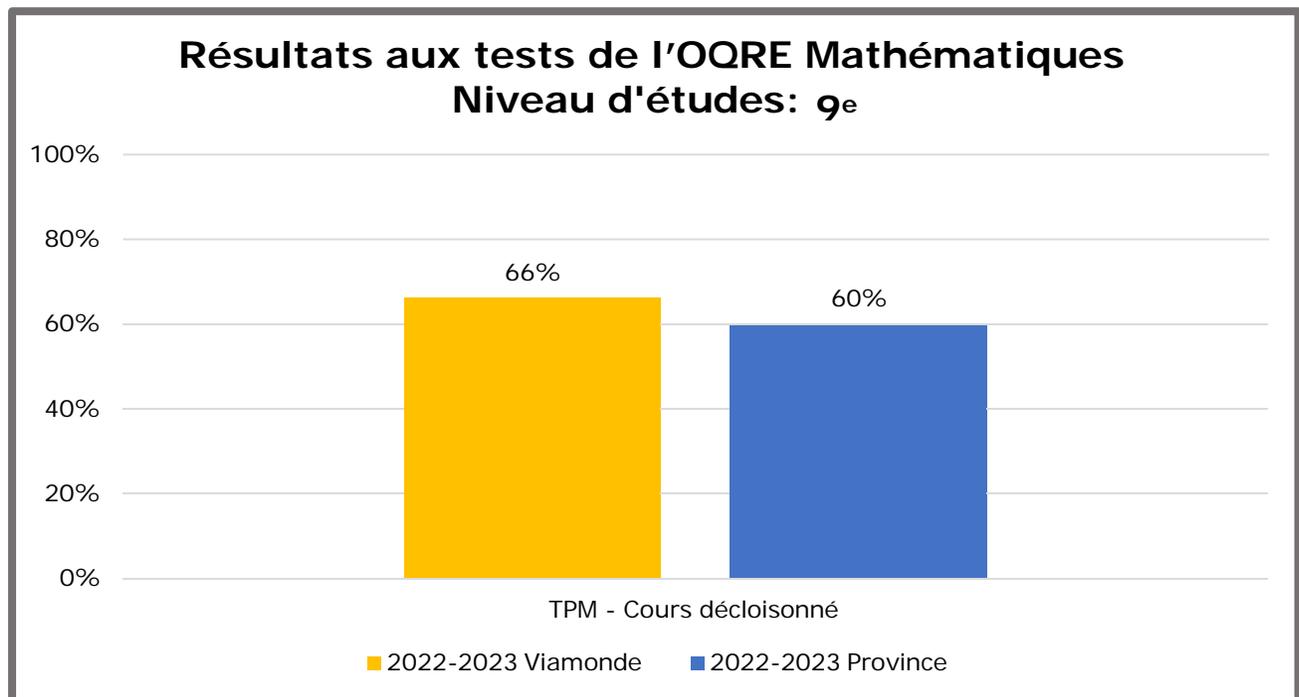


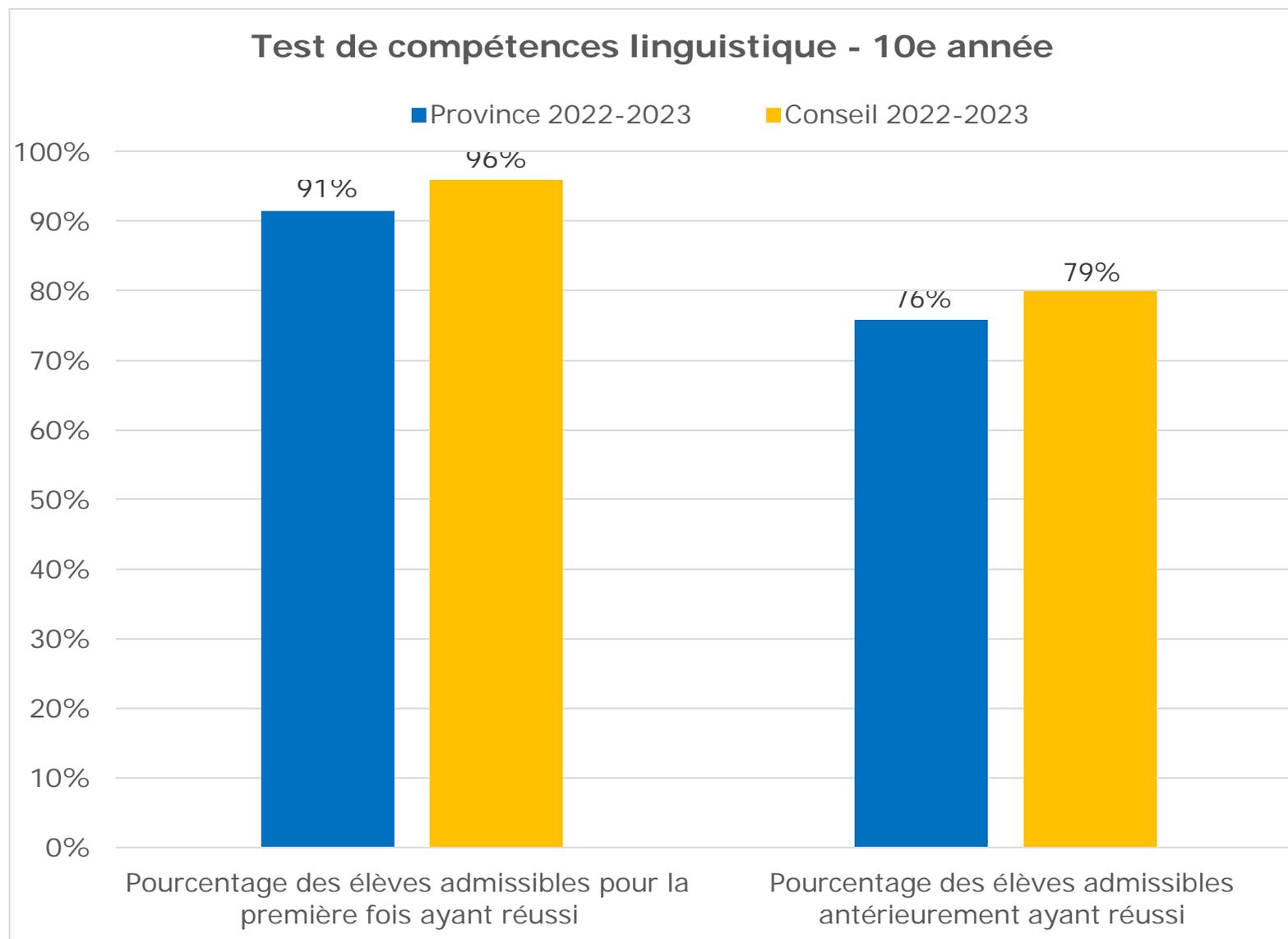
Figure 3 : Résultats du Conseil au test de mathématiques 9<sup>e</sup> année, cours décloisonné

<b>Résultats des écoles aux tests de l'OQRE Mathématiques</b>			
<b>Niveau d'études: 9<sup>e</sup></b>			
<b>Écoles</b>	<b>Année</b>	<b>Mathématiques</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
ÉS Gabriel-Dumont	2022-2023	57%	76
	2021-2022	40%	52
ÉS Georges-P.-Vanier	2022-2023	64%	28
	2021-2022	44%	27
ÉS Franco-Jeunesse	2022-2023	44%	16
	2021-2022	46%	11
Collège français	2022-2023	60%	62
	2021-2022	47%	19
ÉS Roméo-Dallaire	2022-2023	59%	41
	2021-2022	51%	43
ÉS Le Caron	2022-2023	59%	27
	2021-2022	52%	23
ÉS David-Saint-Jacques	2022-2023	82%	17
	2021-2022	56%	36
ÉS Jeunes sans frontières	2022-2023	73%	112
	2021-2022	62%	87
ÉS de Lamothe-Cadillac	2022-2023	74%	27
	2021-2022	63%	27
ÉS Étienne-Brûlé	2022-2023	60%	53
	2021-2022	73%	52
ÉS Franco-Niagara	2022-2023	67%	30
	2021-2022	73%	26
École Ronald-Marion	2022-2023	61%	57
	2021-2022	79%	48
ÉS Norval-Morrisseau	2022-2023	53%	19
	2021-2022	83%	29
ÉS Toronto Ouest	2022-2023	79%	43
	2021-2022	87%	46
ÉS Gaétan-Gervais	2022-2023	89%	46
	2021-2022	97%	35

Tableau 6 : Résultats des écoles secondaires au test de mathématiques 9<sup>e</sup> année, cours décloisonné

<b>Résultats au test provincial de compétences linguistique (TPCL)</b>							
<b>Écoles</b>	<b>Année</b>	<b>Élèves admissibles pour la 1<sup>e</sup> fois</b>	<b>Élèves admissibles pour la 1<sup>e</sup> fois ayant réussi</b>	<b>Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi</b>	<b>Élèves admissibles antérieurement</b>	<b>Élèves admissibles antérieurement ayant réussi</b>	<b>Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi</b>
Province	2022-2023	6419	5862	91%	1333	1008	76%
Conseil	2022-2023	561	537	96%	115	91	79%
Légende : S = Résultats sujet à suppression car le nombre de participant.es est inférieur à 10.							

Tableau 7 : Résultats du Conseil au test provincial de compétences linguistiques – 10<sup>e</sup> année



**Figure 4 : Résultats du Conseil au test provincial de compétences linguistiques – 10<sup>e</sup> année**

Résultats des écoles au test provincial de compétences linguistique (TPCL)							
Écoles	Année	Élèves admissibles pour la 1 <sup>e</sup> fois	Élèves admissibles pour la 1 <sup>e</sup> fois ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissible antérieurement	Élèves admissible antérieurement ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
Collège français	2022-2023	39	39	100%	s/o	s/o	s/o
	2021-2022	81	80	99%	S	S	S
ÉS Étienne-Brûlé	2022-2023	49	46	94%	S	S	S
	2021-2022	49	42	86%	59	55	93%
ÉS Jeunes sans frontières	2022-2023	98	93	95%	21	16	76%
	2021-2022	112	100	89%	104	101	97%
ÉS Norval-Morrisseau	2022-2023	29	29	100%	S	S	S
	2021-2022	23	22	96%	18	18	100%
École Ronald-Marion	2022-2023	51	47	92%	S	S	S
	2021-2022	49	46	94%	39	36	92%
ÉS Toronto Ouest	2022-2023	47	47	100%	S	S	S
	2021-2022	95	93	98%	S	S	S
ÉS Le Caron	2022-2023	22	21	95%	S	S	S
	2021-2022	43	41	95%	S	S	S
	2022-2023	43	38	88%	S	S	S

Résultats des écoles au test provincial de compétences linguistique (TPCL)							
Écoles	Année	Élèves admissibles pour la 1 <sup>e</sup> fois	Élèves admissibles pour la 1 <sup>e</sup> fois ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissible antérieurement	Élèves admissible antérieurement ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
ÉS Roméo-Dallaire	2021-2022	45	38	84%	43	42	98%
ÉS Franco-Niagara	2022-2023	7	7	100%	22	20	91%
	2021-2022	13	12	92%	S	S	S
ÉS Gaétan-Gervais	2022-2023	39	39	100%	S	S	S
	2021-2022	34	31	91%	22	22	100%
ÉS Georges-P.-Vanier	2022-2023	16	15	94%	S	S	S
	2021-2022	53	44	83%	s/o	s/o	s/o
ÉS Lamoine-Cadillac	2022-2023	27	26	96%	S	S	S
	2021-2022	39	28	72%	24	19	79%
ÉS Franco-Jeunesse	2022-2023	12	12	100%	S	S	S
	2021-2022	13	11	85%	S	S	S
ÉS Gabriel-Dumont	2022-2023	55	52	95%	S	S	S
	2021-2022	67	65	97%	53	53	100%
ÉS David-Saint-Jacques	2022-2023	27	26	96%	s/o	s/o	s/o
	2021-2022	15	15	100%	s/o	s/o	s/o

Tableau 8 : Résultats des écoles au test provincial de compétences linguistiques – 10<sup>e</sup> année

**Tendance dans les résultats du Conseil aux tests de l'OQRE**

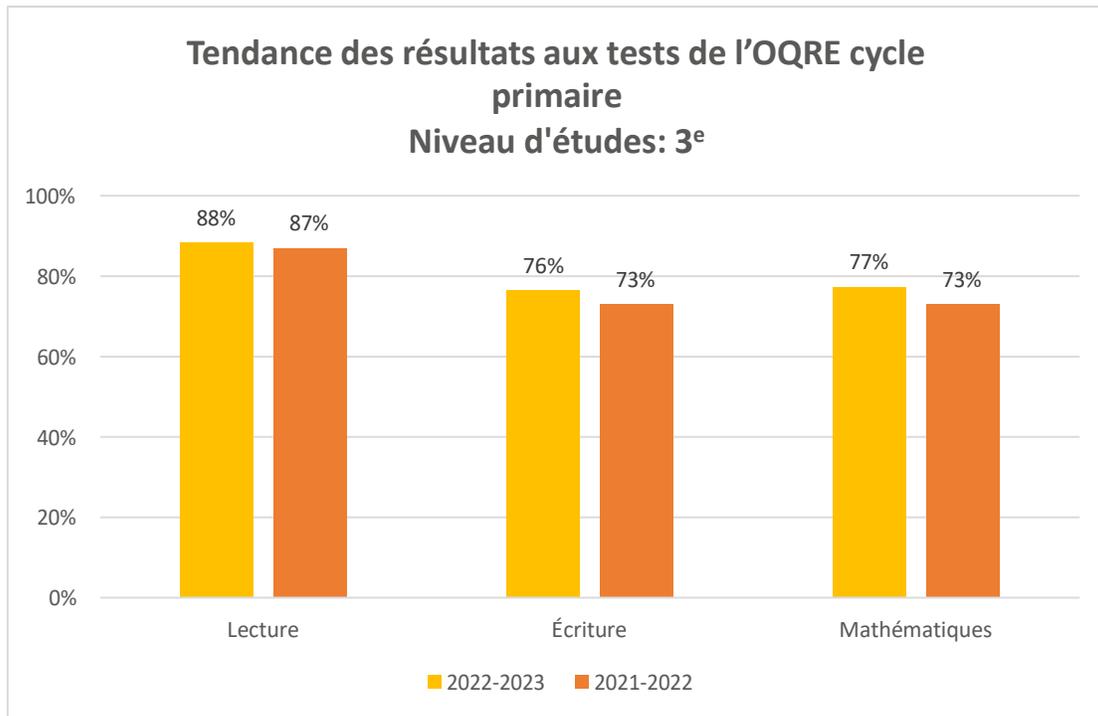


Figure 5 : Tendance des résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 3<sup>e</sup>

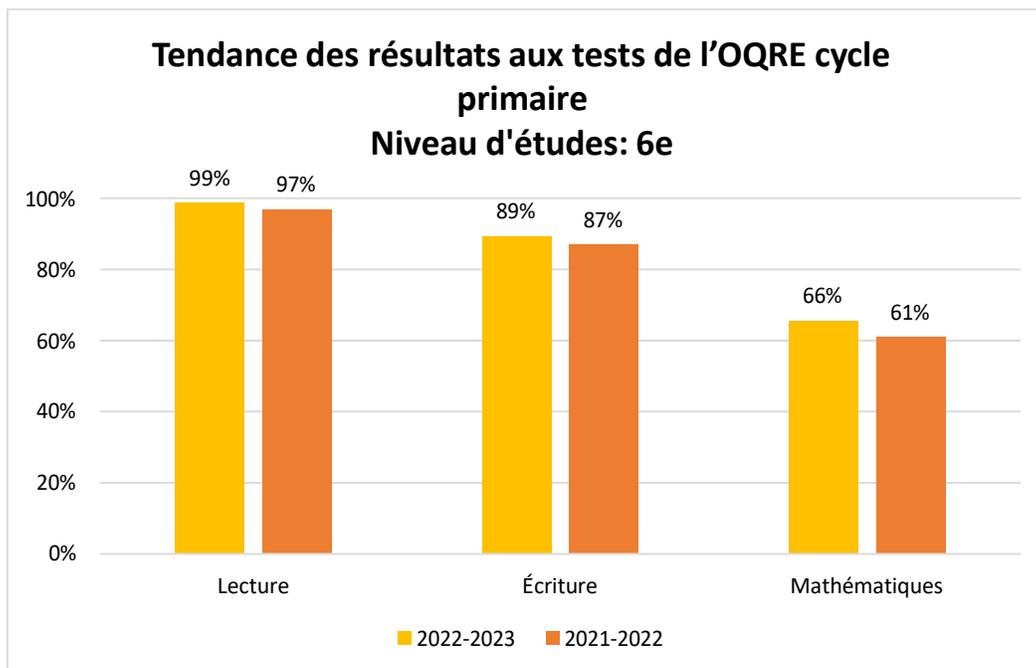


Figure 6 : Tendance des résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 6<sup>e</sup>

Le 19 octobre 2023

## **AUX MEMBRES DU CONSEIL VIAMONDE**

**Objet : Modification de la terminologie de l'enfance en difficulté et nouvel acronyme du comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)**

---

### **Préambule et définition**

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'éducation*, notamment la modification importante de la version française de la terminologie relative à l'enfance en difficulté, dans le cadre de la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* (sanction royale du 8 juin 2023).

Le terme *élève en difficulté* est remplacé par *élève ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée*.

### **Contexte**

Un changement progressif sera réalisé dans l'ensemble de la documentation faisant référence à l'enfance en difficulté au sein du Conseil.

Afin de se conformer à la modification apportée mentionnée ci-haut, le nom du *Comité consultatif de l'enfance en difficulté* (CCED) sera remplacé par *Comité consultatif de l'éducation spécialisée* (CCÉS).

### **IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Modification de la terminologie de l'enfance en difficulté et nouvel acronyme du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la modification du nom du *Comité consultatif de l'enfance en difficulté* (CCED) à *Comité consultatif de l'éducation spécialisée* (CCÉS).

### **Préparé par :**

La surintendante de l'éducation,  
Dounia Bakiri

### **Présenté par :**

Le directeur de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

Le 19 octobre 20223

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz  
Centre for Community Mental Health au CCED**

Selon le *Règlement 464/97*, une personne satisfait aux conditions requises pour être mise en candidature ou nommée pour être membre du CCED d'un Conseil si elle est habilitée à :

- a) voter lors de l'élection des membres de ce Conseil;
- b) résider dans le territoire de compétence du Conseil.

Conformément aux articles 7(1) et 7(2) du *Règlement 464/97*, le membre ou le suppléant d'un membre d'un comité consultatif de l'enfance en difficulté abandonne son poste si, selon le cas :

- a) il est déclaré coupable d'un acte criminel;
- b) il n'a pas assisté, sans y avoir été autorisé par une résolution inscrite au procès-verbal, à trois (3) réunions ordinaires consécutives du comité;
- c) il cesse de posséder les qualités requises pour être nommé au comité.

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre intitulé *Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health au CCED* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la nomination suivante :

<b>Organisme</b>	<b>Membre du CCED</b>	<b>Membre suppléant</b>
SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health	M <sup>me</sup> Dyanath Lawani Fournier	Aucun suppléant

**Préparé par :**

La surintendance de l'éducation,  
Dounia Bakiri

**Présenté par :**

La direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : RAPPORT N° 4 (2022-2023) - COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

Le comité a tenu sa réunion le **19 septembre 2023** de 17 h 37 à 19 h 33, par vidéoconférence, sous la présidence de la Conseillère Richez.

<b>Membres du Conseil présents :</b>	M <sup>me</sup> Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire M <sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire (est arrivée à 17 h 37)
<b>Membre du Conseil absent :</b>	M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
<b>Autre membre du Conseil présent :</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire (a quitté à 18 h 28)
<b>Membre représentant du comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) présent</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable (a quitté à 18 h 30)
<b>Membre représentant du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde (absent)</b>	M <sup>lle</sup> Nour Alhuda Serhan, élève à l'École secondaire de Lamothe-Cadillac
<b>Membres représentants d'organismes présents</b>	M <sup>me</sup> Anne-Sophie Ruest-Paquette, représentante de <i>FrancoQueer</i> M <sup>me</sup> Julie Jardel, représentante du <i>Centre francophone de Hamilton</i> (a quitté à 18 h 29)
<b><u>Membre représentants d'organismes absents :</u></b>	M <sup>me</sup> Chantal Léveillé, représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i> M. Jean-Sébastien Bay, représentant de <i>l'Association des Francophones de la région de York</i> M <sup>me</sup> Yann Vivette Tsoigni, représentante de <i>l'Institut Résiliences</i> M <sup>me</sup> Mariam Hassan Dehye, représentante du <i>Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara</i>
<b>Membres représentants de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>	M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil M <sup>me</sup> Shondra Mings, agente en équité et droits de la personne M. Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation M <sup>me</sup> Isabelle Turcotte, surintendance de l'éducation

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Documents\\_CEE/DI\\_19\\_sept\\_2023.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CEE/DI_19_sept_2023.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion extraordinaire n<sup>o</sup> 3 du 19 juin 2023;
2. qu'il a reçu une présentation par M<sup>me</sup> Isabelle Turcotte, surintendance de l'éducation sur les *Itinéraires d'études de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* pour nos élèves dont le but est de promouvoir les métiers spécialisés;
3. qu'il a reçu une présentation par M. Fogno Ouambo Baudelaire, direction des services pédagogiques sur le *Programme d'accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme* – Bilan des activités année 2 au sein du Conseil;
4. qu'il a reçu une présentation par M<sup>me</sup> Shondra Mings, agente en équité et droits de la personne sur le *Rapport de conformité* concernant la Note Politique et programme n<sup>o</sup> 119 - *Équité et éducation inclusive* produit par l'Équipe provinciale de vérification interne;
5. qu'il a commenté la Politique no 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage en révision;
6. qu'il a recommandé le partage de la version modifiée de la politique no 3,101 – Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage avec la table du Conseil aux fins d' approbation;
7. qu'il a pris connaissance de la rétroaction par rapport à la Liste des activités admissibles du service communautaire, présentée par Mme Turcotte, surintendance de l'éducation;
8. qu'il a reçu les suggestions des membres présents du comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion;
9. que la date de la prochaine rencontre se tiendra à 17 h 30, le 14 novembre 2023.

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport n<sup>o</sup> 4 en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n<sup>o</sup> 4 - Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion (2022-2023)* soit reçu.

Surintendance de l'éducation,  
**Hugues Kamga**

Co-présidence du comité,  
**Emmanuelle Richez**

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : RAPPORT N° 3 (2022-2023) - COMITÉ DES SECTEURS – SIEP, COM, AFF, SRH**

Le comité a tenu sa troisième réunion le 5 octobre 2023 de 16 h 00 à 16 h 23 par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

<b>Membres du Conseil présents :</b>	M. Benoit Fortin, Président du Comité M <sup>me</sup> Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire M. David Paradis, Conseiller scolaire M. David O'Hara, Conseiller scolaire
<b>Membres représentants de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>	M. Jason Rodrigue, surintendance des affaires et trésorier M. Miguel Ladouceur, direction du SIEP M. Steve Lapierre, direction des communications et marketing M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/documents\\_CS\\_-\\_5\\_oct\\_2023.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/documents_CS_-_5_oct_2023.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal du 8 juin 2023;
2. qu'il a recommandé le partage de la politique n° 2,401 – *Gestion des systèmes de vidéosurveillance* à la suite des consultations publiques avec la Table du Conseil aux fins d'approbation;
3. qu'il a recommandé le partage de la politique n° 2,305 – *Dépenses auxiliaires admissibles aux experts-conseils* avec la Table du Conseil aux fins d'approbation;

## POINT NO 5.5.2 DE L'ORDRE DU JOUR



4. qu'il a recommandé le partage de la politique n° 2,300 – *Placements* avec la Table du Conseil aux fins d'approbation;
5. qu'il a recommandé le partage de la politique n° 2,104 – *Mesures antifraudes* avec la Table du Conseil aux fins d'approbation;
6. qu'il a approuvé le calendrier des réunions du comité des secteurs pour l'année 2024;
7. que la date de la prochaine réunion se tiendra le 30 novembre 2023, à 16 h00.

### **IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport N° 3 en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport No 3 - Comité de secteur - SIEP, COM, AFF, SRH (2022-2023)* soit reçu.

Surintendance des affaires et  
trésorier,  
**M. Jason Rodrigue**

Présidence du Comité,  
**M. Benoit Fortin**

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : RAPPORT N° 1 (2023-2024) - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ (CCED)**

Le comité a tenu une réunion le **10 octobre 2023** de 17 h 35 à 17 h 56 par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

<b>Membres du Conseil présents :</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M <sup>me</sup> Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
<b>Membres représentants d'organismes présents :</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, du <b>Centre Francophone du Grand Toronto</b> M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, d' <b>Autism Ontario – Metro Toronto Chapter</b> M. Aliou Sene, de <b>CAMH</b> M <sup>me</sup> Lara Pietrolungo, de <b>Boomerang Health</b> M <sup>me</sup> Joanne Bovine, de <b>Contact Niagara</b>
<b>Membres représentant d'organisme absent :</b>	M <sup>me</sup> Nancy Komi, de <b>Epilepsy Southwestern Ontario</b>
<b>Membre observateur (absent) :</b>	M <sup>me</sup> Dyanath Lawani Fournier, représentante de SickKids
<b>Membres de l'administration présents :</b>	M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation M <sup>me</sup> Renée Gauthier, direction des services aux élèves M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances
<b>Membre de l'administration absent :</b>	M <sup>me</sup> Annette Petitpas, direction des services aux élèves
<b>Membre invité :</b>	M <sup>me</sup> Cécile Santos-Ayrault, conseillère pédagogique EED

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Documents\\_CCED\\_10\\_Oct\\_2023\\_No\\_1.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CCED_10_Oct_2023_No_1.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion n° 10 du 13 juin 2023;
2. qu'il a pris connaissance et reçu le rapport de la part de M. Jason Rodrigue, surintendance des affaires et trésorier sur le budget pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée ;.
3. qu'il a reçu le rapport sur la modification de la terminologie de l'enfance en difficulté et nouvel acronyme du comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
4. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents au comité.

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n° 1 du CCED (2023-2024)* soit reçu.

Surintendance de l'éducation,  
**M<sup>me</sup> Dounia Bakiri**

Présidence du comité,  
**M. Benoit Fortin**

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : RAPPORT N°2 (2023-2024) - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le comité a tenu la réunion N° 2, le **10 octobre 2023** de 18 h 00 à 18 h 45 par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

<b>Membres du Conseil présents :</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire M <sup>me</sup> Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
<b>Membres représentants d'organismes présents :</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, du <b>Centre Francophone du Grand Toronto</b> M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, d' <b>Autism Ontario – Metro Toronto Chapter</b> M. Aliou Sene, de <b>CAMH</b> M <sup>me</sup> Lara Pietrolungo, de <b>Boomerang Health</b> M <sup>me</sup> Joanne Bovine, de <b>Contact Niagara</b>
<b>Membre représentant d'organisme absent :</b>	M <sup>me</sup> Nancy Komi, de <b>Epilepsy Southwestern Ontario</b>
<b>Membres de l'administration présents :</b>	M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation M <sup>me</sup> Renée Gauthier, direction des services aux élèves M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances
<b>Membre de l'administration absent :</b>	M <sup>me</sup> Annette Petitpas, direction des services aux élèves
<b>Membre invité :</b>	M <sup>me</sup> Cécile Santos-Ayrault, conseillère pédagogique EED

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/document\\_CCED\\_10\\_oct\\_2023\\_No\\_2.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/document_CCED_10_oct_2023_No_2.pdf)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu le rapport sur les programmes d'été pour l'année 2023 pour les élèves ayant des besoins particuliers de M<sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendance de l'éducation et M<sup>me</sup> Cécile Santos-Ayrault, conseillère pédagogique EED;
2. qu'il a reçu la mise en candidature d'un membre d'un organisme pour participer au CCED. Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet;
3. qu'il a reçu un lien pour la consultation sur les sujets du CCED pour l'année 2023-2024;
4. qu'il a pris connaissance du suivi pour le CCMEED (Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté);
5. qu'il a pris connaissance du changement de date pour la rencontre de novembre en raison d'un conflit avec un autre comité. La rencontre se tiendra donc le 21 novembre au lieu du 7 novembre 2023;
6. que les prochaines rencontres du CEED N° 3 et N° 4 se tiendront le 21 novembre 2023 à 17 h 30.

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n° 2 du CCED (2023-2024)* soit reçu.

Surintendance de l'éducation,  
**M<sup>me</sup> Dounia Bakiri**

Président du comité,  
**M. Benoit Fortin**

Le 19 octobre 2023

## **AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**Objet : *Politique n° 3,101 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage***

---

### **PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 3,101 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage a été revue et présentée au Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI).

### **SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la Politique *n° 3,101 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* qui inclut les rétroactions à la suite de la rencontre du Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) tenue le 19 septembre 2023.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique n° 3,101 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° 3,101 Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

#### **Préparé par :**

Surintendance de l'éducation,  
Hugues Kamga Wambo

#### **Présenté par :**

Direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

## ÉCOLES – ADMINISTRATION ET FINANCES

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Approuvée le 25 novembre 2011

Révisée le ~~28 février 2020~~<sup>22</sup>~~19~~ septembre 2023Prochaine révision en ~~2027-23~~-20~~28~~<sup>24</sup>

Page 1 de 2

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) offre gratuitement le matériel scolaire aux élèves suivant un programme régulier de jour dans les écoles afin de répondre aux attentes du curriculum de l'Ontario.

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil met en œuvre la *ligne directrice sur les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* telle qu'elle a été établie par le ministère de l'Éducation ~~en 2011~~. Cette ligne directrice établit la norme provinciale sur laquelle le Conseil s'est basé pour élaborer cette politique. [Le Conseil veille à ce que les programmes et les activités soient équitables, diversifiés et inspirantes dans les écoles et répondent aux aspirations des élèves qu'il dessert, jeunes sur notre territoire.](#)

## DÉFINITIONS

**Frais relatifs aux activités des élèves :** ce sont des montants versés volontairement par l'élève ou les parents, tuteurs ou tutrices, qui servent à enrichir l'expérience scolaire des élèves grâce à du matériel et à des activités comme des agendas, des programmes de reconnaissance, des annuaires, des activités parascolaires, des soirées dansantes ou des journées thématiques.

**Programmes et matériel d'enrichissement :** ils servent à améliorer le curriculum ou les activités parallèles qui visent à dépasser les attentes d'apprentissage pour une année d'études ou un cours en particulier. Des coûts supplémentaires liés à cette bonification pourraient être demandés (ex : pour certains cours d'interprétation artistique en musique ou de production comme le travail du bois, si les élèves désirent utiliser des produits ou des biens consommables de qualité supérieure à ceux fournis par l'école) .Cependant, une autre option doit être offerte aux élèves qui n'optent pas pour ce programme ou matériel car tout matériel d'apprentissage jugé essentiel pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours ou d'une année scolaire doit être fourni gratuitement aux élèves.

**Programmes facultatifs :** ce sont des activités ou des cours choisis librement pour lesquels les élèves doivent normalement se soumettre à un processus de demande, tout en étant conscients qu'il s'agit de programmes dont le contenu va au-delà de celui du curriculum de base. Citons à titre d'exemple le programme BI (Baccalauréat international), le programme AP (Advanced Placement) et les programmes de développement des habiletés du Hockey Canada.

**Élève résident :** désigne une personne qui satisfait aux critères applicables en matière de résidence tels que prescrits par la Loi sur l'éducation.

## ÉCOLES – ADMINISTRATION ET FINANCES

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Approuvée le 25 novembre 2011

Révisée le ~~28 février 2020~~ ~~2219~~ septembre 2023Prochaine révision en ~~2027-23~~ ~~2028~~ 24

Page 2 de 2

## PRINCIPES DIRECTEURS

~~Tout Chaque~~ élève résident a le droit de ~~fréquenter~~ le faire ~~une école~~ sans paiement de frais<sup>1</sup>. ~~si elle ou il se qualifie comme étant un élève résident.~~ De façon générale, aucun frais n'est imposé pour les programmes de jour répondant aux attentes du curriculum. Les montants servant à couvrir les frais liés aux activités et au matériel destinés à l'éducation élémentaire et secondaire sont fournis aux écoles par le biais de leurs budgets annuels.

Lorsqu'une école, appuyée par sa communauté, décide d'offrir des activités ou des programmes enrichis ou facultatifs, il peut arriver que les parents soient sollicités afin de fournir de leur temps, de l'argent ou du matériel pour soutenir ces programmes ou activités. Lorsqu'il y a imposition de frais, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

L'imposition des frais peut aussi être appropriée si le Conseil ou l'école décide d'offrir du matériel d'apprentissage complémentaire à celui du programme de base. Lorsque l'imposition de frais s'avère appropriée, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

~~LIENS RÉFÉRENCES – POLITIQUES CONNEXES~~

- Politique et directives administratives 3,100 – *Gestion des fonds d'école*
- Politique et directives administratives 2,306 – *Activités de financement*
- Politique et directive administratives 3,202 - Sorties éducatives. -

---

<sup>1</sup>Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

## ÉCOLES – ADMINISTRATION ET FINANCES

**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**  
Approuvée le 25 novembre 2011

Révisée le 22 septembre 2023  
Prochaine révision en 2027--2028

Page 1 de 2

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) offre gratuitement le matériel scolaire aux élèves suivant un programme régulier de jour dans les écoles afin de répondre aux attentes du curriculum de l'Ontario.

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil met en œuvre la *ligne directrice sur les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* telle qu'elle a été établie par le ministère de l'Éducation. Cette ligne directrice établit la norme provinciale sur laquelle le Conseil s'est basé pour élaborer cette politique. Le Conseil veille à ce que les programmes et les activités soient équitables, diversifiés et inspirants dans les écoles et répondent aux aspirations des élèves qu'il dessert.

**DÉFINITIONS**

**Frais relatifs aux activités des élèves** : ce sont des montants versés volontairement par l'élève ou les parents, tuteurs ou tutrices, qui servent à enrichir l'expérience scolaire des élèves grâce à du matériel et à des activités comme des agendas, des programmes de reconnaissance, des annuaires, des activités parascolaires, des soirées dansantes ou des journées thématiques.

**Programmes et matériel d'enrichissement** : ils servent à améliorer le curriculum ou les activités parallèles qui visent à dépasser les attentes d'apprentissage pour une année d'études ou un cours en particulier. Des coûts supplémentaires liés à cette bonification pourraient être demandés (ex : pour certains cours d'interprétation artistique en musique ou de production comme le travail du bois, si les élèves désirent utiliser des produits ou des biens consommables de qualité supérieure à ceux fournis par l'école). Cependant, une autre option doit être offerte aux élèves qui n'optent pas pour ce programme ou matériel car tout matériel d'apprentissage jugé essentiel pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours ou d'une année scolaire doit être fourni gratuitement aux élèves.

**Programmes facultatifs** : ce sont des activités ou des cours choisis librement pour lesquels les élèves doivent normalement se soumettre à un processus de demande, tout en étant conscients qu'il s'agit de programmes dont le contenu va au-delà de celui du curriculum de base. Citons à titre d'exemple le programme BI (Baccalauréat international), le programme AP (Advanced Placement) et les programmes de développement des habiletés du Hockey Canada.

**Élève résident** : désigne une personne qui satisfait aux critères applicables en matière de résidence tels que prescrits par la Loi sur l'éducation.

**ÉCOLES – ADMINISTRATION ET FINANCES****FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**  
Approuvée le 25 novembre 2011Révisée le 22 septembre 2023  
Prochaine révision en 2027--2028

Page 2 de 2

---

**PRINCIPES DIRECTEURS**

Tout élève résident a le droit de le faire sans paiement de frais<sup>1</sup>. De façon générale, aucun frais n'est imposé pour les programmes de jour répondant aux attentes du curriculum. Les montants servant à couvrir les frais liés aux activités et au matériel destinés à l'éducation élémentaire et secondaire sont fournis aux écoles par le biais de leurs budgets annuels.

Lorsqu'une école, appuyée par sa communauté, décide d'offrir des activités ou des programmes enrichis ou facultatifs, il peut arriver que les parents soient sollicités afin de fournir de leur temps, de l'argent ou du matériel pour soutenir ces programmes ou activités. Lorsqu'il y a imposition de frais, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

L'imposition des frais peut aussi être appropriée si le Conseil ou l'école décide d'offrir du matériel d'apprentissage complémentaire à celui du programme de base. Lorsque l'imposition de frais s'avère appropriée, ceux-ci doivent être réduits autant que possible afin que tous les élèves puissent participer aux programmes et aux activités, quelle que soit leur situation financière.

**RÉFÉRENCES**

- Politique et directives administratives 3,100 – *Gestion des fonds d'école*
- Politique et directives administratives 2,306 – *Activités de financement*
- Politique et directive administratives 3,202 - *Sorties éducatives*

---

<sup>1</sup>Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) croit qu'il est important d'offrir à tous les élèves un milieu scolaire qui favorise leur apprentissage et leur réussite ~~des élèves~~. De plus, les facteurs socioéconomiques ne doivent pas empêcher la pleine participation des élèves à tous les aspects de la vie scolaire.

Cette directive a pour but d'établir les lignes directrices concernant l'imposition possible de frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage et de préciser les modalités rattachées à la mise en œuvre de la politique 3,101 concernant les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage.

**MODALITÉS**

**1. IMPOSITION DES FRAIS**

Pour déterminer s'il est approprié d'imposer des frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, les critères ci-dessous peuvent être pris en considération. Il est acceptable d'imposer des frais pour un événement, du matériel, un cours ou un programme :

- qui n'est pas obligatoire dans le cadre du programme régulier de jour;
- qui est facultatif, et qui offre d'autres possibilités aux élèves;
- qui n'est pas essentiel, mais plutôt de nature parascolaire, et n'est pas nécessaire à l'obtention ~~du~~ un diplôme d'étude secondaire de l'Ontario (DESO);
- qui constitue ~~une amélioration ou~~ un substitut facultatif, dont le coût est plus élevé, au matériel fourni pour les besoins du cours.

Voici des eExemples pour desd'activités, de programmes ou de matériel :

<u>Imposition de frais inadmissible</u>	<u>Imposition de frais qui peut être admissible</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <u>Frais d'inscription ou d'administration pour les élèves inscrits à un programme régulier de jour;</u></li> <li>• <u>Frais ou acompte pour manuel scolaire<sup>1</sup>;</u></li> <li>• <u>Matériel d'apprentissage nécessaire à l'élève pour réussir son programme, tel que cahiers d'exercices, autres types de cahiers, instruments de musique, fournitures pour les cours de sciences, matériel de laboratoire ou matériel de sécurité;</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Agenda annuaires.</u></li> <li>• <u>Fournitures facultatives pour les cours d'arts ou de musique ou encore matériel de qualité supérieure pour les cours de travail du bois de dessin ou de technologie que les élèves peuvent choisir d'utiliser dans le cadre du cours, à condition d'assurer la gratuité du matériel de base nécessaire à la réussite du cours;</u></li> </ul>

<sup>1</sup> Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

<u>Imposition de frais inadmissible</u>	<u>Imposition de frais qui peut être admissible</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Frais fixes obligatoires</u> pour tout cours menant à l'obtention du DESO, mais qui ne font pas partis d'un programme facultatif;</li> <li>• <u>Honoraires à verser à un conférencier ou à un enseignant externe ou frais à verser pour une activité éducative en classe</u>, lorsque le contenu est considéré comme obligatoire pour le cours dans lequel s'inscrit l'activité;</li> <li>• <u>Éléments financés par le budget du Conseil</u>, notamment du matériel d'apprentissage de base nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage, tels qu'ordinateurs, cahiers d'exercices, fournitures et manuels scolaires, ou encore les frais liés au perfectionnement et à la formation du personnel;</li> <li>• <u>Matériel nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours</u>, mais qui ne peut être utilisé qu'une seule fois, par exemple un produit chimique servant à la réalisation d'une expérience.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Activités parallèles au programme, événements spéciaux, programmes d'enrichissement ou sorties éducatives</u> (p. ex., frais de participation, de location d'équipement et de déplacement), à condition que des programmes et des exercices soient proposés aux élèves qui décident de ne pas participer;</li> <li>• <u>Excursions de courte durée, événements ou activités parascolaires</u> qui sont complémentaires au curriculum, mais non nécessaires à l'obtention d'un diplôme (par exemple les soirées dansantes, les clubs scolaires, les journées thématiques, les activités sportives, le théâtre et les activités organisées par le conseil des élèves);</li> <li>• <u>Voyages ou excursions scolaires de longue durée</u> qui ne sont pas nécessaires pour combler les attentes d'apprentissage associées à une année d'études ou à un cours en particulier (par exemple des voyages à l'étranger);</li> <li>• <u>Programmes facultatifs</u>, p. ex. les programmes du Baccalauréat international, le Programme Advanced Placement et les programmes de développement des habiletés de Hockey Canada;</li> </ul>

## ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**Page 3 de 3

---

**2. REDDITION DE COMPTES ENVERS LE MILIEU**

Les frais exigés doivent refléter le coût réel du matériel, de l'activité ou des services rendus. Les frais doivent être comptabilisés selon les politiques et directives administratives du Conseil en vigueur.

Lorsqu'il y a lieu d'imposer des frais, la raison d'être de ceux-ci doit être clairement explicitée et stipuler que le paiement des frais ou l'achat du matériel supplémentaire se fait sur une base volontaire.

**RÉFÉRENCES**

*Lignes directrices concernant les frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, 2011.*

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

**FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE**

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) croit qu'il est important d'offrir à tous les élèves un milieu scolaire qui favorise leur apprentissage et leur réussite. De plus, les facteurs socioéconomiques ne doivent pas empêcher la pleine participation des élèves à tous les aspects de la vie scolaire.

Cette directive a pour but d'établir les lignes directrices concernant l'imposition possible de frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage et de préciser les modalités rattachées à la mise en œuvre de la politique 3,101 concernant les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage.

**MODALITÉS**

**1. IMPOSITION DES FRAIS**

Pour déterminer s'il est approprié d'imposer des frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage, les critères ci-dessous peuvent être pris en considération. Il est acceptable d'imposer des frais pour un événement, du matériel, un cours ou un programme :

- qui n'est pas obligatoire dans le cadre du programme régulier de jour;
- qui est facultatif, et qui offre d'autres possibilités aux élèves;
- qui n'est pas essentiel, mais plutôt de nature parascolaire, et n'est pas nécessaire à l'obtention du diplôme d'étude secondaire de l'Ontario (DESO);
- qui constitue un substitut facultatif, dont le coût est plus élevé, au matériel fourni pour les besoins du cours.

**Voici des exemples pour des activités, programmes ou matériel :**

Imposition de frais inadmissible	Imposition de frais qui peut être admissible
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais d'inscription ou d'administration</b> pour les élèves inscrits à un programme régulier de jour;</li> <li>• <b>Frais ou acompte pour manuel scolaire</b><sup>1</sup>;</li> <li>• <b>Matériel d'apprentissage nécessaire à l'élève</b> pour réussir son programme, tel que cahiers d'exercices, autres types de cahiers, instruments de musique, fournitures pour les cours de sciences, matériel de laboratoire ou matériel de sécurité;</li> <li>• <b>Frais fixes obligatoires</b> pour tout cours menant à l'obtention du DESO, mais qui ne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agenda, annuaires.</b></li> <li>• <b>Fournitures facultatives pour les cours d'arts ou de musique ou encore matériel de qualité supérieure</b> pour les cours de travail du bois de dessin ou de technologie que les élèves peuvent choisir d'utiliser dans le cadre du cours, à condition d'assurer la gratuité du matériel de base nécessaire à la réussite du cours;</li> <li>• <b>Activités parallèles au programme, événements spéciaux, programmes d'enrichissement ou sorties éducatives</b></li> </ul>

<sup>1</sup> Le recouvrement des frais liés au remplacement ou à la réparation de matériel perdu ou endommagé comme les manuels scolaires, les livres de bibliothèque, les fournitures de cours de musique ou de sciences ou tout autre matériel prêté peut être exigé. Il ne doit pas excéder le coût de remplacement ou de réparation.

ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE

FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Imposition de frais inadmissible	Imposition de frais qui peut être admissible
<p>font pas partis d'un programme facultatif;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Honoraires à verser à un conférencier ou à un enseignant externe ou frais à verser pour une activité éducative en classe</b>, lorsque le contenu est considéré comme obligatoire pour le cours dans lequel s'inscrit l'activité;</li> <li>• <b>Éléments financés par le budget du Conseil</b>, notamment du matériel d'apprentissage de base nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage, tels qu'ordinateurs, cahiers d'exercices, fournitures et manuels scolaires, ou encore les frais liés au perfectionnement et à la formation du personnel;</li> <li>• <b>Matériel nécessaire pour combler les attentes d'apprentissage d'un cours</b>, mais qui ne peut être utilisé qu'une seule fois, par exemple un produit chimique servant à la réalisation d'une expérience.</li> </ul>	<p>(p. ex., frais de participation, de location d'équipement et de déplacement), à condition que des programmes et des exercices soient proposés aux élèves qui décident de ne pas participer;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Excursions de courte durée, événements ou activités parascolaires</b> qui sont complémentaires au curriculum, mais non nécessaires à l'obtention d'un diplôme (par exemple les soirées dansantes, les clubs scolaires, les journées thématiques, les activités sportives, le théâtre et les activités organisées par le conseil des élèves);</li> <li>• <b>Voyages ou excursions scolaires de longue durée</b> qui ne sont pas nécessaires pour combler les attentes d'apprentissage associées à une année d'études ou à un cours en particulier (par exemple des voyages à l'étranger);</li> <li>• <b>Programmes facultatifs</b>, p. ex. les programmes du Baccalauréat international, le Programme Advanced Placement et les programmes de développement des habiletés de Hockey Canada;</li> </ul>

**ÉCOLES - ADMINISTRATION ET FINANCE****FRAIS POUR LE MATÉRIEL ET  
LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE****Page 3 de 3**

---

**2. REDDITION DE COMPTES ENVERS LE MILIEU**

Les frais exigés doivent refléter le coût réel du matériel, de l'activité ou des services rendus. Les frais doivent être comptabilisés selon les politiques et directives administratives du Conseil en vigueur.

Lorsqu'il y a lieu d'imposer des frais, la raison d'être de ceux-ci doit être clairement explicitée et stipuler que le paiement des frais ou l'achat du matériel supplémentaire se fait sur une base volontaire.

**RÉFÉRENCES**

*Lignes directrices concernant les frais liés au matériel et aux activités d'apprentissage.*

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**Objet : *Politique n° - 2,104 Mesures antifraudes***

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 2,104 Mesures antifraudes* a été revue.

**SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la *Politique n° - 2,104 Mesures antifraudes* qui inclut des changements à la suite de la rencontre du Comité des secteurs qui s'est tenue le 5 octobre 2023.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique n° - 2,104 Mesures antifraudes* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° - 2,104 Mesures antifraudes* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**Préparé par :**

Surintendance des affaires et trésorier,  
Jason Rodrigue

**Présenté par :**

Direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. (1)

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****MESURES ANTI FRAUDES**

Approuvée le 23 septembre 2019

Révisée le ~~19 octobre 2023~~ ~~7 avril 2020~~Prochaine révision en ~~2023~~-~~2024~~

Page 1 de 1

**PRÉAMBULE**

Le Conseil [scolaire Viamonde \(Le Conseil\)](#) protège ses revenus, ses biens et ses autres actifs. Le Conseil ne tolérera pas les abus ou l'utilisation inappropriée de ses actifs.

**DÉFINITIONS**

Fraude – obtention d'un bénéfice ou d'un avantage personnel de façon injuste ou malhonnête. Elle peut être commise par un seul individu ou en collusion avec d'autres. Il peut s'agir d'une fausse déclaration intentionnelle ou d'une dissimulation délibérée de faits matériels.

**PRINCIPES**

Le Conseil s'engage à maintenir une culture antifraude dans l'organisation.

Tous les membres du personnel du Conseil doivent être conscients du risque de fraude, de ce qui constitue une fraude, et des procédures pour la dénoncer.

Le Conseil fera enquête sur toute allégation ou tout soupçon de fraude et des mesures seront prises dans les cas où la fraude serait prouvée.

**RESPONSABILITÉS**

La direction de l'éducation est autorisée à émettre des procédures opérationnelles pour la mise en œuvre de cette politique, y compris des lignes directrices et des modèles régissant la présente politique.

La surintendance des affaires du Conseil doit mettre en place un cadre efficace de contrôle interne afin de prévenir, dissuader et détecter les fraudes potentielles. Ceci inclut le recours à l'éducation, la sensibilisation et l'implication du personnel.

L'article 9 du Règlement 361/10 découlant de la *Loi sur l'éducation*, exige que le comité de vérification, dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion des risques du Conseil, s'engage à surveiller les enquêtes sur les questions d'audit, les contrôles financiers internes et les allégations inappropriées ou opérations internes illégales.

**RÉFÉRENCES**

[Règlement de l'Ontario 361/10 : COMITÉS DE VÉRIFICATION](#)

[Politique no 2,100 : DÉNONCIATION](#)

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****MESURES ANTIFRAUDES****Approuvée le 23 septembre 2019****Révisée le 19 octobre 2023****Prochaine révision en 2027-2028****Page 1 de 1**

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) protège ses revenus, ses biens et ses autres actifs. Le Conseil ne tolèrera pas les abus ou l'utilisation inappropriée de ses actifs.

**DÉFINITIONS**

Fraude – obtention d'un bénéfice ou d'un avantage personnel de façon injuste ou malhonnête. Elle peut être commise par un seul individu ou en collusion avec d'autres. Il peut s'agir d'une fausse déclaration intentionnelle ou d'une dissimulation délibérée de faits matériels.

**PRINCIPES**

Le Conseil s'engage à maintenir une culture antifraude dans l'organisation.

Tous les membres du personnel du Conseil doivent être conscients du risque de fraude, de ce qui constitue une fraude, et des procédures pour la dénoncer.

Le Conseil fera enquête sur toute allégation ou tout soupçon de fraude et des mesures seront prises dans les cas où la fraude serait prouvée.

**RESPONSABILITÉS**

La direction de l'éducation est autorisée à émettre des procédures opérationnelles pour la mise en œuvre de cette politique, y compris des lignes directrices et des modèles régissant la présente politique.

La surintendance des affaires du Conseil doit mettre en place un cadre efficace de contrôle interne afin de prévenir, dissuader et détecter les fraudes potentielles. Ceci inclut le recours à l'éducation, la sensibilisation et l'implication du personnel.

L'article 9 du Règlement 361/10 découlant de la *Loi sur l'éducation*, exige que le comité de vérification, dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion des risques du Conseil, s'engage à surveiller les enquêtes sur les questions d'audit, les contrôles financiers internes et les allégations inappropriées ou opérations internes illégales.

**RÉFÉRENCES**

Règlement de l'Ontario 361/10 : COMITÉS DE VÉRIFICATION

Politique no 2,100 : DÉNONCIATION

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**Objet : *Politique n° - 2,300 Placements***

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 2,300 Placements* a été revue.

**SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la *Politique n° - 2,300 Placements* qui inclut des changements à la suite de la rencontre du Comité des secteurs qui s'est tenue le 5 octobre 2023.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique n° - 2,300 Placements* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° - 2,300 Placements* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**Préparé par :**

Surintendance des affaires et trésorier,  
Jason Rodrigue

**Présenté par :**

Direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. (1)

ADMINISTRATION – FINANCES – CONSEIL

**PLACEMENTS**

Approuvée le 11 septembre 2004

Révisée le ~~19 octobre 2023~~ ~~7 avril 2020~~

Prochaine révision en ~~2023-2024~~

Page 1 de 1

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) a des responsabilités fiduciaires et désire maximiser ses ressources financières en investissant les excédents de trésorerie dégagés par ses opérations.

**OBJECTIFS**

Les objectifs pour les placements des excédents du Conseil sont :

1. La préservation du capital en minimisant les risques;
2. Le maintien de liquidités suffisantes pour faire face aux obligations financières à court terme du Conseil;
3. L'utilisation de financement interne à court terme de ses projets si c'est possible; et,
4. La maximisation ~~du~~ rendement.

**MODALITÉS**

Le Conseil peut, de temps en temps, avoir des excédents de trésorerie qui pourraient être investis à des taux d'intérêt plus élevés que les taux actuellement offerts pour les fonds opérationnels du Conseil. De plus, le Conseil pourrait aussi avoir des fonds en fiducie qui exigent que les fonds soient placés par le Conseil selon les conditions énoncées lors d'un legs d'un individu ou d'un organisme.

Les placements effectués par le Conseil doivent être conformes aux modalités et aux restrictions du Règlement de l'Ontario 41/10 - EMPRUNTS, PLACEMENTS ET AUTRES QUESTIONS FINANCIÈRES DES CONSEILS de la *Loi sur l'éducation*.

La trésorière ou le trésorier du Conseil doit remettre à celui-ci un rapport annuel sur les placements lors de la présentation des états financiers.

**RÉFÉRENCES**

Règlement de l'Ontario 41/10 - EMPRUNTS, PLACEMENTS ET AUTRES QUESTIONS FINANCIÈRES DES CONSEILS

~~Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie~~

~~Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions~~ ~~Loi sur les banques (Canada)~~.

ADMINISTRATION – FINANCES – CONSEIL

**PLACEMENTS**

Approuvée le 11 septembre 2004

Révisée le 19 octobre 2023

Prochaine révision en 2027-2028

Page 1 de 1

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) a des responsabilités fiduciaires et désire maximiser ses ressources financières en investissant les excédents de trésorerie dégagés par ses opérations.

**OBJECTIFS**

Les objectifs pour les placements des excédents du Conseil sont :

1. La préservation du capital en minimisant les risques;
2. Le maintien de liquidités suffisantes pour faire face aux obligations financières à court terme du Conseil;
3. L'utilisation de financement interne à court terme de ses projets si c'est possible; et,
4. La maximisation du rendement.

**MODALITÉS**

Le Conseil peut, de temps en temps, avoir des excédents de trésorerie qui pourraient être investis à des taux d'intérêt plus élevés que les taux actuellement offerts pour les fonds opérationnels du Conseil. De plus, le Conseil pourrait aussi avoir des fonds en fiducie qui exigent que les fonds soient placés par le Conseil selon les conditions énoncées lors d'un legs d'un individu ou d'un organisme.

Les placements effectués par le Conseil doivent être conformes aux modalités et aux restrictions du Règlement de l'Ontario 41/10 - EMPRUNTS, PLACEMENTS ET AUTRES QUESTIONS FINANCIÈRES DES CONSEILS de la *Loi sur l'éducation*.

La trésorière ou le trésorier du Conseil doit remettre à celui-ci un rapport annuel sur les placements lors de la présentation des états financiers.

**RÉFÉRENCES**

Règlement de l'Ontario 41/10 - EMPRUNTS, PLACEMENTS ET AUTRES QUESTIONS FINANCIÈRES DES CONSEILS

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL****Objet : Politique n° - 2,305 - Dépenses auxiliaires admissibles**

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 2,305 - Dépenses auxiliaires admissibles* a été revue.

**SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la *Politique n° - 2,305 - Dépenses auxiliaires admissibles* qui inclut des changements à la suite de la rencontre du Comité des secteurs qui s'est tenue le 5 octobre 2023.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique n° - 2,305 - Dépenses auxiliaires admissibles* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° - 2,305 - Dépenses auxiliaires admissibles* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**Préparé par :**

Surintendance des affaires et trésorier,  
Jason Rodrigue

**Présenté par :**

Direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. (1)

## ADMINISTRATION – FINANCES - CONSEIL

**DÉPENSES AUXILIAIRES ADMISSIBLES  
AUX EXPERTS-CONSEILS**

Approuvée le 29 septembre 2012

Révisée le ~~19 octobre 2023~~ ~~7 avril 2020~~

Prochaine révision en 2023-2024

Page 2 de 2

**1. PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) veut s'assurer que ~~les~~ ~~des~~ ~~mesures de~~ contrôles appropriés sont en place pour veiller à ~~la~~ ~~une~~ saine gestion des dépenses relatives aux experts- ~~conseils~~.

**2. DÉFINITION**

Un expert-conseil est une personne ou une firme qui ~~travaille pour~~ ~~le~~ ~~offre~~ ~~ses~~ ~~services~~ ~~au~~ Conseil ~~ou~~ ~~aux~~ ~~écoles~~, soit à l'interne, à forfait ou de façon indépendante. Une liste non exhaustive comprend :

- ~~animatrice ou animateur~~ ~~service d'animation~~ externe pour une formation;
- ~~consultante ou consultant~~ ~~services de consultation~~ rendant des services professionnels (ex. psychologue);
- ~~service de design architectural~~ ~~architecte~~;
- ~~service d'ingénierie~~ ~~ingénieur~~; ou,
- ~~service de traduction~~ ~~traductrice~~ ~~ou~~ ~~traducteur~~.

**3. PROCESSUS**

Tout recours ~~à~~ ~~un~~ ~~aux~~ ~~services d'~~ ~~experts~~ ~~conseil~~ devraient faire l'objet d'un bon de commande. Le bon de commande devrait clairement indiquer les dépenses accessoires qui sont admissibles.

**4. DÉPENSES ADMISSIBLES**

Les dépenses accessoires qui sont admissibles doivent être ~~mentionnées~~ ~~identifiées~~ au contrat et/ou dans le bon de commande. Elles ne sont admissibles que si elles sont engagées directement dans le cadre de la prestation du service. Le type de dépenses permises est :

- les frais de déplacement jusqu'au maximum normalement déboursé pour le personnel du Conseil;
- les frais d'hébergement;
- les autres frais auxiliaires tels que communications, stationnement, etc.

**5. DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

Les ~~firmes d'~~ ~~experts~~ ~~conseils~~ (~~y~~ ~~compris~~ ~~les~~ ~~pigistes~~) ne peuvent en aucun cas facturer ou être remboursés pour des dépenses se qualifiant comme activité d'accueil ni pour des frais de nourriture, ~~y~~ ~~compris~~, mais ne se limitant pas aux dépenses suivantes :

- ~~repas~~, collations et boissons;
- ~~pourboires~~;
- ~~services de buanderie~~ ou de nettoyage à sec;
- ~~services de valet~~;
- ~~frais de garde~~ d'une personne à charge;
- ~~gestion~~ ~~gardiennage~~ du domicile;
- ~~appels téléphoniques~~ personnels.

ADMINISTRATION – FINANCES - CONSEIL

DÉPENSES AUXILIAIRES ADMISSIBLES  
AUX EXPERTS-CONSEILS

Approuvée le 29 septembre 2012

Révisée le ~~19 octobre 2023~~ ~~7 avril 2020~~

Prochaine révision en 2023-2024

Page 2 de 2

---

En cas de doute sur l'admissibilité d'une dépense, le membre du personnel qui autorise la facture pour des services d'experts-conseils doit consulter la direction des services administratifs du Conseil ou la surintendance des affaires.

## 6. APPROBATION DES DÉPENSES

Toutes les factures de services d'experts-conseils doivent être approuvées par un membre du personnel de supervision qui gère le contrat, et ce, selon les limites d'autorité en vigueur au Conseil.

## RÉFÉRENCES

Directives sur les dépenses du secteur parapublic [2020-](#)  
[Politique no 2,200 - APPROVISIONNEMENT](#)

**ADMINISTRATION – FINANCES - CONSEIL****DÉPENSES AUXILIAIRES ADMISSIBLES  
AUX EXPERTS-CONSEILS****Approuvée le 29 septembre 2012****Révisée le 19 octobre 2023****Prochaine révision en 2027-2028****Page 2 de 2****1. PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) veut s'assurer que des mesures de contrôles appropriées sont en place pour veiller à une saine gestion des dépenses relatives aux experts-conseils.

**2. DÉFINITION**

Un expert-conseil est une personne ou une firme qui offre ses services au Conseil ou aux écoles, soit à l'interne, à forfait ou de façon indépendante. Une liste non exhaustive comprend :

- service d'animation externe pour une formation;
- services de consultation rendant des services professionnels (ex. psychologue);
- service de design architectural;
- service d'ingénierie; ou,
- service de traduction.

**3. PROCESSUS**

Tout recours aux services d'experts-conseil devraient faire l'objet d'un bon de commande. Le bon de commande devrait clairement indiquer les dépenses accessoires qui sont admissibles.

**4. DÉPENSES ADMISSIBLES**

Les dépenses accessoires qui sont admissibles doivent être identifiées au contrat et/ou dans le bon de commande. Elles ne sont admissibles que si elles sont engagées directement dans le cadre de la prestation du service. Le type de dépenses permises est :

- les frais de déplacement jusqu'au maximum normalement déboursé pour le personnel du Conseil;
- les frais d'hébergement;
- les autres frais auxiliaires tels que communications, stationnement, etc.

**5. DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

Les firmes d'experts-conseils (y compris les pigistes) ne peuvent en aucun cas facturer ou être remboursés pour des dépenses se qualifiant comme activité d'accueil ni pour des frais de nourriture, y compris, mais ne se limitant pas aux dépenses suivantes :

- repas, collations et boissons;
- pourboires;
- services de buanderie ou de nettoyage à sec;
- services de valet;
- frais de garde d'une personne à charge;
- gardiennage du domicile;
- appels téléphoniques personnels.

**ADMINISTRATION – FINANCES - CONSEIL**

**DÉPENSES AUXILIAIRES ADMISSIBLES  
AUX EXPERTS-CONSEILS**

**Approuvée le 29 septembre 2012**

**Révisée le 19 octobre 2023**

**Prochaine révision en 2027-2028**

**Page 2 de 2**

---

En cas de doute sur l'admissibilité d'une dépense, le membre du personnel qui autorise la facture pour des services d'experts-conseils doit consulter la direction des services administratifs du Conseil ou la surintendance des affaires.

**6. APPROBATION DES DÉPENSES**

Toutes les factures de services d'experts-conseils doivent être approuvées par un membre du personnel de supervision qui gère le contrat, et ce, selon les limites d'autorité en vigueur au Conseil.

**RÉFÉRENCES**

Directives sur les dépenses du secteur parapublic 2020  
Politique no 2,200 - APPROVISIONNEMENT

Le 19 octobre 2023

**AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**Objet : *Politique n° - 2,401 - Gestion des systèmes de vidéosurveillance***

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 2,401 Gestion des systèmes de vidéosurveillance* a été envoyée en consultation du 14 juin au 14 juillet 2023 et mise à jour le 5 octobre.

**SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la *Politique n° - 2,401 Gestion des systèmes de vidéosurveillance* recommandée par le Comité permanent des secteurs le 5 octobre 2023. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique n° - 2,401 - Gestion des systèmes de vidéosurveillance* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° - 2,401 Gestion des systèmes de vidéosurveillance* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**Préparé par :**

Direction de l'immobilisation, de l'entretien et  
de la planification,  
Miguel Ladouceur

**Présenté par :**

Direction de l'éducation par intérim,  
Michel Laverdière

p. j. (3)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE

Approuvée le 21 juin 2019

Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 2

---

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît son obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, parents, tutrices ou tuteurs et membres du personnel.

Le Conseil croit-veille à ce que ses terrains, ses écoles et bureaux administratifs sont des lieux qui doivent être sécuritaires, et que la vidéosurveillance est un outil qui peut aider à atteindre cet objectif.

La présente politique vise à assurer que le Conseil utilise et recours à la vidéosurveillance selon les modalités des lois et règlements en vigueur.

GÉNÉRALITÉS

Un système de vidéosurveillance est conforme à la politique du Conseil dans les conditions suivantes :

1. L'édifice/le site est une école secondaire ou un bureau administratif :
  - a. Afin de gérer ~~le contrôle d'~~accès à l'édifice, un système est installé à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice;
  - b. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents dans les endroits publics de l'école et de son terrain (vestibule, corridor, stationnement, portative, etc.).
2. L'édifice/le site est une école élémentaire :
  - a. Afin de gérer ~~le contrôle d'~~accès à l'édifice, un système est installé à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice;
  - b. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents sur le trajet vers les portatives.
  - c. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents aux autres endroits publics si l'historique ou une suite d'événements justifie l'utilisation d'un tel système. Ceci sera considéré seulement s'il est jugé que le même résultat ne peut être atteint avec une autre méthode qui porte moins atteinte au droit à la vie privée.
3. Pour les locataires dans les édifices du Conseil :
  - a. Afin de gérer ~~le contrôle d'~~accès à l'édifice, un système est installé par le Conseil à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice (selon les entrées permises, indiquées dans le bail);
  - b. Une vidéosurveillance supplémentaire dans les locaux exclusifs du locataire selon ses besoins peut être considérée. Le cas échéant, la permission du Secteur des immobilisations, de l'entretien et de la planification doit être obtenue au préalable et tous les frais seront payés par le locataire.
  - c. Un système de vidéosurveillance installé par un locataire ne peut jamais observer un endroit à l'extérieur des locaux à usage exclusif du locataire.
4. Abord des autobus scolaires, conformément aux politiques et procédures des

**ADMINISTRATION - TECHNOLOGIE****GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 2 de 2

---

consortiums de transport, qui en assure la supervision et le contrôle.

5. La vidéosurveillance peut inclure l'enregistrement de données. Le Conseil reconnaît que le recours à la vidéosurveillance avec enregistrement a pour effet de recueillir des renseignements personnels ayant trait à des particuliers pouvant être identifiés, notamment en ce qui concerne la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et l'état matrimonial ou familial.

Les renseignements obtenus au moyen d'un système de vidéosurveillance visent la protection des élèves, du personnel, du public et des installations scolaires, et à contribuer au dépistage d'infractions à la loi, d'actes criminels et de vandalisme.

La vidéosurveillance est instaurée pour assurer la sécurité des occupants des lieux scolaires et n'a pas pour objectif de monitorer le rendement du personnel. ~~La vidéosurveillance ne peut servir à vérifier le rendement du personnel.~~

Toute personne a le droit de demander l'accès aux renseignements personnels qui le concerne qui sont recueillis par la vidéosurveillance avec enregistrement au Conseil, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), à la présente politique et à la politique 2,106 - *Accès à l'information et protection de la vie privée*.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

### GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

Approuvée le 21 juin 2019

Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 2

---

#### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît son obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, parents, tutrices ou tuteurs et membres du personnel.

Le Conseil veille à ce que ses terrains, ses écoles et bureaux administratifs sont des lieux qui doivent être sécuritaires, et que la vidéosurveillance est un outil qui peut aider à atteindre cet objectif.

La présente politique vise à assurer que le Conseil utilise et recourt à la vidéosurveillance selon les modalités des lois et règlements en vigueur.

#### GÉNÉRALITÉS

Un système de vidéosurveillance est conforme à la politique du Conseil dans les conditions suivantes :

1. L'édifice/le site est une école secondaire ou un bureau administratif :
  - a. Afin de gérer l'accès à l'édifice, un système est installé à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice;
  - b. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents dans les endroits publics de l'école et de son terrain (vestibule, corridor, stationnement, portative, etc.).
2. L'édifice/le site est une école élémentaire :
  - a. Afin de gérer l'accès à l'édifice, un système est installé à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice;
  - b. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents sur le trajet vers les portatives.
  - c. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents aux autres endroits publics si l'historique ou une suite d'événements justifie l'utilisation d'un tel système. Ceci sera considéré seulement s'il est jugé que le même résultat ne peut être atteint avec une autre méthode qui porte moins atteinte au droit à la vie privée.
3. Pour les locataires dans les édifices du Conseil :
  - a. Afin de gérer l'accès à l'édifice, un système est installé par le Conseil à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice (selon les entrées permises, indiquées dans le bail);
  - b. Une vidéosurveillance supplémentaire dans les locaux exclusifs du locataire selon ses besoins peut être considérée. Le cas échéant, la permission du Secteur des immobilisations, de l'entretien et de la planification doit être obtenue au préalable et tous les frais seront payés par le locataire.
  - c. Un système de vidéosurveillance installé par un locataire ne peut jamais observer un endroit à l'extérieur des locaux à usage exclusif du locataire.
4. Abord des autobus scolaires, conformément aux politiques et procédures des

**ADMINISTRATION - TECHNOLOGIE****GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE****Page 2 de 2**

---

consortiums de transport, qui en assure la supervision et le contrôle.

5. La vidéosurveillance peut inclure l'enregistrement de données. Le Conseil reconnaît que le recours à la vidéosurveillance avec enregistrement a pour effet de recueillir des renseignements personnels ayant trait à des particuliers pouvant être identifiés, notamment en ce qui concerne la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et l'état matrimonial ou familial.

Les renseignements obtenus au moyen d'un système de vidéosurveillance visent la protection des élèves, du personnel, du public et des installations scolaires, et à contribuer au dépistage d'infractions à la loi, d'actes criminels et de vandalisme.

La vidéosurveillance est instaurée pour assurer la sécurité des occupants des lieux scolaires et n'a pas pour objectif de monitorer le rendement du personnel

Toute personne a le droit de demander l'accès aux renseignements personnels qui le concerne qui sont recueillis par la vidéosurveillance avec enregistrement au Conseil, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), à la présente politique et à la politique 2,106 - *Accès à l'information et protection de la vie privée*.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Approuvées le 21 juin 2019

Révisées le 16 novembre 2023

Prochaine révision en 2026-2027

Page 1 de 10

**OBJECTIFS**

Préciser les modalités de la mise en œuvre et du fonctionnement de la vidéosurveillance, en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée (« LAIMPVP »).

Dans le cas de vidéosurveillance avec enregistrement, protéger les renseignements personnels en prescrivant les modalités de collecte, d'entreposage, d'accès aux enregistrements et de la divulgation de ceux-ci.

Clarifier les rôles et les responsabilités du personnel responsable de la mise en œuvre et de la gestion des dispositifs de vidéosurveillance, ainsi que la protection des données enregistrées.

**RÔLES**

Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) est responsable de :

- a) Déterminer les exigences fonctionnelles et techniques nécessaires en ce qui concerne la sélection et l'installation des dispositifs de vidéosurveillance;
- b) Déterminer, lors de la conception d'un édifice, l'emplacement des dispositifs de vidéosurveillance selon les modalités des présentes directives administratives;
- c) Déterminer, de concert avec la direction d'école et la surintendance responsable de l'école, l'emplacement des dispositifs de vidéosurveillance ajoutés à une école déjà en fonction;
- d) Acquérir, installer et mettre à jour les dispositifs de vidéosurveillance en plus de veiller à leur entretien;
- e) Vérifier, de façon périodique, le registre des utilisations des enregistrements dans chaque école et examiner les irrégularités observées afin de déterminer si des mesures correctrices sont requises, le cas échéant;
- f) Apposer, dans les endroits-édifices où se trouve un dispositif de vidéosurveillance, une affiche générique indiquant clairement que l'endroit fait l'objet de vidéosurveillance.

Le bureau de la direction de l'éducation est responsable de :

- a) Recevoir les demandes d'accès à l'information portant sur les renseignements contenus sur une bande d'enregistrement vidéo et y répondre, conformément à la LAIMPVP et à la politique 1,09 - Accès à l'information et protection de la vie privée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 2 de 10

- b) Procéder à l'édition de l'enregistrement, avant la divulgation de renseignements demandés au public, en vertu de la LAIMPVP, afin de limiter l'atteinte à la vie privée des autres individus qui pourraient se retrouver dans l'enregistrement. Pour cette fin, il est possible que le document nécessite le noircissement de portions de l'image ou l'enlèvement des voix, dans la mesure du possible.

La direction d'école ou la ou le responsable d'un édifice est responsable de :

- a) Déterminer si le recours à un ou plusieurs dispositifs de vidéosurveillance est nécessaire, compte tenu des conditions d'application énoncées dans les présentes directives administratives;
- b) Informer le SIEP de l'état de fonctionnement des dispositifs de vidéosurveillance au besoin;
- c) Désigner un nombre restreint de personnes qui auront accès au système de vidéosurveillance et assurer qu'ils prennent connaissance de ces directives administratives;
- d) S'assurer que seul le personnel autorisé à visionner les enregistrements électroniques y ait accès;
- e) S'assurer que le caractère confidentiel des renseignements est respecté;
- f) Assurer le maintien de registres sur le visionnement et partage des données enregistrées provenant des systèmes de vidéosurveillance (annexe D) et d'y consigner les renseignements prescrits. Assurer que le formulaire d'autorisation soit également rempli au besoin (annexe E);
- g) Transmettre à la personne responsable de l'application de la LAIMPVP au bureau de la direction de l'éducation une copie de toute demande d'un particulier qui veut consulter la ou les images enregistrées qui le concernent.
- h) Assurer que l'affiche informative au sujet de la vidéosurveillance (annexe A) est présente et visible au public au secrétariat.

**MODALITÉS DE GESTION, D'ÉTABLISSEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DES SYSTÈMES  
DE VIDÉOSURVEILLANCE**

Les écoles élémentaires et secondaires ainsi que les bureaux administratifs sont équipés d'un dispositif de vidéosurveillance, avec ou sans enregistrement, aux portes principales de l'édifice. Ceci est utilisé pour identifier et valider la présence des personnes qui désirent entrer dans les lieux scolaires. D'autres portes peuvent également être équipées de ce dispositif lorsqu'il y a plus d'une entrée utilisée par le public, par exemple pour les garderies et les autres locataires.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 3 de 10

Les écoles secondaires sont équipées également de dispositifs de vidéosurveillance avec enregistrement. Ceux-ci sont utilisés pour surveiller les corridors, les vestibules et les escaliers pour réduire ou prévenir les incidents.

La direction ou la ou le responsable d'édifice qui désire installer ou élargir la portée d'un système de vidéosurveillance doit d'abord en évaluer le besoin avec un superviseur ou une superviseuse d'édifice. Un justificatif qui décrit la fréquence et le type d'incidents problématiques, ainsi que les autres stratégies considérées pour résoudre le problème, doit appuyer la demande. Le document doit finalement expliquer pourquoi la vidéosurveillance avec enregistrement est la seule solution adéquate pour répondre aux défis.

La demande, une fois élaborée, doit être approuvée par la surintendance de l'école et le ~~le~~ directeur la direction du SIEP.

Lorsqu'un nouveau système de vidéosurveillance a été installé ou dans le cas d'un élargissement de la portée d'un système existant, la direction d'école doit distribuer aux parents, tuteurs ou tutrices un avis les informant des raisons légales, qui rend légitime l'installation d'un système de vidéosurveillance, les fins pour lesquelles les renseignements seront recueillis, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui pourra leur fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet (annexe C).

Toutes mesures permettant d'éviter d'orienter les dispositifs de vidéosurveillance dans des zones qui ne sont pas utiles à l'atteinte des objectifs de sécurité, qui sont contre le respect de la Loi et qui pourraient porter une atteinte injustifiée à la vie privée doivent être utilisées :

- a) Caméras intérieures :
  - a. Aucune caméra ne peut être installée dans les salles de toilette  multiples, les cabines de toilettes privés, les vestiaires, les douches, les bureaux privés, etc.
  - b. Éviter autant que possible d'orienter les caméras vers les fenêtres donnant sur l'extérieur de l'édifice où des zones qui ne nécessitent pas la vidéosurveillance.
- b) Caméras extérieures :
  - a. Elles doivent être positionnées uniquement aux endroits où cela est nécessaire pour protéger le terrain et les biens de l'école ou pour assurer la sécurité des personnes qui se trouvent sur le terrain.

Tout membre du personnel autorisé à visionner les enregistrements électroniques doit signer un formulaire de confidentialité (Annexe B). Les formulaires seront remis au gestionnaire du fonctionnement des édifices au SIEP, qui en gardera une copie électronique.

Tout enregistrement effectué à partir d'un dispositif de vidéosurveillance qui n'a pas été utilisé à des fins d'application de la Loi ou de sécurité publique doit être effacé, au plus tard, trente et un (31) jours après l'enregistrement.

La direction d'école ou ~~la~~ la ~~personne~~ responsable de l'édifice peut autoriser la police à visionner ou obtenir une copie de tout ou d'une partie d'un enregistrement électronique sur présentation d'un

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 4 de 10

---

mandat à cet effet; ou, en l'absence d'un mandat, si la divulgation à la police est effectuée en vue de faciliter une enquête policière qui aboutira vraisemblablement à une action en justice. Le cas échéant, il est nécessaire de remplir le registre (annexe D) et de faire remplir le formulaire d'autorisation (Annexe E) par le demandeur le représentant du service de police pour assurer que celui-ci s'engage à détruire l'enregistrement après un an.

Tout segment de données enregistrées utilisé ou divulgué doit être conservé pendant une période d'un an après son utilisation ou sa divulgation.

Un registre de tous visionnements des données enregistrées doit être gardé à jour. Si le logiciel de vidéosurveillance ne tient pas un registre automatique pouvant identifier l'utilisateur et ses visionnements, il est requis que l'utilisateur inscrive les détails concernant ses visionnements dans le formulaire de partage d'enregistrement (annexe D).

L'usage des dispositifs de vidéosurveillance de façon contraire à la LAIMPVP et en contravention des présentes directives administratives donnera lieu à l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement du membre du personnel et le renvoi d'un élève.

Références :

- *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée
- « Guidelines for the Use of Video Surveillance » (Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, Octobre 2015)
- Politique 1-092.106 - *Accès à l'information et protection de la vie privée*.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 5 de 10

**ANNEXE A**

**AFFICHE INFORMATIVE  
SUR LA PRÉSENCE DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE**

En conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP) de l'Ontario, cet établissement est muni de caméras de surveillance vidéo dans le but d'assurer la sécurité des individus et la protection de ses biens, de réduire le vandalisme, de dissuader et de prévenir des infractions à la Loi.

Tous renseignements obtenus à l'aide de ces caméras sont strictement confidentiels et ne seront remis aux autorités policières qu'à des fins d'application d'une loi ou de la protection de la sécurité publique. Tous enregistrements recueillis seront détruits dans les 31 jours suivant leur enregistrement, à moins qu'ils ne doivent être utilisés à des fins d'application de la Loi ou de la sécurité publique. Dans ce cas, ils seront conservés pour une période maximale d'un an.

Pour plus d'informations, vous pouvez ~~contacter~~ communiquer avec :

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de cette affiche informative le sont en vertu de la Loi sur l'éducation, L. R.O. 1990, chap. E.2. Ces renseignements visent à identifier la personne contact en cas de besoin pour plus d'informations sur la présence de caméras de vidéosurveillance. Pour toute question relative à la collecte, veuillez-vous adresser à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csviamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csviamonde.ca).  
Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

Distribution : Original — école ou bureau administratif?  
D02 Annexe A\_Affiche informative caméras de vidéosurveillance (2008-44)

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 6 de 10

Réf. Pol. 2,11

**ANNEXE B**

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ**

Dans le cadre des directives administratives 2,~~40111~~ *Gestion des systèmes de vidéosurveillance*,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie par la présente déclaration que je m'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des images visionnées, à ne divulguer aucune information en lien avec la vidéosurveillance et à me conformer aux modalités de *la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire le sont en vertu de la Loi sur l'éducation, L. R.O. 1990, chap. E.2. Ces renseignements permettent à la personne soussignée de faire une déclaration de confidentialité en lien avec la vidéosurveillance. Pour toute question relative à la collecte, veuillez-vous adresser à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csviamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csviamonde.ca). Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

Distribution : Original — école ou bureau administratif?

D02 Annexe B\_Déclaration de confidentialité (2008-45)

Réf. Pol. 2,~~40111~~

2\_40111\_Gestion\_des\_systemes\_de\_videosurveillance\_dir\_adm

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 7 de 10

---

**ANNEXE C**

**AVIS À LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE**

Le

Le bien-être et la sécurité de tous les élèves et des membres du personnel sont une priorité pour le Conseil scolaire Viamonde. Pour ce faire, nous allons mettre en place à l'école \_\_\_\_\_ des mesures préventives pour répondre à cet objectif. Cette lettre a pour but de vous informer de l'installation de caméras de surveillance vidéo comme moyen de prévention et de dissuasion dans la commission d'actes illégaux.

Tous les renseignements obtenus à l'aide des enregistrements du système de vidéosurveillance seront confidentiels et ne seront visionnés que par les personnes responsables, lorsque la situation l'exigera.

Soyez assurés que cette procédure respectera à la fois la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée de l'Ontario* et la *Loi sur l'éducation de l'Ontario*.

Pour plus d'information, il est possible de consulter la politique ainsi que les directives administratives 2,401+1, disponibles sur le site Internet du Conseil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**La direction de l'école/service,**

c. c. Surintendance de l'éducation  
Direction du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification





**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 10 de 10

**ANNEXE E**

Confidentiel, une fois rempli

**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PARTAGE AVEC LE SERVICE POLICIER  
AUTHORIZATION FORM FOR SHARING WITH POLICE AUTHORITIES**

**Directives :**  
**À faire remplir par la personne du service  
Officer.**

**Date / Date :** \_\_\_\_\_

**Nom du représentant du Conseil qui partage l'enr**

**Identifiant de l'enregistrement / Vidéo recor**

- 1) Je déclare avoir reçu les enregistrements v  
scolaire de l'établissement/*I declare that I  
identified above.*
- 2) Ces enregistrements seront détruits par les  
l'utilisation ou, au plus tard, un an à comp  
*destroyed by police authorities/by the requ  
of one year after the date of this agreeme*

**Nom (lettres moulues) / Name (please print) :**

**Poste ou fonction / Position :** \_\_\_\_\_

**Téléphone / Telephone :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire le sont en vertu de la Loi sur l'éducation, L. R.O. 1990, chap. E.2. Ces renseignements permettent d'autoriser le partage d'enregistrements de vidéosurveillance entre l'école et le service policier. Pour toute question relative à la collecte, veuillez-vous adresser à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csviamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csviamonde.ca).  
Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

Distribution : Original → école/ [bureau administratif](#)  
D02 Annexe E\_Formulaire autorisation partage avec service policier (2008-48)  
Réf. Pol. 2,401+1

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

### GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

Approuvées le 21 juin 2019

Révisées le 16 novembre 2023

Prochaine révision en 2026-2027

Page 1 de 9

---

#### OBJECTIFS

Préciser les modalités de la mise en œuvre et du fonctionnement de la vidéosurveillance, en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée (« LAIMPVP »).

Dans le cas de vidéosurveillance avec enregistrement, protéger les renseignements personnels en prescrivant les modalités de collecte, d'entreposage, d'accès aux enregistrements et de la divulgation de ceux-ci.

Clarifier les rôles et les responsabilités du personnel responsable de la mise en œuvre et de la gestion des dispositifs de vidéosurveillance, ainsi que la protection des données enregistrées.

#### RÔLES

Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) est responsable de :

- a) Déterminer les exigences fonctionnelles et techniques nécessaires en ce qui concerne la sélection et l'installation des dispositifs de vidéosurveillance;
- b) Déterminer, lors de la conception d'un édifice, l'emplacement des dispositifs de vidéosurveillance selon les modalités des présentes directives administratives;
- c) Déterminer, de concert avec la direction d'école et la surintendance responsable de l'école, l'emplacement des dispositifs de vidéosurveillance ajoutés à une école déjà en fonction;
- d) Acquérir, installer et mettre à jour les dispositifs de vidéosurveillance en plus de veiller à leur entretien;
- e) Vérifier, de façon périodique, le registre des utilisations des enregistrements dans chaque école et examiner les irrégularités observées afin de déterminer si des mesures correctrices sont requises, le cas échéant;
- f) Apposer, dans les édifices où se trouve un dispositif de vidéosurveillance, une affiche générique indiquant clairement que l'endroit fait l'objet de vidéosurveillance.

Le bureau de la direction de l'éducation est responsable de :

- a) Recevoir les demandes d'accès à l'information portant sur les renseignements contenus sur une bande d'enregistrement vidéo et y répondre, conformément à la LAIMPVP et à la politique 1,09 - Accès à l'information et protection de la vie privée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE**

**GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE**

Page 2 de 9

- 
- b) Procéder à l'édition de l'enregistrement, avant la divulgation de renseignements demandés au public, en vertu de la LAIMPVP, afin de limiter l'atteinte à la vie privée des autres individus qui pourraient se retrouver dans l'enregistrement. Pour cette fin, il est possible que le document nécessite le noircissement de portions de l'image ou l'enlèvement des voix, dans la mesure du possible.

La direction d'école ou la ou le responsable d'un édifice est responsable de :

- a) Déterminer si le recours à un ou plusieurs dispositifs de vidéosurveillance est nécessaire, compte tenu des conditions d'application énoncées dans les présentes directives administratives;
- b) Informer le SIEP de l'état de fonctionnement des dispositifs de vidéosurveillance au besoin;
- c) Désigner un nombre restreint de personnes qui auront accès au système de vidéosurveillance et assurer qu'ils prennent connaissance de ces directives administratives;
- d) S'assurer que seul le personnel autorisé à visionner les enregistrements électroniques y ait accès;
- e) S'assurer que le caractère confidentiel des renseignements est respecté;
- f) Assurer le maintien de registres sur le visionnement et partage des données enregistrées provenant des systèmes de vidéosurveillance (annexe D) et d'y consigner les renseignements prescrits. Assurer que le formulaire d'autorisation soit également rempli au besoin (annexe E);
- g) Transmettre à la personne responsable de l'application de la LAIMPVP au bureau de la direction de l'éducation une copie de toute demande d'un particulier qui veut consulter la ou les images enregistrées qui le concernent.
- h) Assurer que l'affiche informative au sujet de la vidéosurveillance (annexe A) est présente et visible au public au secrétariat.

**MODALITÉS DE GESTION, D'ÉTABLISSEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE**

Les écoles élémentaires et secondaires ainsi que les bureaux administratifs sont équipés d'un dispositif de vidéosurveillance, avec ou sans enregistrement, aux portes principales de l'édifice. Ceci est utilisé pour identifier et valider la présence des personnes qui désirent entrer dans les lieux scolaires. D'autres portes peuvent également être équipées de ce dispositif lorsqu'il y a plus d'une entrée utilisée par le public, par exemple pour les garderies et les autres locataires.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

### GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

Page 3 de 9

Les écoles secondaires sont équipées également de dispositifs de vidéosurveillance avec enregistrement. Ceux-ci sont utilisés pour surveiller les corridors, les vestibules et les escaliers pour réduire ou prévenir les incidents.

La direction ou la ou le responsable d'édifice qui désire installer ou élargir la portée d'un système de vidéosurveillance doit d'abord en évaluer le besoin avec un superviseur ou une superviseuse d'édifice. Un justificatif qui décrit la fréquence et le type d'incidents problématiques, ainsi que les autres stratégies considérées pour résoudre le problème, doit appuyer la demande. Le document doit finalement expliquer pourquoi la vidéosurveillance avec enregistrement est la seule solution adéquate pour répondre aux défis.

La demande, une fois élaborée, doit être approuvée par la surintendance de l'école et la direction du SIEP.

Lorsqu'un nouveau système de vidéosurveillance a été installé ou dans le cas d'un élargissement de la portée d'un système existant, la direction d'école doit distribuer aux parents, tuteurs ou tutrices un avis les informant des raisons légales, qui rend légitime l'installation d'un système de vidéosurveillance, les fins pour lesquelles les renseignements seront recueillis, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui pourra leur fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet (annexe C).

Toutes mesures permettant d'éviter d'orienter les dispositifs de vidéosurveillance dans des zones qui ne sont pas utiles à l'atteinte des objectifs de sécurité, qui sont contre le respect de la Loi et qui pourraient porter une atteinte injustifiée à la vie privée doivent être utilisées :

- a) Caméras intérieures :
  - a. Aucune caméra ne peut être installée dans les salles de toilette multiples, les cabines de toilettes privés, les vestiaires, les douches, les bureaux privés, etc.
  - b. Éviter autant que possible d'orienter les caméras vers les fenêtres donnant sur l'extérieur de l'édifice où des zones qui ne nécessitent pas la vidéosurveillance.
- b) Caméras extérieures :
  - a. Elles doivent être positionnées uniquement aux endroits où cela est nécessaire pour protéger le terrain et les biens de l'école ou pour assurer la sécurité des personnes qui se trouvent sur le terrain.

Tout membre du personnel autorisé à visionner les enregistrements électroniques doit signer un formulaire de confidentialité (Annexe B). Les formulaires seront remis au gestionnaire du fonctionnement des édifices au SIEP, qui en gardera une copie électronique.

Tout enregistrement effectué à partir d'un dispositif de vidéosurveillance qui n'a pas été utilisé à des fins d'application de la Loi ou de sécurité publique doit être effacé, au plus tard, trente et un (31) jours après l'enregistrement.

La direction d'école ou la personne responsable de l'édifice peut autoriser la police à visionner ou obtenir une copie de tout ou d'une partie d'un enregistrement électronique sur présentation d'un

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE

Page 4 de 9

---

mandat à cet effet; ou, en l'absence d'un mandat, si la divulgation à la police est effectuée en vue de faciliter une enquête policière qui aboutira vraisemblablement à une action en justice. Le cas échéant, il est nécessaire de remplir le registre (annexe D) et de faire remplir le formulaire d'autorisation (Annexe E) par le représentant du service de police pour assurer que celui-ci s'engage à détruire l'enregistrement après un an.

Tout segment de données enregistrées utilisé ou divulgué doit être conservé pendant une période d'un an après son utilisation ou sa divulgation.

Un registre de tous visionnements des données enregistrées doit être gardé à jour. Si le logiciel de vidéosurveillance ne tient pas un registre automatique pouvant identifier l'utilisateur et ses visionnements, il est requis que l'utilisateur inscrive les détails concernant ses visionnements dans le formulaire de partage d'enregistrement (annexe D).

L'usage des dispositifs de vidéosurveillance de façon contraire à la LAIMPVP et en contravention des présentes directives administratives donnera lieu à l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement du membre du personnel et le renvoi d'un élève.

## Références :

- *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée
- « Guidelines for the Use of Video Surveillance » (Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, Octobre 2015)
- Politique 2,106 - *Accès à l'information et protection de la vie privée*.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE

Page 5 de 9

## ANNEXE A

AFFICHE INFORMATIVE  
SUR LA PRÉSENCE DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

En conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP) de l'Ontario, cet établissement est muni de caméras de surveillance vidéo dans le but d'assurer la sécurité des individus et la protection de ses biens, de réduire le vandalisme, de dissuader et de prévenir des infractions à la Loi.

Tous renseignements obtenus à l'aide de ces caméras sont strictement confidentiels et ne seront remis aux autorités policières qu'à des fins d'application d'une loi ou de la protection de la sécurité publique. Tous enregistrements recueillis seront détruits dans les 31 jours suivant leur enregistrement, à moins qu'ils ne doivent être utilisés à des fins d'application de la Loi ou de la sécurité publique. Dans ce cas, ils seront conservés pour une période maximale d'un an.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec :

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de cette affiche informative le sont en vertu de la Loi sur l'éducation, L. R.O. 1990, chap. E.2. Ces renseignements visent à identifier la personne contact en cas de besoin pour plus d'informations sur la présence de caméras de vidéosurveillance. Pour toute question relative à la collecte, veuillez-vous adresser à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csviamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csviamonde.ca).  
Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

Distribution : Original – école ou bureau administratif?  
D02 Annexe A\_Affiche informative caméras de vidéosurveillance (2008-44)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE

Page 6 de 9

---

Réf. Pol. 2,11

ANNEXE B

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre des directives administratives 2,401 *Gestion des systèmes de vidéosurveillance*,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie par la présente déclaration que je m'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des images visionnées, à ne divulguer aucune information en lien avec la vidéosurveillance et à me conformer aux modalités de *la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire le sont en vertu de la Loi sur l'éducation, L. R.O. 1990, chap. E.2. Ces renseignements permettent à la personne soussignée de faire une déclaration de confidentialité en lien avec la vidéosurveillance. Pour toute question relative à la collecte, veuillez-vous adresser à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csviamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csviamonde.ca). Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

Distribution : Original – école ou bureau administratif?

D02 Annexe B\_Déclaration de confidentialité (2008-45)  
Réf. Pol. 2,401

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE

Page 7 de 9

---

ANNEXE C

AVIS À LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Le

Le bien-être et la sécurité de tous les élèves et des membres du personnel sont une priorité pour le Conseil scolaire Viamonde. Pour ce faire, nous allons mettre en place à l'école \_\_\_\_\_ des mesures préventives pour répondre à cet objectif. Cette lettre a pour but de vous informer de l'installation de caméras de surveillance vidéo comme moyen de prévention et de dissuasion dans la commission d'actes illégaux.

Tous les renseignements obtenus à l'aide des enregistrements du système de vidéosurveillance seront confidentiels et ne seront visionnés que par les personnes responsables, lorsque la situation l'exigera.

Soyez assurés que cette procédure respectera à la fois la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée de l'Ontario* et la *Loi sur l'éducation de l'Ontario*.

Pour plus d'information, il est possible de consulter la politique ainsi que les directives administratives 2,401, disponibles sur le site Internet du Conseil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**La direction de l'école/service,**

c. c. Surintendance de l'éducation  
Direction du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification



ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TECHNOLOGIE

GESTION DES SYSTÈMES DE  
VIDÉOSURVEILLANCE

Page 9 de 9

ANNEXE E

*Confidentiel, une fois rempli*

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PARTAGE AVEC LE SERVICE POLICIER  
AUTHORIZATION FORM FOR SHARING WITH POLICE AUTHORITIES

Directives :  
À faire remplir par la personne du service  
Officer.

Date / Date : \_\_\_\_\_

Nom du représentant du Conseil qui partage l'enr \_\_\_\_\_

Identifiant de l'enregistrement / Vidéo recor \_\_\_\_\_

- 1) Je déclare avoir reçu les enregistrements v  
scolaire de l'établissement/ *I declare that I  
identified above.*
- 2) Ces enregistrements seront détruits par les  
l'utilisation ou, au plus tard, un an à compi  
*destroyed by police authorities/by the requ  
of one year after the date of this agreemei*

Nom (lettres moulues) / Name (please print) :

Poste ou fonction / Position : \_\_\_\_\_

Téléphone / Telephone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire le sont en vertu de la Loi sur l'éducation, L. R.O. 1990, chap. E.2. Ces renseignements permettent d'autoriser le partage d'enregistrements de vidéosurveillance entre l'école et le service policier. Pour toute question relative à la collecte, veuillez-vous adresser à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csviamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csviamonde.ca).  
Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

Distribution : Original – école/ bureau administratif  
D02 Annexe E\_Formulaire autorisation partage avec service policier (2008-48)  
Réf. Pol. 2,401





ID	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Voici mes commentaires	Voici mes commentaires pour Préambule	Voici mes commentaires pour Généralités	Veillez indiquer tout autre commentaire
11	2023-06-14 21:35:08	2023-06-14 21:56:47	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun			
12	#####	2023-06-15 07:32:29	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun			
13	2023-06-15 07:38:31	2023-06-15 07:39:42	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun			
14	2023-06-15 07:46:20	2023-06-15 07:46:51	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun			
15	2023-06-15 08:05:54	2023-06-15 08:07:22	anonymous		monitrice de langue	monitrice de langue	Aucun			
16	2023-06-15 08:19:36	2023-06-15 08:21:26	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun			
17	2023-06-15 08:41:50	2023-06-15 08:43:41	anonymous		du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun			
18	2023-06-15 08:50:03	2023-06-15 08:50:41	anonymous		du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun			

ID	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Je répons au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Voici mes commentaires	Voici mes commentaires pour Préambule	Voici mes commentaires pour Généralités	Veillez indiquer tout autre commentaire
19	2023-06-15 08:21:47	2023-06-15 08:51:49	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	<p>Ceci n'a pas rapport au vidéosurveillance. M'aie tiens a utiliser ce platform pour exprimé mes frustrations et angoisse.</p> <p>Notre fournisseur a augmenté les prix de ses produits. ainsi que de la plupart des autres produits et services. en fonction des tendances actuelles de l'inflation. Mais nos budgets prédictifs n'ont pas été révisés en fonction de la hausse de l'inflation.</p>	<p>En raison des augmentations des prix des fournisseurs au cours de l'année, nos budgets de dépenses n'ont pas été ajustés. L'impact est évident. SIEP dans la plupart des écoles ont dépassé leurs budgets et la direction (communément appelée Le Conseil) a mis nos commandes en attente. Je suis déjà à court de matériel... J'ai dû en prendre/emprunter à une autre école.</p> <p>La, on ne nous demande de réduire nos commandes au strict minimum afin de limiter notre dépassement de budget. Bon appel! Je devrai acheter le même matériel et le même produit que j'ai coupés de cette année sur le budget de l'année prochaine. Bien sûr, cela a résolu ce problème de budget!</p> <p>Et maintenant, je dois « projeter » ce dont j'aurai besoin pour la prochaine commande de fin d'année. Avec une augmentation du nombre d'étudiants présents, ce qui n'est toujours pas confirmé, bien sûr, ce sera un jeu d'enfant! En novembre, cette situation difficile était si facile à prévoir que nous en parlions déjà ensemble a ce moment la. Il semble que la commission scolaire ait décidé de s'attaquer au problème seulement lorsqu'il l'a frappée au visage! "Qu'est-ce que c'est? Vous avez dépassé votre budget! PAS QUESTION! Vraiment?"</p> <p>Les conseils scolaires catholiques ont déjà ajouté à leurs budgets d'entretien dans une effort de limiter ou d'éviter leurs dépassements budgétaires. Belle approche proactive de leurs part. Peut-être que notre conseil scolaire pourrait prendre des actions proactif de temps en temps. Ce n'est pas comme s'ils ne le reconnaissait pas déjà, qu'il y a une crise d'inflation.</p>	
20	2023-06-15 10:38:42	2023-06-15 10:39:04	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)			Aucun		
	2023-06-15 21:51:02	2023-06-15 21:52:01			des représentants syndicaux					
22	2023-06-15 21:52:53	2023-06-15 21:54:12	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)			Aucun		
23	2023-06-16 10:34:26	2023-06-16 10:35:40	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Bibliotechnicienne		Aucun		
24	2023-06-18 13:17:48	2023-06-18 13:18:06	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)			Aucun		

